



Rapport de présentation



Volet 2 : Diagnostic stratégique

Organisation du Rapport de présentation du SCoT

Afin de répondre au cadre réglementaire et afin de faciliter la compréhension du SCoT, le Rapport de présentation a été bâti à partir de cinq volets distincts :

- o **Volet 1 : Introduction et résumé non technique.**
- o **Volet 2 : Diagnostic stratégique.**
- o **Volet 3 : Etat Initial de l'Environnement**
- o **Volet 4 : Evaluation environnementale.**
- o **Volet 5 : Modalités de suivi.**

Le **Volet 1** constitue une synthèse du Rapport de présentation et répond à l'obligation réglementaire d'inclure un résumé non technique.

Les **Volets 2 et 3** permettent de disposer d'un état des lieux et d'avoir une vision complète des enjeux, des atouts et contraintes du territoire dans toutes ses composantes (aménagement, démographie, développement économique, services, transports, consommation d'espace, environnement et paysages) de manière transversale. Le Volet 2 inclut l'analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le **Volet 4** constitue l'essentiel de l'évaluation environnementale avec la justification des choix retenus et la méthodologie utilisée pour définir les grandes orientations du PADD et du DOO, l'analyse de l'impact environnemental des orientations du SCoT.

Le **Volet 5** présente la méthodologie de suivi du SCoT et les principaux indicateurs de suivi retenus.



Volet 2 :

Diagnostic stratégique

Table des matières

LE POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE	8
I – Un territoire situé au cœur du couloir alsacien	9
1.1 Un territoire en périphérie de grandes agglomérations	9
1.2 Un territoire entre périurbain et rural.....	11
1.3 Un territoire de plus en plus périurbain au pourtour de Colmar	12
II – Un territoire intégré dans un réseau de SCoT	14
2.1 Les SCoT sur les territoires voisins.....	14
POPULATION ET HABITAT	17
I – Une croissance démographique élevée.....	19
1.1 Un développement démographique continu et soutenu.....	19
1.2 Une croissance démographique portée majoritairement par le solde naturel	21
1.3 Stabilité résidentielle	22
II – Evolution de la structure et du profil de la population	24
2.1 Une tendance au vieillissement de la population	24
2.2 Un desserrement continu des ménages qui se stabilise toutefois.....	25
2.3 Un profil de population qui évolue.....	27
III – Les caractéristiques et l’évolution du parc de logements	32
3.1 Une croissance mesurée du parc de logement	32
3.2 Un parc de logements caractérisé par une faible part de logements secondaires et une vacance qui progresse.....	33
3.3 Une offre résidentielle caractéristiques des territoires urbains	36
3.4 Un prix du foncier élevé	39
3.5 L’accueil des gens du voyage.....	41
LES EQUIPEMENTS	45

I – Une offre en équipements et services cohérente	46
1.1 Les établissements d’enseignement.....	47
1.2 Les équipements de santé	50
1.3 Les équipements sportifs et de loisirs	53
LES TRANSPORTS ET MOYENS DE COMMUNICATION.....	56
I – La contribution du rail dans un système régional de déplacements.....	57
1.1 Strasbourg - Bâle : la colonne vertébrale du fer alsacien.....	57
1.2 Le réseau ferré sur le territoire Colmar – Rhin -Vosges	58
II - Les transports en commun.....	62
III - Les liaisons douces.....	65
IV - Architecture et flux routier du réseau du territoire.....	67
V – Les autres modes de transport.....	70
VI – Les autres moyens de communication ; les Technologies de l’Information et de la Communication (TIC)	72
6.1 Le Schéma Directeur Territorial d’Aménagement Numérique (SDTAN)	72
L’ACTIVITE ECONOMIQUE	79
I – Activités du territoire.....	80
1.1Part de l’économie présenteielle	81
1.2 Les microentreprises dominant le paysage entrepreneurial	82
1.3 La création d’entreprise est tournée vers le secteur du commerce et des services.....	82
II – L’emploi et la population active	83
2.1 Un rapport emplois / actifs presque à l’équilibre.....	83
2.2 Des flux domicile-travail en partie retenus sur le territoire	86
2.3 L’offre et les disponibilités actuelles sur les sites économiques de Colmar-Rhin-Vosges	89
LE COMMERCE	94

I - Introduction.....	95
II - Environnement concurrentiel	96
III - Zones de chalandise	98
IV - Maillage commercial du SCoT	99
V - Analyse des flux de consommation des ménages.....	102
LE TOURISME	111
I - Une économie touristique complète et structurée pour Colmar et le Vignoble	112
II – L’offre touristique du territoire	115
III – Les principaux lieux de visite et leurs fréquentations	119
L’AGRICULTURE	124
I – Etat des lieux.....	125
II – Dynamiques de l’activité agricole.....	126
2.1 Une légère augmentation de la SAU	126
2.2 Une diminution du nombre de sièges d’exploitation depuis 1988	127
2.3 Une SAU moyenne par exploitation en hausse	128
2.4 Le nombre de salariés agricoles décroît depuis 2000	130
2.5 Une pluriactivité historique, encore perceptible	131
LA CONSOMMATION FONCIERE	134
I – Le potentiel foncier inscrit dans les documents d’urbanisme.....	135
II – Le potentiel repéré en densification (les « dents creuses »).....	136
III - La consommation foncière du territoire Colmar-Rhin-Vosges.....	137
3.1 Les mutations des surfaces artificialisées.....	137
3.2 L’évolution du foncier d’activités	139
3.3 Les mutations des territoires agricoles	141

3.4 Les mutations des espaces naturels	143
3.5 Synthèse de la consommation foncière entre 2000 et 2012	145
L'ARMATURE URBAINE	147

LE POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE

I – Un territoire situé au cœur du couloir alsacien

1.1 Un territoire en périphérie de grandes agglomérations

Situé en région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, au centre du département du Haut-Rhin, le territoire Colmar-Rhin-Vosges se situe le long du corridor naturel rhénan. Le fleuve marque d'ailleurs la limite Est du territoire tandis que la limite Ouest s'appuie sur les reliefs vosgiens.

La situation géographique du territoire est de qualité à l'échelle européenne grâce à sa proximité avec plusieurs métropoles allemandes et suisses intégrées à la dorsale européenne, en particulier Bâle et Fribourg.

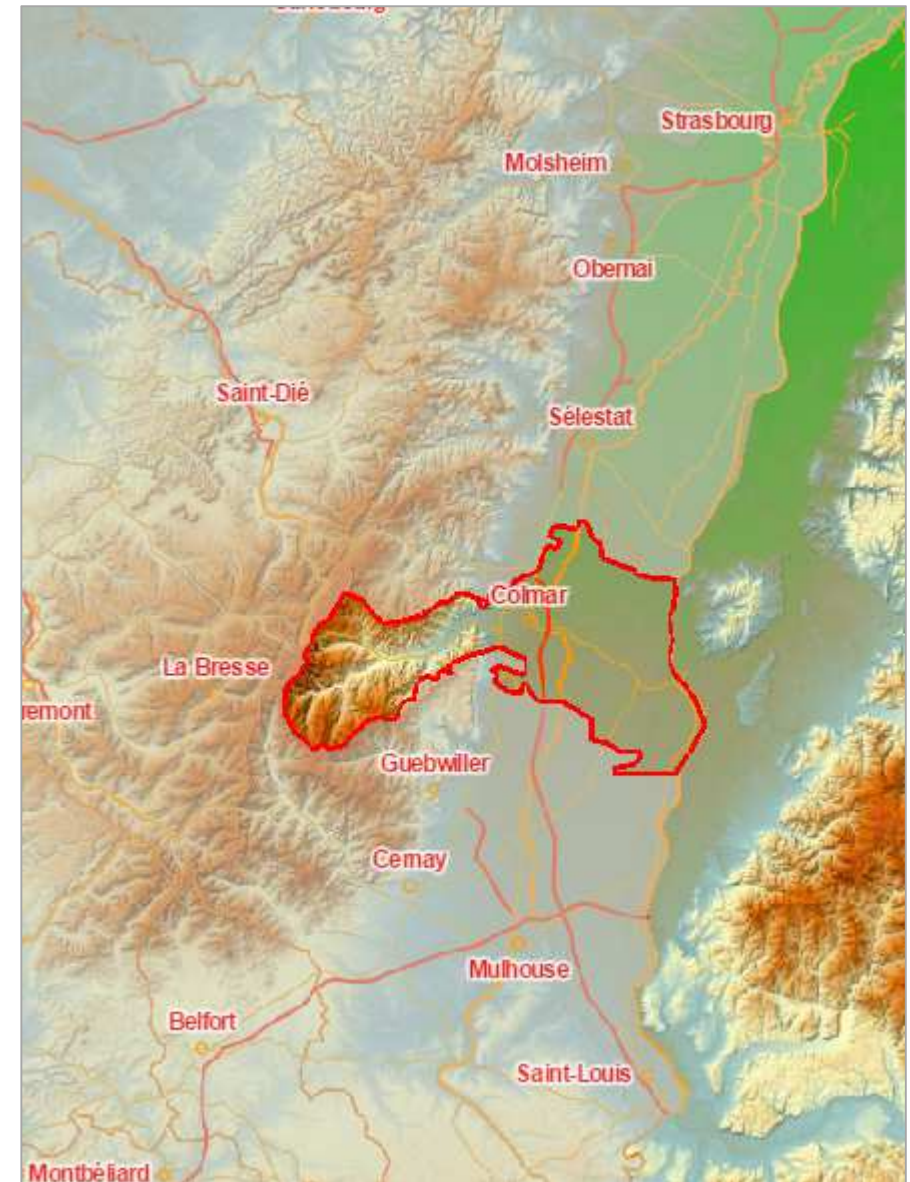
A l'échelle française, outre le pôle voisin de Mulhouse, le territoire s'inscrit au cœur d'un réseau de pôles urbains régionaux dynamiques : Strasbourg, Besançon, Belfort-Montbéliard, Epinal. Cette situation fait du territoire Colmar-Rhin-Vosges, un espace influencé et dépendant des agglomérations voisines.

Cette proximité géographique est valorisée par une accessibilité s'appuyant sur des infrastructures de transport d'envergure régionale :

- L'autoroute A35, irriguant la plaine alsacienne du nord au sud et desservant principalement la ville de Colmar sur le territoire SCoT.
- La Départementale D415 qui dessert l'Est du territoire SCoT dans un axe Ouest-Est.
- La Départementale D468, permettant la traversée Nord-Sud des communes du territoire à l'Est, d'Artzenheim à Balgau.
- La Départementale D417, desservant les communes à l'Ouest de Colmar dans un axe Ouest-Est.

Au-delà, le territoire peut s'appuyer sur la présence de deux équipements d'envergure internationale :

- La ligne LGV Rhin-Rhône avec la gare de Mulhouse ;
- L'Euroairport Bale-Freiburg-Mulhouse.



1.2 Un territoire entre périurbain et rural

Le territoire Colmar-Rhin-Vosges est caractérisé par la présence d'une grande agglomération : Colmar, ce qui confère au territoire une attractivité résidentielle indéniable ainsi que de nombreux emplois.

a. Une densité de population plus élevée que la moyenne départementale

Le territoire du SCoT se caractérise par la présence de villes majoritairement petites et moyennes qui se développent grâce à l'attractivité de l'agglomération de Colmar.

Représentant une superficie de 655 km² pour une population de 149 686 habitants en 2012 (Source : Insee), le territoire comprend une partie centrale et une partie Est relativement dense comprenant des dessertes routières et des infrastructures structurées autour de Colmar. Tandis qu'à l'Ouest de Colmar, le territoire se trouve à l'interface de zones de montagne, dans le Parc Régional des Ballons des Vosges où l'identité rurale est plus marquée.

La densité de population s'élevant à 230 habitants par km² en 2012 renseigne sur le caractère urbain du territoire. A titre de comparaison, le département du Haut-Rhin compte 214 habitants par km² en 2012. Toutefois cette densité est fortement influencée par la densité de population de la ville de Colmar qui est en 2012 de 1 010 habitants par km².

En effet, certaines communes ont une densité de population bien inférieure à la moyenne constatée : Mittlach (30 habitants par km²).

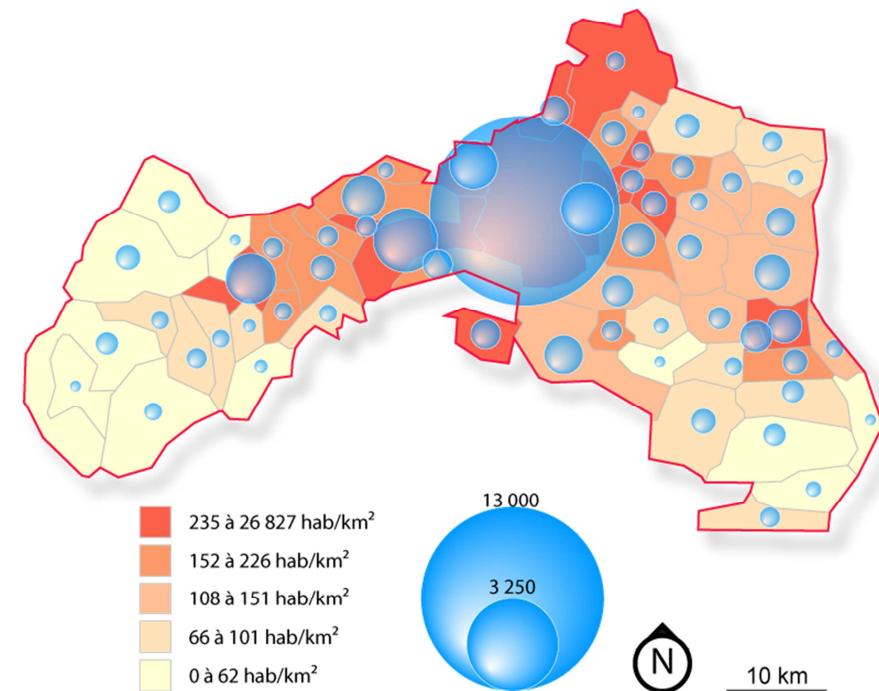
Sans la commune de Colmar, la densité de population du territoire serait de 141 habitants par km², ce qui montre la concentration de population sur la ville pôle du territoire SCoT.

b. 10 communes de plus de 2 000 habitants

A l'échelle du territoire on recense :

- 1 commune de plus de 67 000 habitants : Colmar ;
- 1 commune de plus de 7 500 habitants : Wintzenheim ;
- 1 commune de plus de 5 000 habitants : Horbourg-Wihr ;
- 7 communes entre 5 000 et 2 000 habitants ;
- 19 communes entre 2 000 et 1 000 habitants ;
- 30 communes de moins de 1 000 habitants dont 7 de moins de 500.

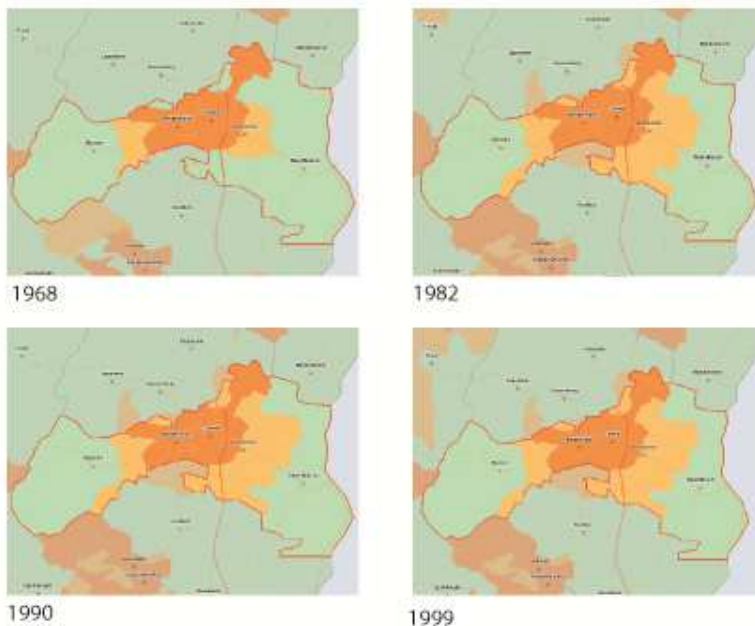
Population et densité en 2012 sur le territoire COLMAR-RHIN-VOSGES



1.3 Un territoire de plus en plus périurbain au pourtour de Colmar

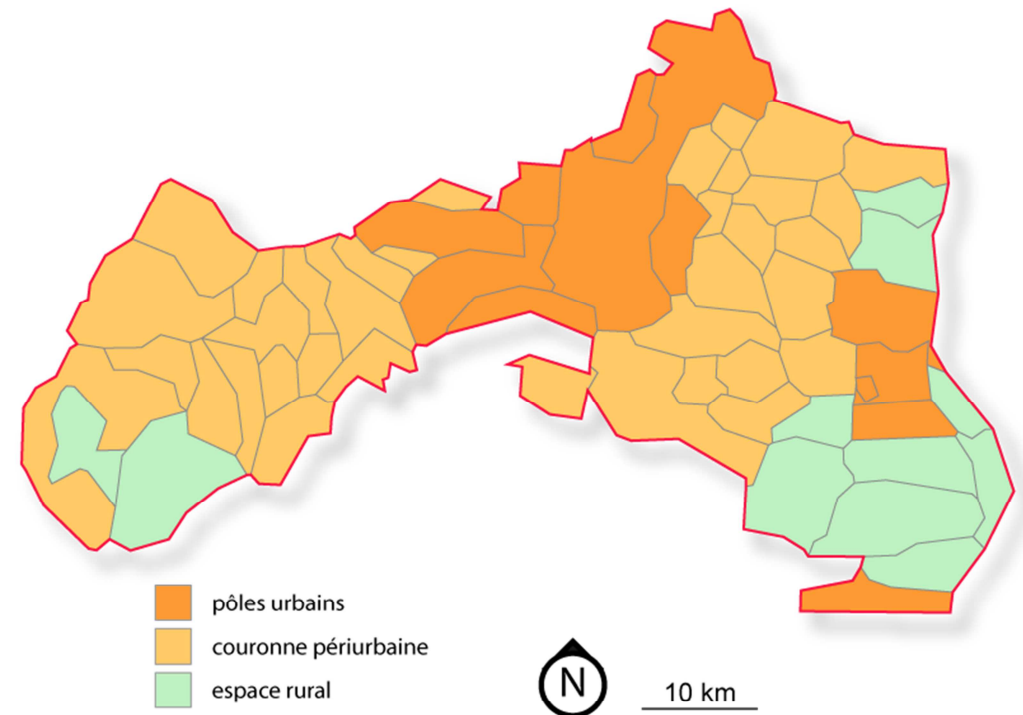
Jusqu'en 1999, le territoire se définit plutôt par son caractère rural, hormis sur Colmar et son pourtour qui est considéré comme pôle urbain depuis 1968. De 1968 à 1999, la couronne périurbaine s'est étendue, notamment vers l'Est qui a connu un développement urbain important.

Depuis 1999, le phénomène de périurbanisation s'est concrétisé sur l'ensemble du territoire. L'aire urbaine de Colmar s'est largement étendue au point d'englober de nombreuses communes de plaine. En 1999, environ la moitié des communes était considérée comme « pôle urbain » ou « couronne périurbaine » par l'INSEE, alors qu'en 2010 l'INSEE en dénombrait les 4/5.



Source : Insee Géoclip, distinction rural/urbain sur la période 1968-1999, données 2016

Typologie des communes en 2010 sur le territoire COLMAR-RHIN-VOSGES



SIAMURBA 2016, source : INSEE

Typologie des aires urbaines en 2010 sur le territoire COLMAR-RHIN-VOSGES

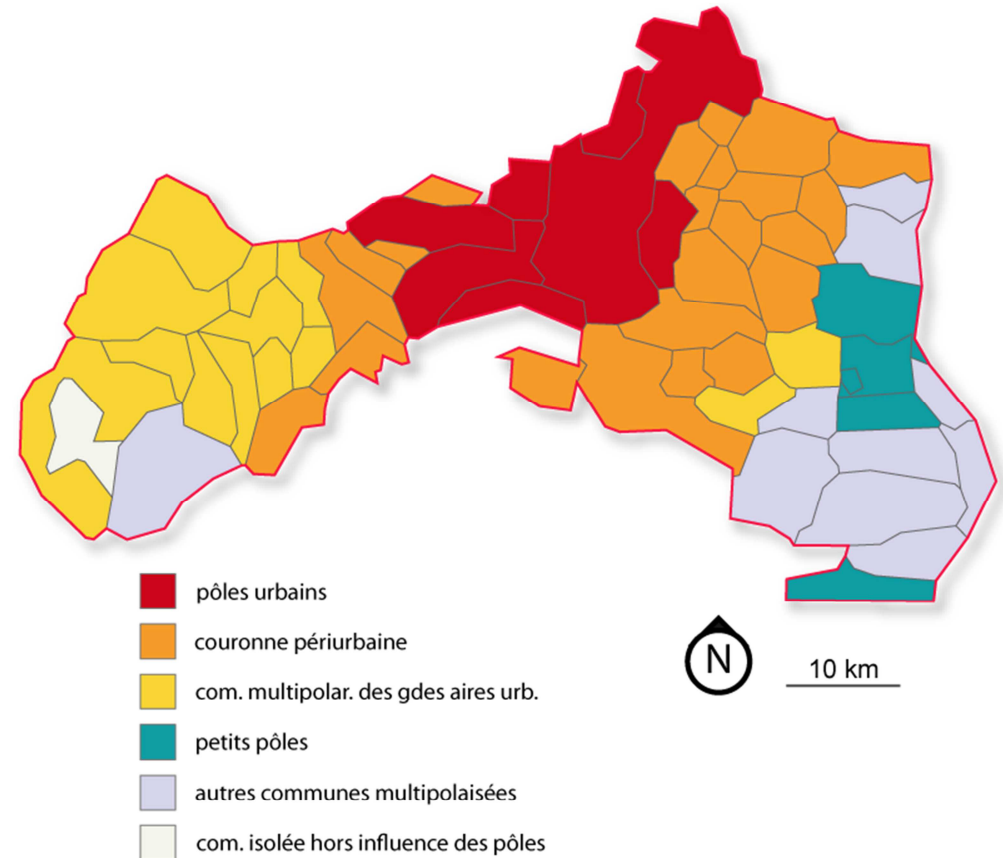
En 2010, le territoire est construit autour de l'aire urbaine de Colmar¹. Le territoire comprend ainsi plusieurs communes identifiées en tant que pôles urbains (Colmar, Houssen, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Wintzenheim, Wettolsheim, Turckheim) qui sont entourées de communes jouant le rôle de couronnes périurbaines.

Les communes à l'Ouest de Colmar sont principalement des communes multipolarisées. Une seule commune est identifiée comme commune isolée et hors influence du pôle urbain.

A l'Est de Colmar, l'ensemble de la frange Rhénane est identifié comme autres communes multipolarisées et cinq communes sont identifiées comme petits pôles.

Le territoire est ainsi constitué de grands pôles construits autour de Colmar, ainsi que de nombreuses communes multipolarisées.

Cependant la dynamique de polarisation sur les grands pôles est plutôt à l'avantage de Mulhouse qui continue d'étendre son influence sur les couronnes périurbaines successives.



SIAMURBA 2016, source : IGN GéoFla - France par communes

¹Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

II – Un territoire intégré dans un réseau de SCoT

2.1 Les SCoT sur les territoires voisins

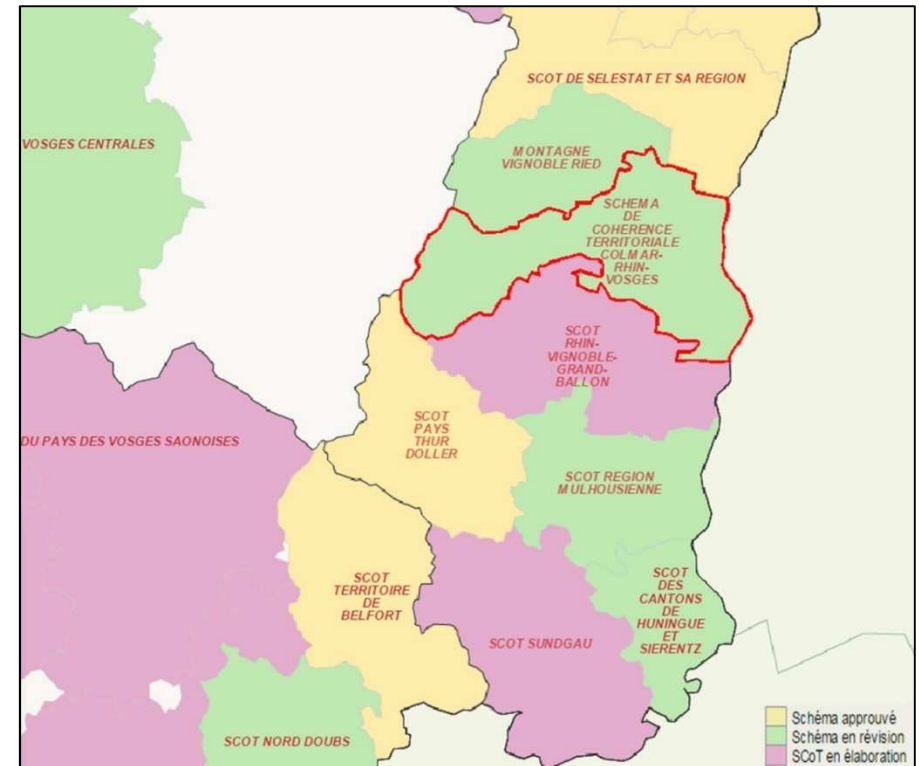
Le SCoT du territoire Colmar-Rhin-Vosges s'inscrit dans une dynamique départementale et régionale d'élaboration de Schéma de Cohérence Territoriale.

En effet, le territoire Colmar-Rhin-Vosges est ceinturé par quatre SCoT :

- SCoT Rhin-Vignoble-Grand-Ballon, schéma en élaboration ;
- SCoT Pays-Thur-Doller, schéma approuvé ;
- SCoT de Selestat et sa région, schéma approuvé ;
- SCoT Montagne Vignoble Ried, schéma en révision.

On note cependant que de nombreuses communes à l'Ouest, sur le département des Vosges, ne font à l'heure actuelle pas partie d'un périmètre SCoT.

Etat des lieux des SCoT en 2016



Source : Géoclip 2016

LE POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE – SYNTHÈSE ET CHIFFRES CLES

Le Positionnement du Territoire

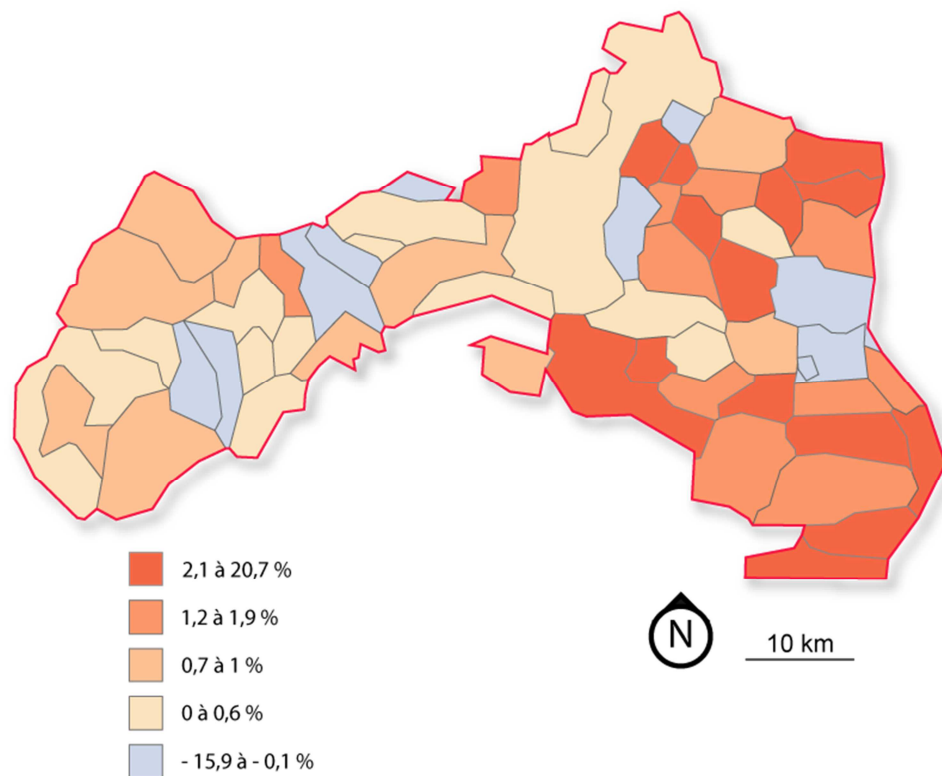
- 60 communes
- 3 communautés de communes : CC du Pays Brisach, CC de la Vallée de Munster, Colmar Agglomération.
- 149 686 habitants en 2012 sur une superficie de 655 km².
- Une densité de population inégale à l'échelle du territoire Colmar-Rhin-Vosges :
 - 30 hab./km² à Mittlach ;
 - 1 010 hab./km² à Colmar.
- Une densité de population plus élevée qu'à l'échelle départementale, 230 hab./km² en 2012 sur le territoire Colmar-Rhin-Vosges contre 214 hab./km² au sein du département du Haut-Rhin.
- Une population inégalement répartie entre les communes :
 - Une commune de plus de 67 000 habitants : Colmar ;
 - 1 commune de plus de 7 500 habitants : Wintzenheim ;
 - 1 commune de plus de 5 000 habitants : Horbourg-Wihr ;
 - 7 communes entre 5 000 et 2 000 habitants ;
 - 19 communes entre 2 000 et 1 000 habitants ;
 - 30 communes de moins de 1 000 habitants dont 7 de moins de 500 habitants.
- Un territoire inscrit dans une dynamique d'élaboration des SCoT au sein de l'Alsace.

FORCES, FAIBLESSES ET ENJEUX – POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE

FORCES - POTENTIALITES	FAIBLESSES - CONTRAINTES ET PROBLEMATIQUES
<p>Un territoire dynamique porté par l'attractivité de Colmar</p> <p>Une situation d'interface au contact de territoires dynamiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une localisation centrale au sein de l'Alsace. - une réelle proximité avec la zone des "3 frontières" et ses polarités majeures : Bâle, Mulhouse, et Fribourg. <p>Des axes de communication importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un axe autoroutier principal (A35) irriguant l'Alsace. - le Rhin, le port Rhénan de Colmar-Neuf-Brisach et celui de Mulhouse à proximité. - présence d'arrêts TGV sur Colmar. - l'aéroport de Colmar-Houssen. <p>Une armature urbaine multipolaire déjà existante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une complémentarité entre le pôle urbain majeur et les pôles secondaires. - des pôles secondaires répartis sur l'ensemble du territoire. 	<p>Une concurrence forte entre territoires voisins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un territoire en concurrence avec les agglomérations voisines (Mulhouse et Strasbourg). <p>Un fort développement du caractère périurbain depuis quelques années :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des communes de plaine soumises à de fortes pressions constructives.
ENJEUX POUR LE TERRITOIRE	
<p>Trouver le bon équilibre entre un développement communal et l'affirmation de pôles de centralité facteurs de synergie et d'efficacité collective.</p> <p>Valoriser ou non l'armature urbaine existante ? Avec un ou plusieurs centres ?</p> <p>Quel rôle pour le pôle majeur constitué autour de Colmar</p> <p>Quel(s) rôle(s) pour les différentes entités du territoire ?</p> <p>Complémentarité ou concurrence avec les territoires périphériques ?</p>	

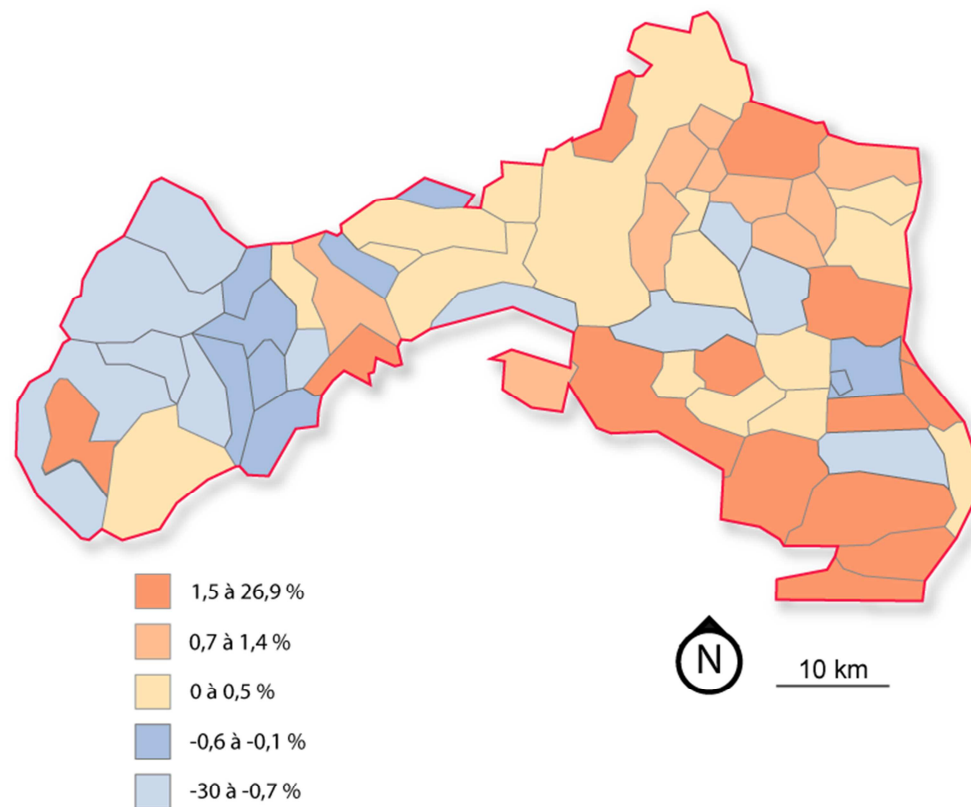
POPULATION ET HABITAT

**Variation de la population entre 1999 et 2007
sur le territoire COLMAR-RHIN-VOSGES**



SIAMURBA 2016, source : INSEE

**Variation de la population entre 2007 et 2012
sur le territoire COLMAR-RHIN-VOSGES**



SIAMURBA 2016, source : IGN GéoFla

I - Une croissance démographique élevée

1.1 Un développement démographique continu et soutenu

En 2012, le territoire du SCoT Colmar-Rhin-Vosges compte 149 686 habitants selon l'INSEE et représente environ 20 % de la population du département du Haut-Rhin (755 202 habitants en 2012).

Depuis 1968, le territoire Colmar-Rhin-Vosges a connu une croissance démographique mesurée, passant de 112 119 habitants en 1968 à 149 686 habitants en 2012. Cette évolution est caractérisée par plusieurs cycles de développement :

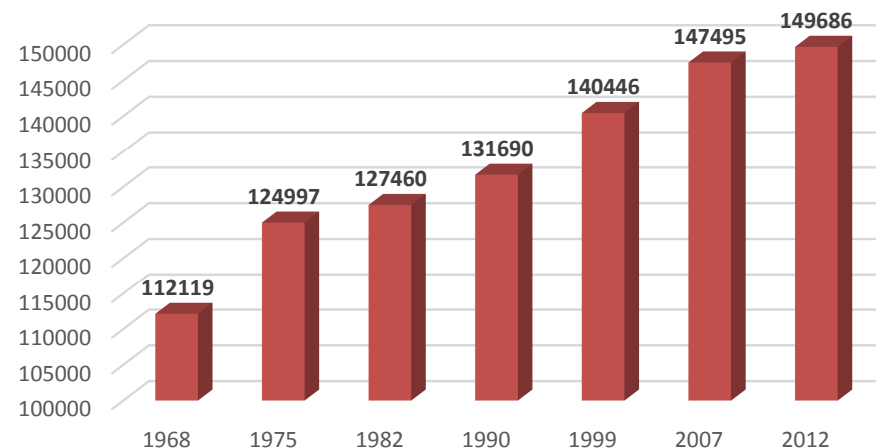
- La période 1968-1975 se caractérise par **une forte croissance démographique de l'ordre de 1,6 %/an**.
- Les périodes 1975-1982 ; 1982-1990 et 2007-2012 sont caractérisées par **une croissance plus faible comprises entre 0,3%/an et 0,4%/an**, toutefois équivalentes voire supérieures aux valeurs départementale et régionale.
- Les périodes 1990-1999 et 1999-2007 sont les périodes où **les évolutions démographiques sont les plus fortes** (exceptée la période 1968-1975 qui fût exceptionnelle en terme de croissance). Le taux d'évolution constaté est de **l'ordre de 0,62%/an** sur la période 1990-2007.

D'une manière générale, le développement démographique est élevé sur le territoire depuis 44 ans.

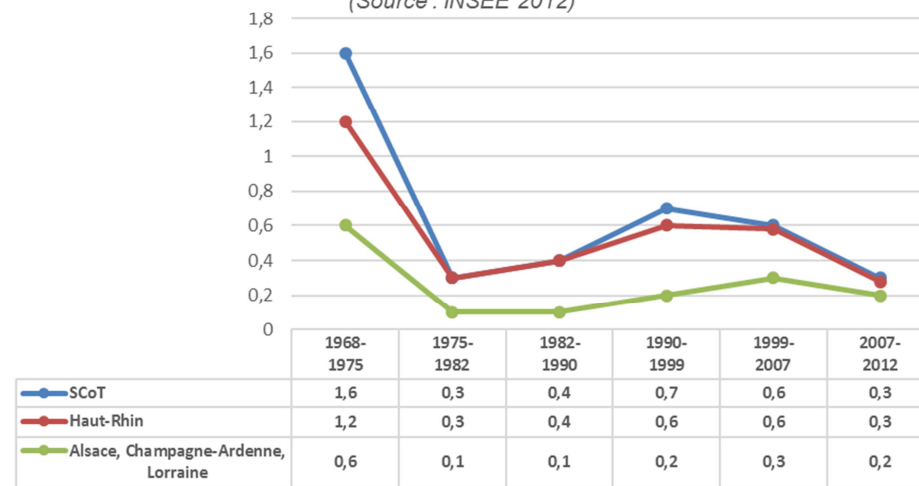
Si l'on compare ces données aux valeurs régionale et départementale, il apparaît que le territoire Colmar-Rhin-Vosges a une dynamique démographique supérieure à ces derniers sur l'ensemble de la période étudiée. Alors que la région a un taux de croissance annuel moyen de 0,3%/an sur la période 1968-2012, le département se situe quant à lui à 0,6%/an. Le territoire du SCoT est au-dessus de ces valeurs puisque le taux moyen annuel est de 0,7%/an.

Depuis 1968, le territoire Colmar-Rhin-Vosges a accueilli 37 567 habitants supplémentaires.

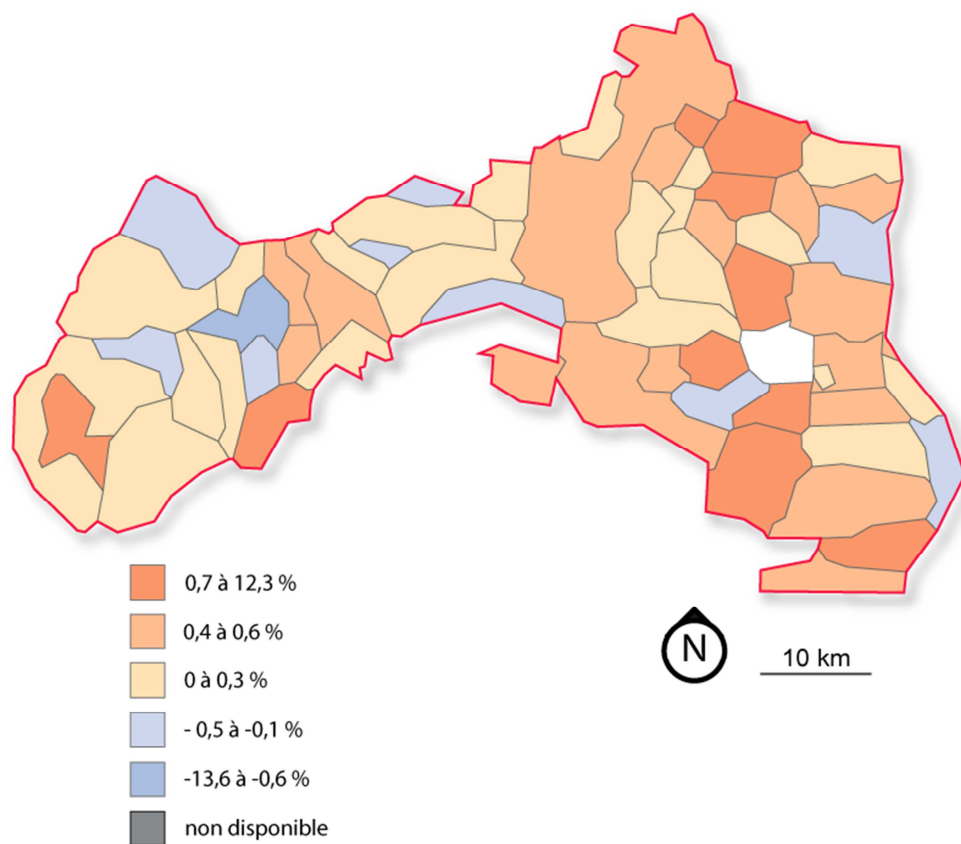
Evolution démographique de la population du SCoT Colmar-Rhin-Vosges entre 1968-2012
(Source : Insee 2012)



Etude comparée du taux d'évolution annuel de la population entre 1968 et 2012
(Source : INSEE 2012)

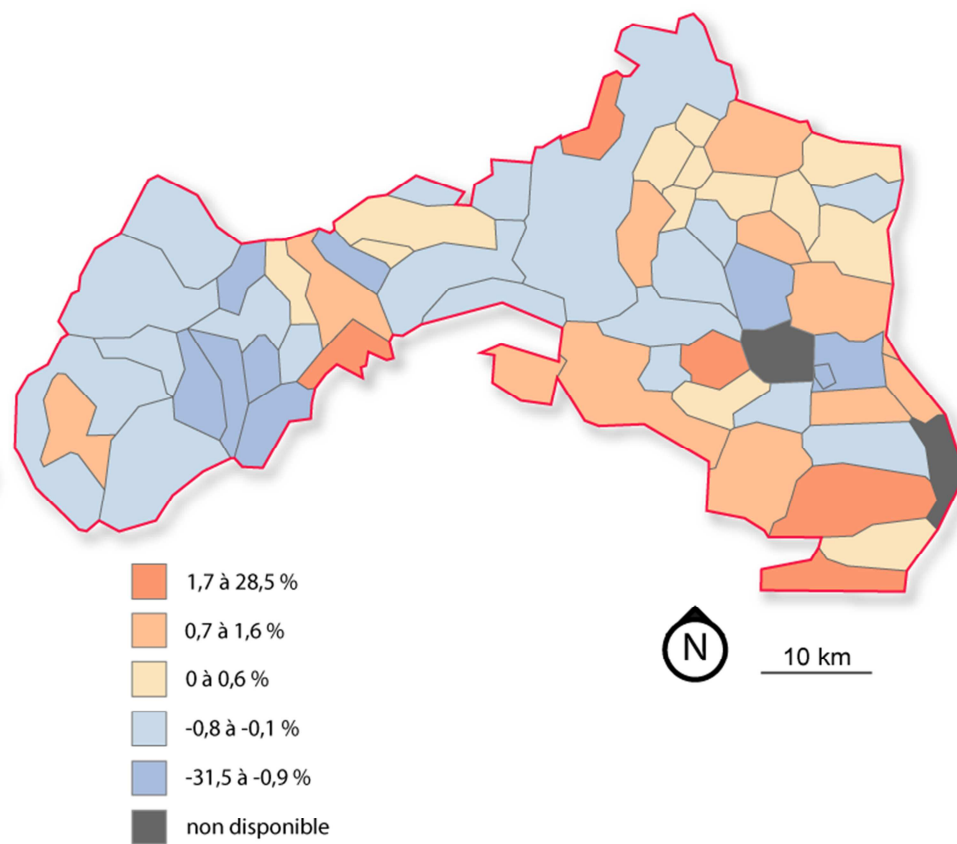


Variation du solde naturel entre 2007 et 2012 sur le territoire COLMAR-RHIN-VOSGES



SIAMURBA 2016, source : IGN GéoFla

Variation du solde migratoire entre 2007 et 2012 sur le territoire COLMAR-RHIN-VOSGES



SIAMURBA 2016, source : INSEE 2012, IGN

1.2 Une croissance démographique portée majoritairement par le solde naturel

Les évolutions de population résultent de deux phénomènes qui se cumulent : d'une part le mouvement naturel qui s'exprime par le solde entre les naissances et les décès ; d'autre part le mouvement migratoire qui s'exprime par le solde entre les entrées et les sorties sur un territoire donné.

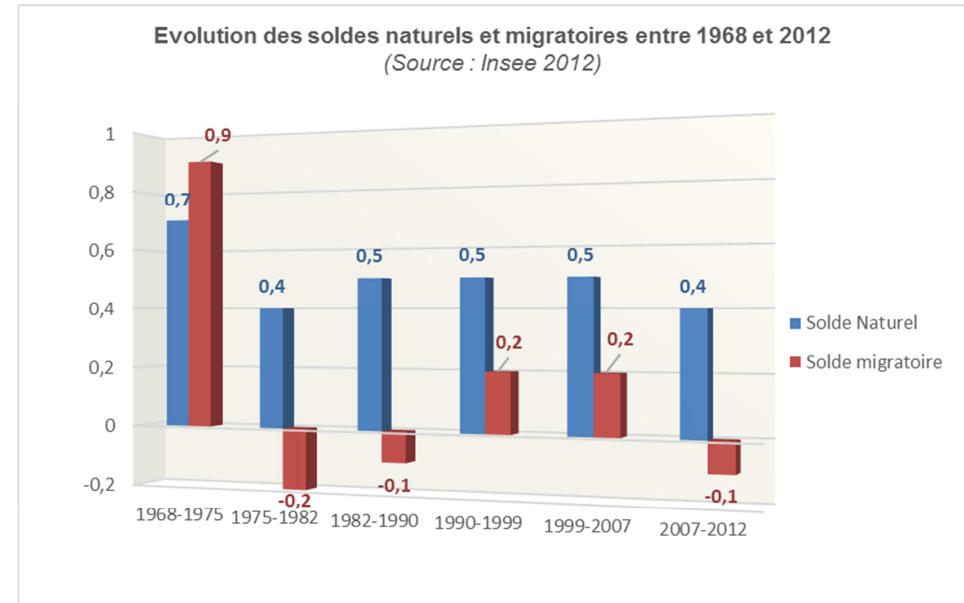
Depuis les années 1968, **le solde naturel** au sein du territoire Colmar-Rhin-Vosges est positif et connaît approximativement les mêmes valeurs qu'au niveau départemental. Sur le territoire SCoT, celui-ci a connu quelques variations entre 1968 et 2012, toutefois minimes puisque variant entre 0,4 %/an et 0,7 %/an en moyenne sur la période 1968-2012 et entre 0,4 %/an et 0,5%/an sur la période 1975 et 2012.

A l'inverse **le solde migratoire** a connu plusieurs variations avec une alternance négatifs / positifs.

Outre la période 1968-1975 où le solde migratoire a été très largement positif (0,9 %/an en moyenne), celui-ci a été relativement faible voire négatif sur les périodes qui ont suivies.

Toutefois, en comparaison avec les valeurs départementales, les tendances du territoire Colmar-Rhin-Vosges en matière d'accueil de population sont similaires.

De manière générale, la tendance du solde migratoire est à la baisse depuis les années 1990 et a même tendance à s'inverser sur la dernière période intercensitaire 2007-2012 (-0,1 %/an en moyenne).



Ainsi, sur la période 1968-2012, on observe une croissance de la population ; croissance qui est portée par le solde naturel qui est majoritaire sur l'ensemble de la période à l'exception de la période 1968-1975.

Solde naturel et migratoire sur la période 1968 à 2012 au sein du département du Haut-Rhin

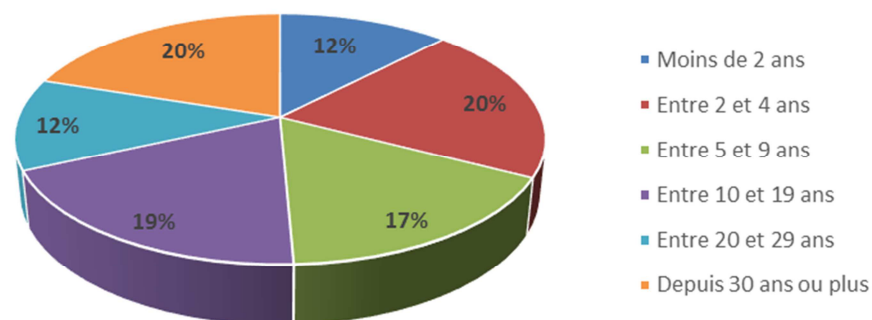
	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2007	2007-2012
Solde naturel	0,5	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4
Solde migratoire	0,7	0,0	-0,1	0,1	0,1	-0,1

Source : INSEE 2012

1.3 Stabilité résidentielle

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2012 sur le territoire du SCoT

(Source : INSEE)



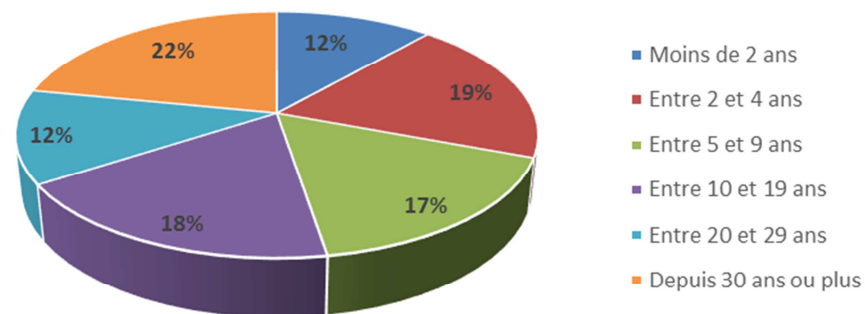
Plus d'un habitant sur deux réside sur le territoire SCoT depuis au moins 10 ans en 2012 (51 %) et environ 32 % y résident depuis plus de 20 ans.

Comparativement au département, le territoire SCoT traduit une stabilité résidentielle plus faible puisque 52 % des habitants du département y résident depuis plus de 10 ans et 34 % depuis plus de 20 ans.

De même le département compte une proportion plus élevée du nombre de résidents emménagés depuis plus de 30 ans. En effet, le département en compte 22 % en 2012 contre 20 % au sein du territoire SCoT.

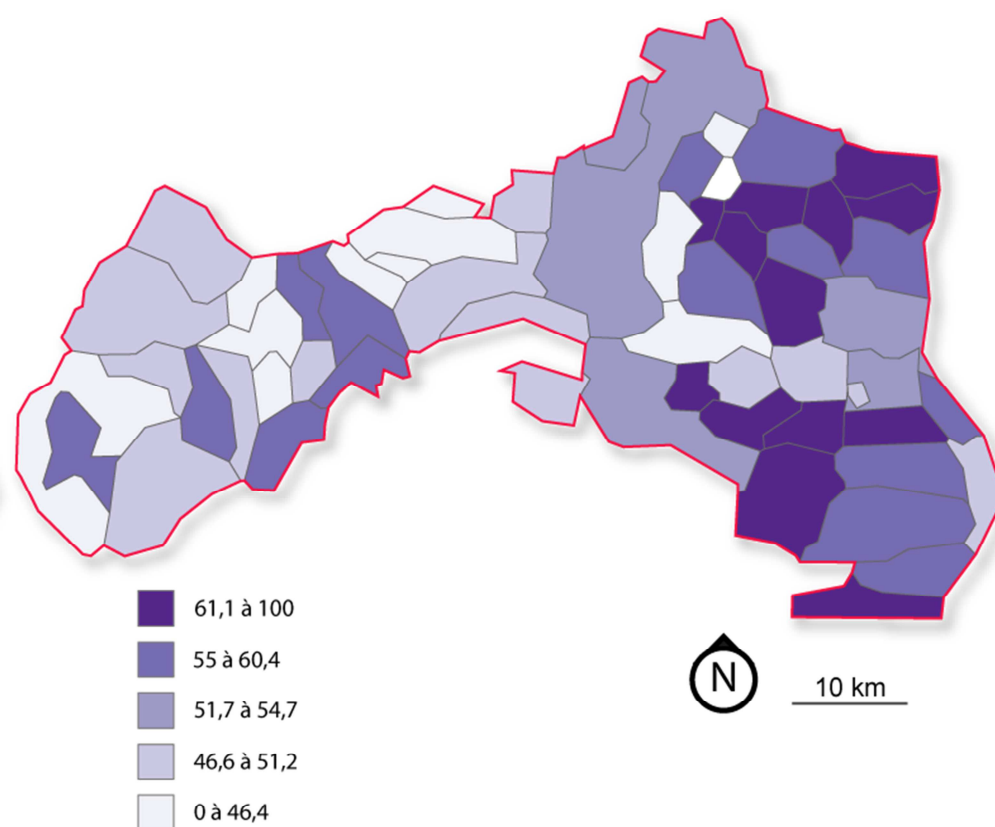
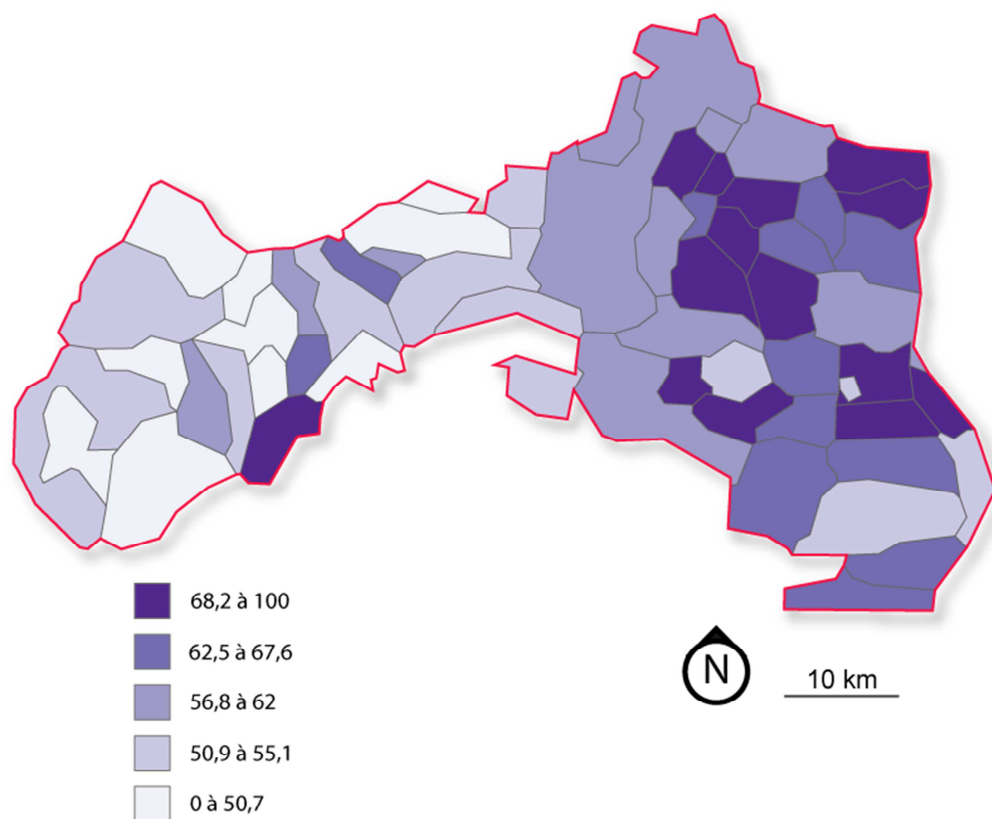
Ancienneté d'emménagement des ménages en 2012 au sein du département

(Source : INSEE)



Indice de jeunesse en 1999 sur le territoire COLMAR-RHIN-VOSGES

Indice de jeunesse en 2011 sur le territoire COLMAR-RHIN-VOSGES



SIAMURBA 2016, source : INSEE, IGN

SIAMURBA 2016, source : INSEE, IGN

II – Evolution de la structure et du profil de la population

2.1 Une tendance au vieillissement de la population

L'évolution des différentes classes d'âge sur la période 1999-2012 traduit une tendance au vieillissement de la population.

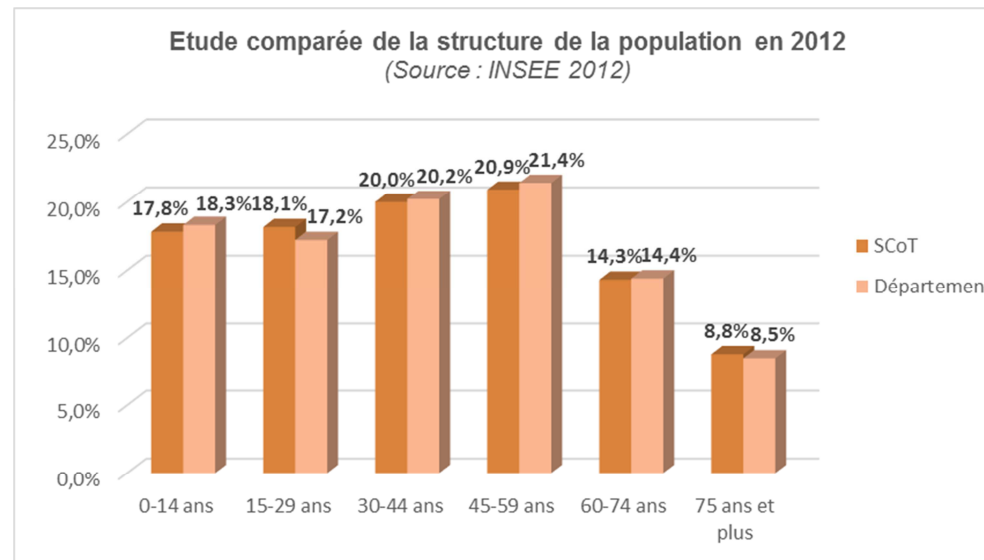
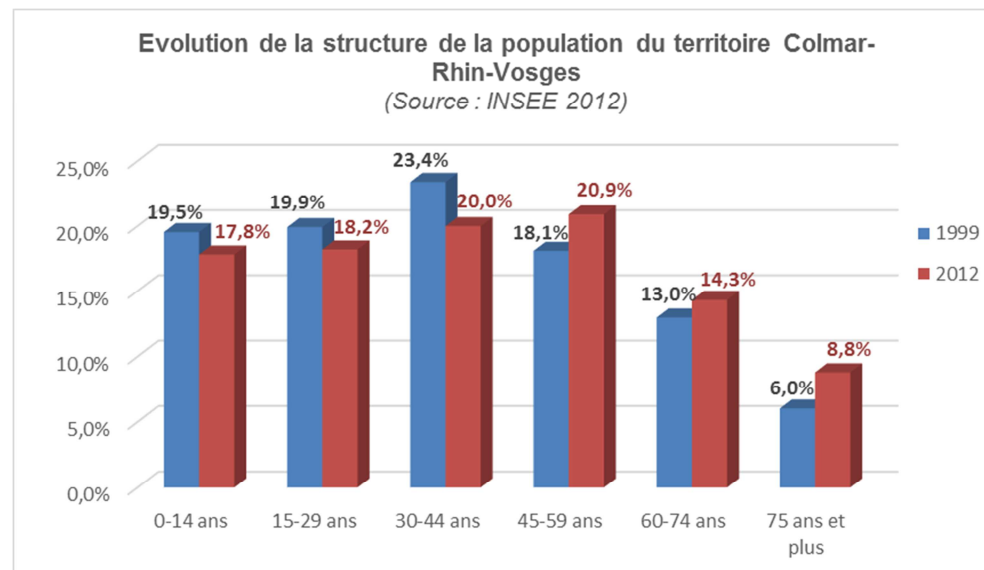
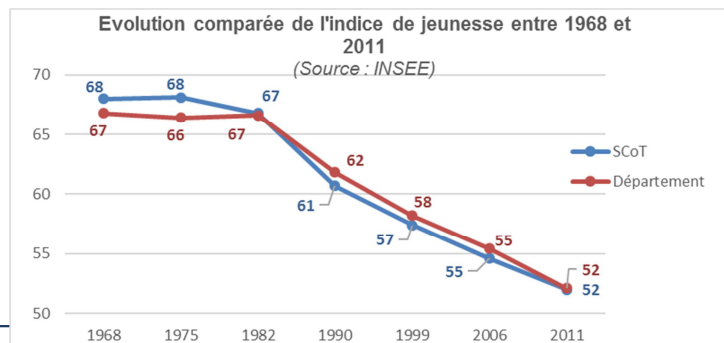
En effet, toutes les classes d'âge de 45 ans et plus voient leurs poids augmenter légèrement, et en particulier la catégorie d'âge des 75 ans et plus passant de 6,0% à 8,8% entre 1999 et 2012, soit une augmentation d'environ 4 800 personnes dans cette catégorie.

A l'inverse, les catégories des 0 à 44 ans ont perdu un poids important. Notamment la classe d'âge des 30-44 ans qui est passée de 23,4 % en 1999 à 20,0 % en 2012.

A l'échelle départementale, on observe les mêmes tendances cependant le territoire Colmar-Rhin-Vosges regroupe une population des 15 à 29 ans supérieures au département (18,2 % sur le territoire SCoT contre 17,2 % sur le département).

La catégorie des 75 ans et plus est également plus représentée au sein du territoire SCoT, 8,8 % en 2012 sur le territoire Colmar-Rhin-Vosges contre 8,5% au sein du département.

Entre 1999 et 2011, 50 communes du territoire Colmar-Rhin-Vosges ont vu leur indice de jeunesse* diminuer dont Colmar. Les indicateurs sont de plus disparates entre les communes. Ainsi, la commune de Weckolsheim possède l'indicateur de jeunesse le plus élevé (73) et la commune d'Hohrod possède l'indicateur le plus faible (35). Cependant, ces données sont à relativiser du fait de la petite taille de ces communes.



***Un indicateur de jeunesse supérieur à 50 indique que le nombre de personnes âgées de moins de 20 ans est supérieure au nombre de personnes âgées de plus de 60 ans.**

2.2 Un desserrement continu des ménages qui se stabilise toutefois

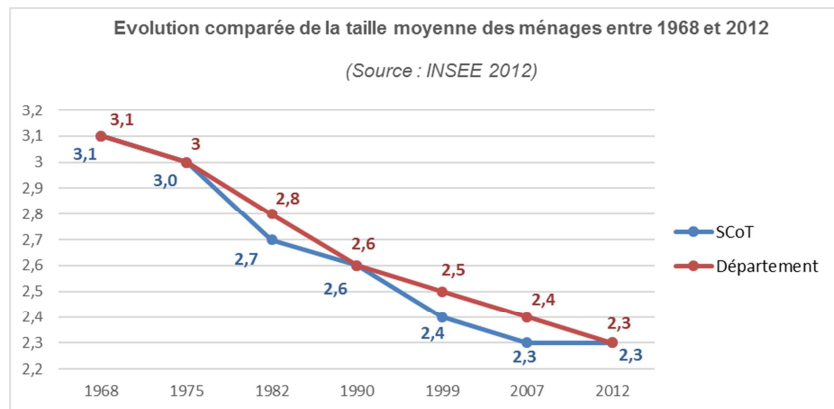
D'une manière générale, l'évolution de la structure des ménages est relativement comparable aux tendances observées à l'échelle départementale ou nationale. Sous l'effet des évolutions sociétales (divorces, vieillissement, décohabitations, familles monoparentales, etc...), une diminution tendancielle de la taille moyenne des ménages est constatée sur le territoire Colmar-Rhin-Vosges.

Avec une taille moyenne des ménages de 2,3 en 2012, le territoire Colmar-Rhin-Vosges compte le même nombre moyen de personnes par ménage que le département.

Le graphique ci-dessous nous indique que la taille des ménages a diminué fortement au niveau du département comme au niveau du territoire SCoT. Toutefois, au sein du territoire Colmar-Rhin-Vosges, il est constaté une stagnation de la taille moyenne des ménages depuis 2007 (2,3 personnes par ménage en moyenne).

A l'échelle communale, l'on observe des disparités. En effet, la taille des ménages varie entre 2,2 et 2,9 entre les communes.

Si l'on



observe maintenant la structure des ménages, l'on peut remarquer que les personnes seules sont majoritairement représentées sur le territoire Colmar-Rhin-Vosges avec une représentation de 32,2 % en 2012.

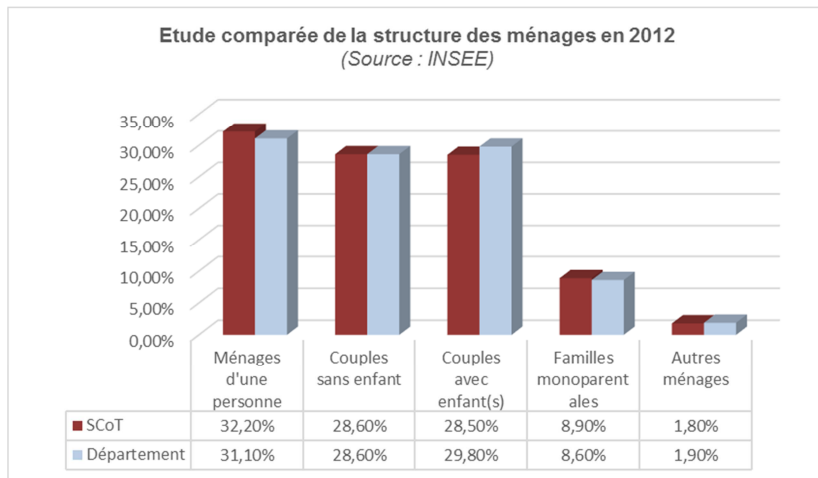
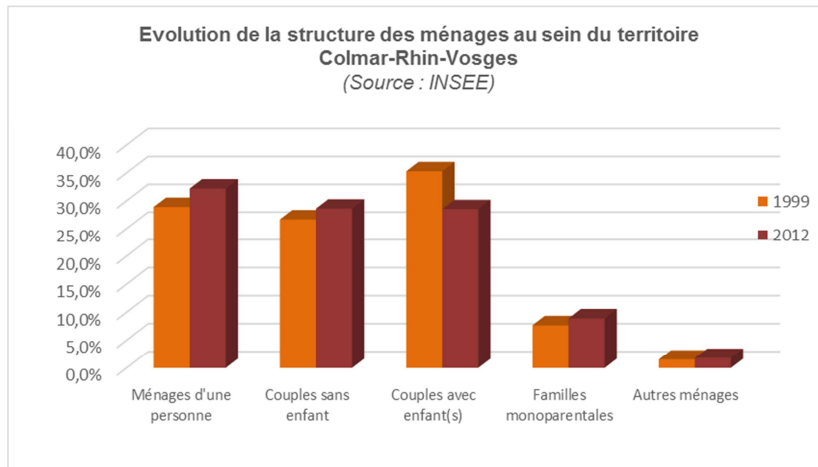
Dans le détail, la proportion de couples avec enfant(s) a fortement diminué sur la période 1999-2012 passant de 35,3% en 1999 à 25,5% en 2012.

Dans le même temps les proportions de l'ensemble des autres catégories ont augmenté. Notamment la part des ménages d'une personne passant de 28,9% à 32,2% entre 1999 et 2012.

De même pour la proportion des couples sans enfant passant de 26,6% à 28,6%.

La part des familles monoparentales a quant à elle augmenté, passant de 7,7% en 1999 à 8,9% en 2012.

Comparativement au département, le territoire SCoT compte une proportion de ménage d'une personne et de familles monoparentales supérieures.



2.3 Un profil de population qui évolue

Le territoire Colmar-Rhin-Vosges accueille sur son territoire une population aux revenus supérieurs à la moyenne départementale. Avec un revenu net moyen annuel déclaré par unité de consommation égal à 22 567 € en 2012, la population de Colmar-Rhin-Vosges possède un niveau de vie supérieur à la moyenne départementale (21 316 €).

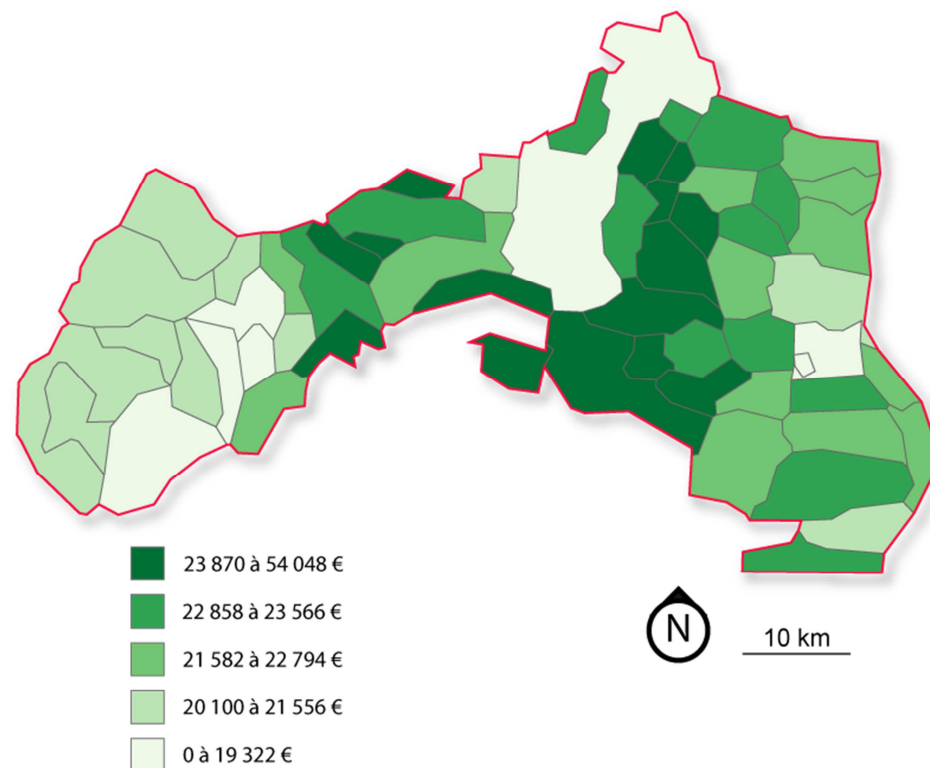
Au sein du territoire, des écarts relativement significatifs apparaissent ; la proportion des ménages au revenu net imposable les plus aisés se concentre principalement sur les communes en périphérie de Colmar et sur la frange Est du territoire en limite de l'Allemagne.

La commune de Walbach concentre les revenus fiscaux médians les plus élevés (26 976 €), et la commune de Neuf-Brisach les revenus les plus faibles du territoire SCoT avec 17 352 €.

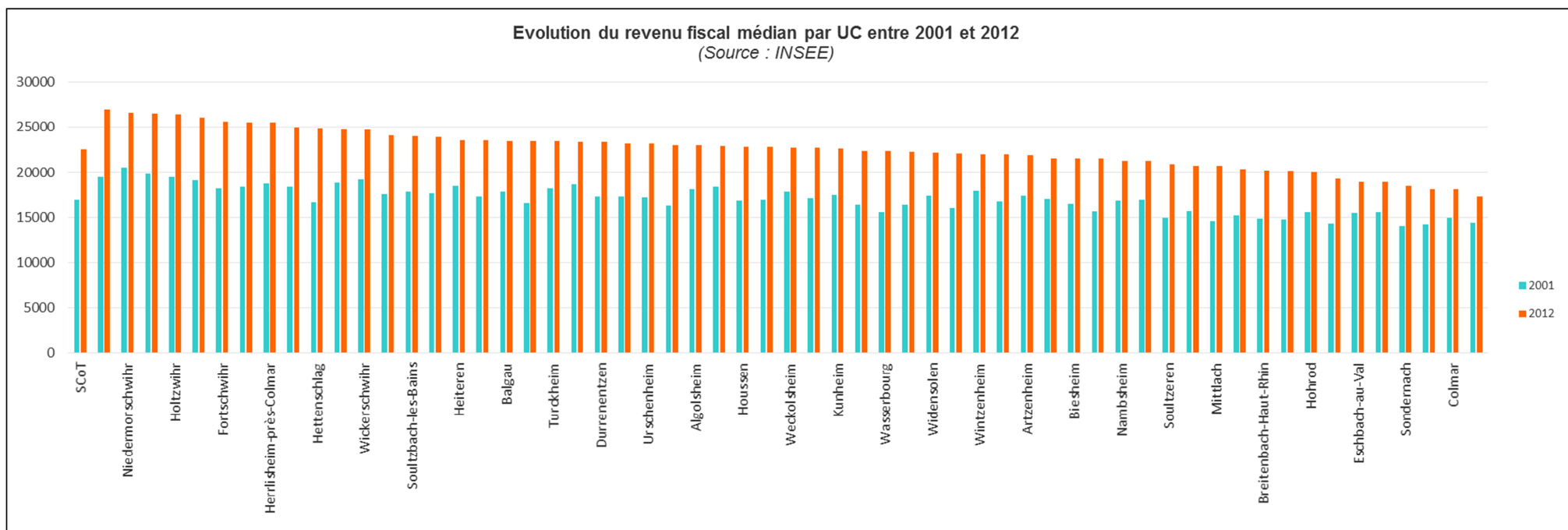
Les revenus fiscaux médians par ménage ont évolué entre 2001 et 2012, passant en effet de 17 072 € en 2001 à 22 567 € en 2012.

Dans le même temps, une accentuation des écarts entre les communes et un enrichissement global du territoire est constaté.

Revenu médian par unité de consommation en 2012 sur le territoire COLMAR-RHIN-VOSGES



SIAMURBA 2016, source :INSEE DGFIP, CNAF-CRAV



Le profil socio-économique du territoire montre de nombreuses singularités avec le profil départemental. La part des agriculteurs, des artisans, des commerçants, chefs d'entreprise et professions intermédiaires y est similaire.

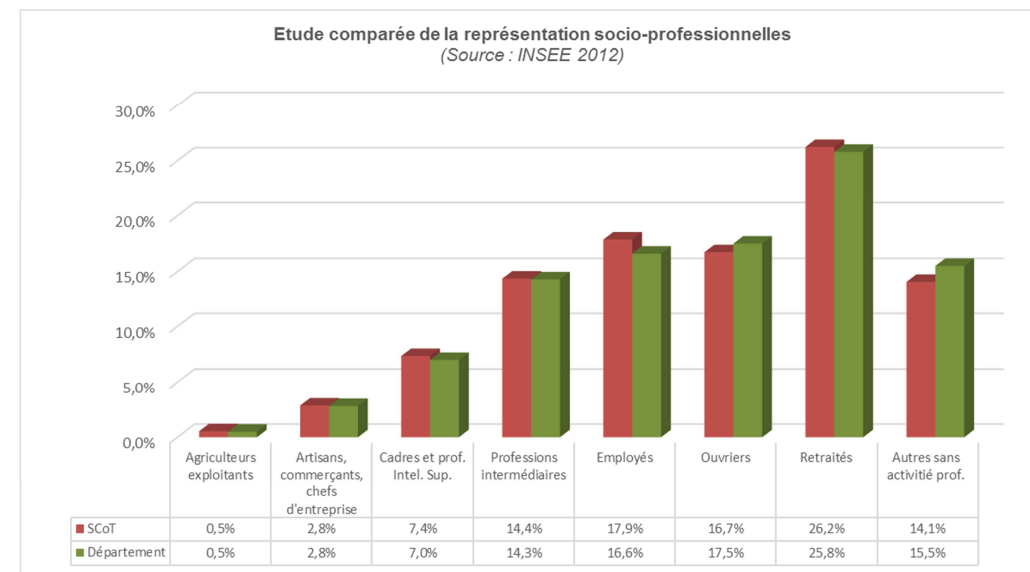
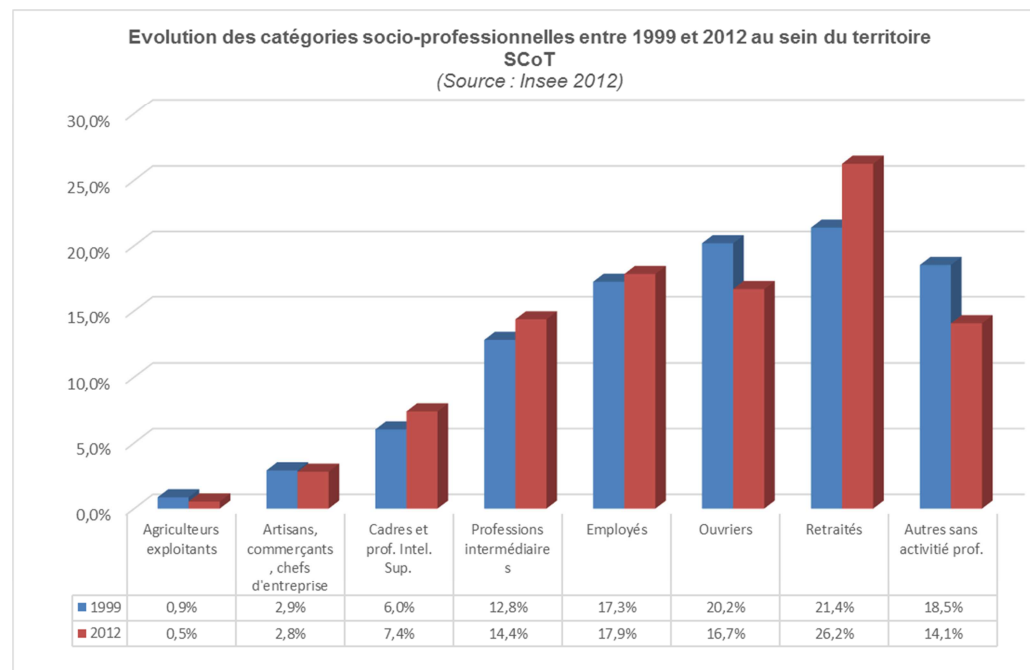
La part des cadres et professions intellectuelles supérieures est cependant légèrement plus élevée au sein du SCoT (7,4 % en 2012 contre 7,0 % au sein du département).

De même la part des employés est supérieure à celle constatée au sein du département (17,9 % sur le territoire Colmar-Rhin-Vosges contre 16,6 % dans le département).

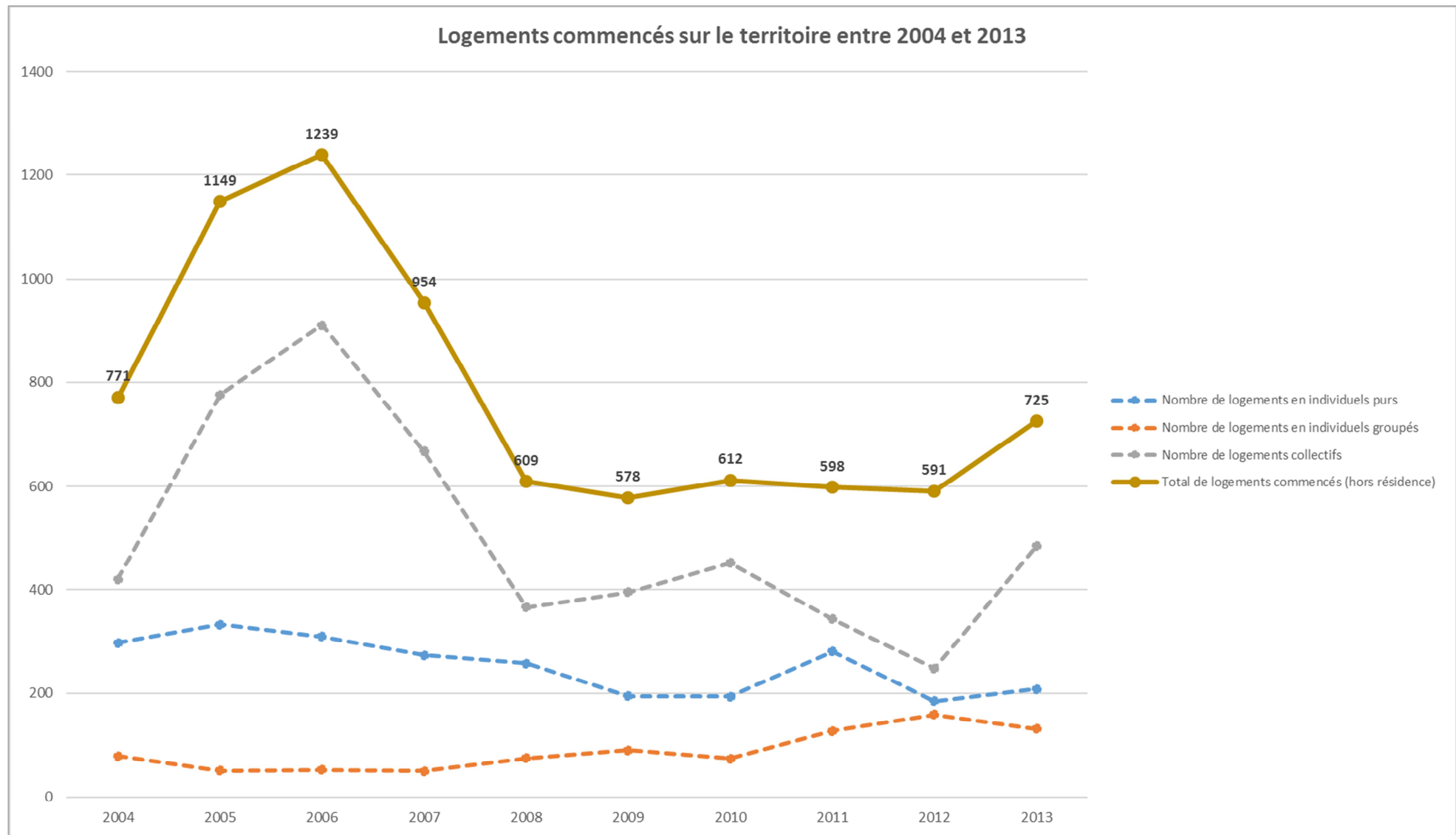
A l'inverse, les ouvriers sont légèrement moins représentés sur le territoire de Colmar-Rhin-Vosges (16,7 % contre 17,5 % dans le département).

Il est intéressant de mettre en avant l'évolution des catégories socio-professionnelles sur le territoire. Ainsi, entre 1999 et 2012 :

- La part des cadres et professions intellectuelles supérieures sur le territoire augmente (6,0 % à 7,4 %) tout comme leur nombre (6 794 en 1999 – 9 053 en 2012) ;
- La part des professions intermédiaires a fortement augmenté passant de 12,8 % à 14,4 % soit 3 264 personnes supplémentaires dans la catégorie.
- La part des ouvriers diminue fortement passant de 20,2 % à 16,8 % soit une diminution de 2 310 personnes dans la catégorie.
- La part des retraités a augmenté de façon non négligeable et représente la plus forte évolution sur la période étudiée, passant de 21,4 % à 26,2 % soit 8 148 retraités supplémentaires.
- Les personnes sans activités sont moins nombreuses qu'en 1999 passant de 20 917 personnes sans activité à 17 292 en 2012.



	<i>Agriculteurs exploitants</i>	<i>Artisans, commerçants, chefs d'entreprise</i>	<i>Cadres et prof. Intel. Sup.</i>	<i>Professions intermédiaires</i>	<i>Employés</i>	<i>Ouvriers</i>	<i>Retraités</i>	<i>Autres sans activité prof.</i>	<i>Total</i>
1999	963	3324	6774	14453	19486	22764	24093	20917	112774
2012	662	3499	9034	17656	21954	20557	32241	17292	122895



III – Les caractéristiques et l'évolution du parc de logements

3.1 Une croissance mesurée du parc de logement

L'exploitation des données SITADEL² nous informe sur le rythme annuel de construction et sur la typologie des logements récemment construits.

Le graphique de la page précédente montre une augmentation mesurée du parc de résidences principales entre 2004 et 2013 avec la réalisation d'environ 8 480 logements (soit 943 logements/an hors logements en résidence).

<i>Nombre de logements commencés en individuels purs</i>	<i>Nombre de logements commencés en individuels groupés</i>	<i>Nombre de logements commencés collectifs</i>	<i>Total de logements commencés (hors résidence)</i>
2533	888	5063	8484
29,9%	10,5%	59,7%	100,0%

L'activité de construction a progressé de 2004 à 2006 pour connaître depuis une baisse notable. La représentation des logements collectifs dans les logements commencés est majoritaire (59,7 % des logements construits sur la période), on distingue de plus que la majorité des logements collectifs commencés sont localisés sur la commune de Colmar (61,7 % des logements collectifs construits sur le territoire Colmar-Rhin-Vosges).

²SITADEL (système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires des logements et locaux) est une source de données gérée par le MEEDDM qui permet de suivre l'activité de la construction et ses principales caractéristiques. Elle renseigne entre autres sur la construction de logements neufs et recense les autorisations de permis de construire, les déclarations d'ouverture de chantier et les déclarations d'achèvement de travaux. Cette étude utilise les données en « date de logements commencés »

La croissance du parc de logements au sein des communes est hétérogène. Ainsi, la commune de Colmar recense la plus forte activité de construction sur la période 2004-2013 avec 3 915 logements commencés soit près de 43 % des logements commencés à l'échelle du territoire SCoT.

A l'inverse, la commune Wasserbourg connaît l'activité de construction la plus faible du territoire avec 8 logements commencés entre 2004 et 2013.

La moyenne de logements commencés par commune sur le territoire Colmar-Rhin-Vosges entre 2004 et 2013 est de 155 logements mais cette moyenne est de 90 logements en excluant la commune de Colmar qui draine la majorité des logements commencés.

Après avoir connu une baisse de l'activité de construction entre 2006 et 2008, on constate une stagnation du rythme de construction aux alentours de 600 logements commencés par an.

Il est même remarqué que pour l'année 2013, l'activité de construction repart à la hausse pointant à 725 logements commencés à l'échelle du SCoT.

3.2 Un parc de logements caractérisé par une faible part de logements secondaires et une vacance qui progresse

En 2012, le parc de logements est majoritairement composé de résidences principales (88,5 %). Ce taux est toutefois très légèrement inférieur à celui constaté au niveau départemental (88,7%).

Le nombre de résidences secondaires est en légère augmentation depuis 1999 (2 532 logements secondaires en 1999 contre 2 714 en 2012), toutefois leurs poids dans le parc de logement diminuent sur la période passant de 4,1% à 3,7%.

Notons que la part de résidences secondaires au sein de Colmar-Rhin-Vosges est légèrement plus élevée en 2012 qu'au sein du département. En effet, 3,7 % de logements secondaires sont constatés au sein du territoire SCoT contre 2,6 % au sein du département.

D'un point de vue géographique, on remarque que les communes situées à l'Ouest du territoire SCoT sur la communauté de communes de la Vallée de Munster concentrent les taux de résidences secondaires les plus élevés.

La commune de Mittlach est d'ailleurs la commune ayant le plus fort taux de résidences secondaires avec 42,3 % en 2012, ce qui correspond à 104 résidences secondaires sur les 245 que composent le parc de la commune.

Six communes ne comptent aucun logement secondaire : Artzenheim, Durrenentzen, Fortschwihr, Geiswasser, Hettenschlag et Holtzwihr.

Un niveau de vacance en hausse

La vacance est liée à deux phénomènes : une vacance conjoncturelle qui caractérise des locaux se trouvant entre deux périodes d'occupation, et une vacance structurelle de logements liée à l'inconfort.

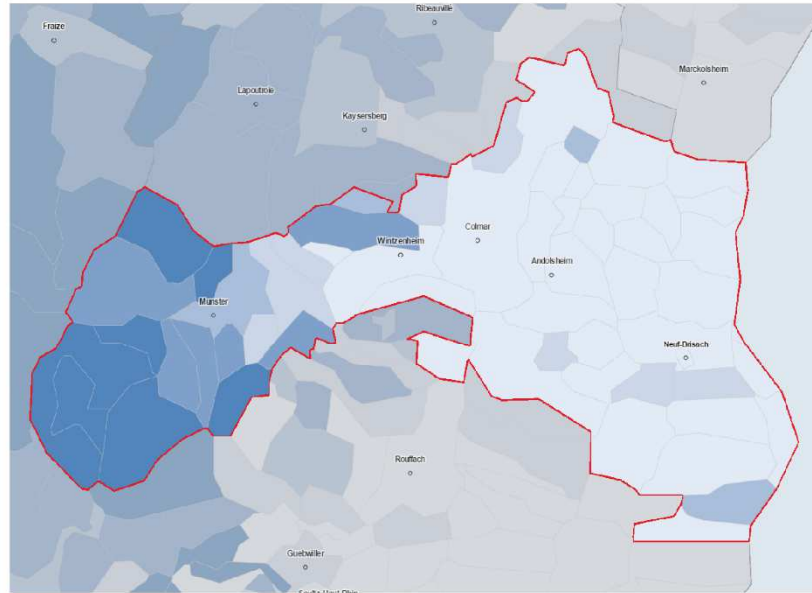
Le territoire du SCoT est caractérisé par un taux de logements vacants en hausse entre 1999 et 2012 (5,7 % en 1999 et 7,8 % en 2012) soit une augmentation de 2 150 logements vacants. La part de logements vacants sur le territoire SCoT reste toutefois inférieur à celle constatée au sein du département (8,7 % en 2012).

Evolution et composition du parc entre 1999 et 2012

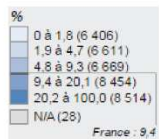
	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants	
	1999	2012	1999	2012	1999	2012
Colmar-Rhin-Vosges	56240 90,2%	64529 88,5%	2532 4,1%	2714 3,7%	3560 5,7%	5710 7,8%
Département	275945 90,7%	319417 88,7%	9370 3,1%	9486 2,6%	18798 6,2%	31294 8,7%

Source : INSEE 2012

Part des logements secondaires par commune en 2012 sur le territoire SCoT COLMAR-RHIN-VOSGES



Part de logements secondaires (%)



Source : Insee 2012 - Géoclip
Réalisation : SIAM Avril 2016



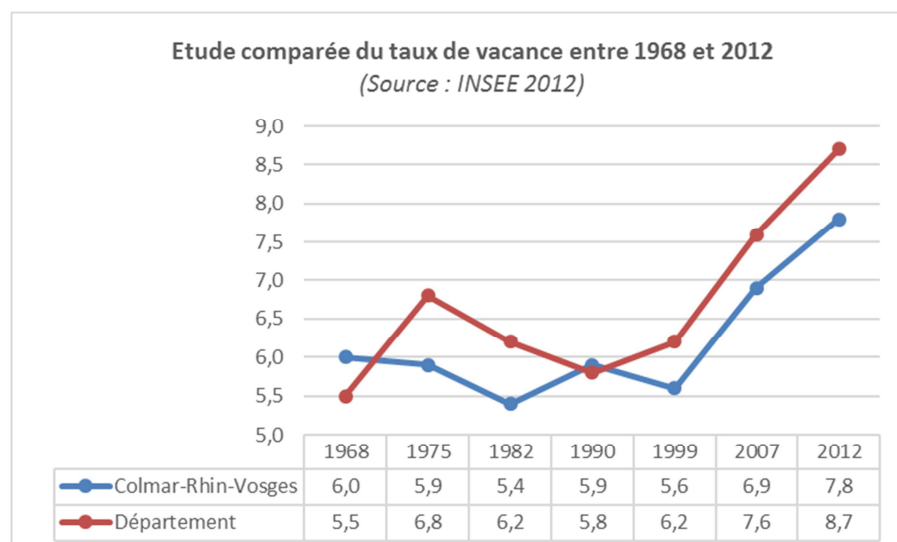
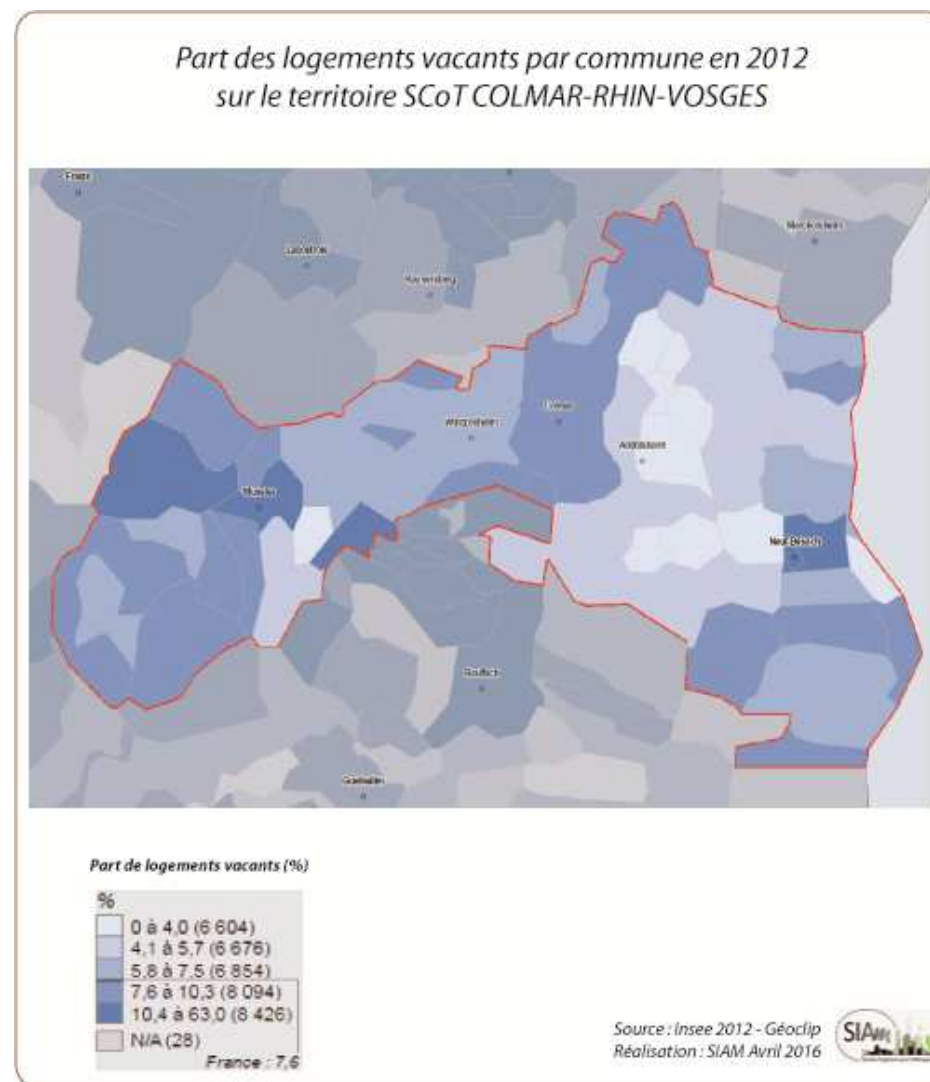
Le niveau de vacance fluctue entre 1,1 % et 18,5 % en fonction des communes.

La vacance est plus élevée sur la partie ouest du territoire, toutefois deux communes se dissocient à l'Est par un taux de vacance élevé dans leur parc de logement. Il s'agit de la commune de Neuf-Brisach qui compte 12,9 % de logements vacants et la commune de Volgelsheim qui compte 18,5 % de logements vacants.

A noter que le nombre de logements vacants a diminué sur trois communes entre 1999 et 2012 (Eschbach-au-val, Niedermorschwihr et Griesbach-au-val) et s'est stabilisé sur deux communes (Gunsbach et Hettenschlag).

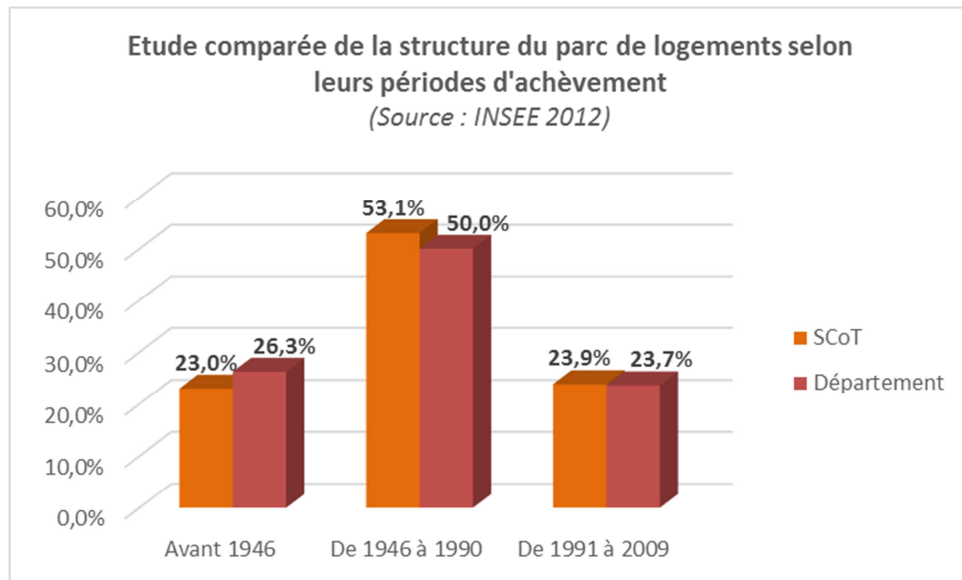
Le nombre de logements vacants s'est accentué sur l'ensemble des autres communes du territoire SCoT et principalement sur Colmar où le nombre de logements vacants est passé de 2 034 en 1999 à 2 916 en 2012.

L'analyse de l'évolution de la vacance depuis 1968 indique une certaine stabilisation entre 1968 et 1999 puis une augmentation forte de 1999 à 2012. De manière générale l'évolution du taux de vacance suit la tendance départementale.



3.3 Une offre résidentielle caractéristiques des territoires urbains

Un parc relativement ancien



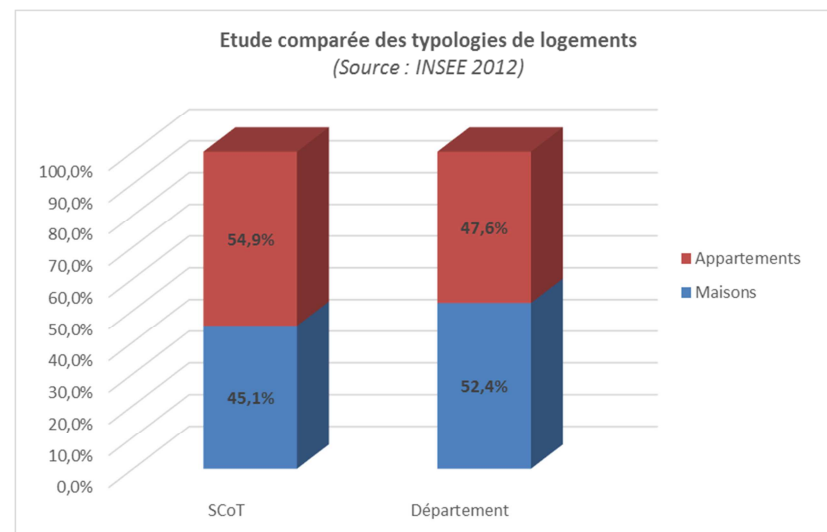
Si proportionnellement le développement du parc est similaire aux tendances observées à l'échelle départementale, le territoire du SCoT se démarque par :

- **Une proportion de logements construits avant 1946** plus faible qu'au niveau départemental : plus de 23,0 % du parc, ce qui constitue une part inférieure aux valeurs départementales (26,3 %).
- **Une proportion légèrement plus importante de logement « neufs »** construits de 1991 à 2009 sur le territoire SCoT comparativement au département (23,9 % au sein du territoire SCoT contre 23,7 % au sein du département).
- **Une proportion de logement construits entre 1946 et 1990 supérieure au département** (53,1 % sur le SCoT contre 50,0 % dans le département).

Une part de logements collectifs importante

Le territoire Colmar-Rhin-Vosges se caractérise par une forte proportion de logements collectifs comparativement au département. En effet, 54,9 % des logements du territoire SCoT sont des logements collectifs contre 47,6 % au sein du département.

Ainsi, le territoire SCoT est majoritairement représenté par un parc de logements collectifs alors que c'est l'inverse qui est constaté au sein du département.



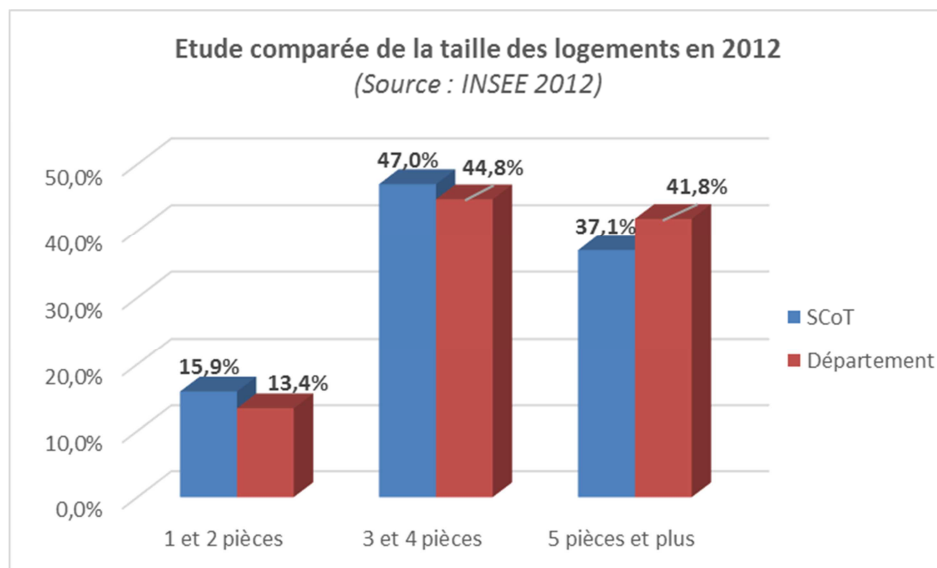
Les logements de 3 et 4 pièces sont les logements les plus représentés au sein du territoire SCoT.

En effet, 47,0 % des logements du territoire Colmar-Rhin-Vosges sont composés de 3 et 4 pièces contre 37,1 % de logements comprenant 5 pièces et plus.

Comparativement au département le SCoT compte plus de logement de 3 et 4 pièces. Le département compte lui plus de logements de grandes tailles (5 pièces et plus) comparé au territoire SCoT (41,8 % au sein du département contre 37,1 % sur le territoire SCoT).

A l'inverse, les petits logements d'1 et 2 pièces sont les moins représentés sur le territoire SCoT (15,9%).

Toutefois, ce taux est supérieur à celui du département où seulement 13,4 % des logements comptent 1 et 2 pièces.



L'on constate cependant que les logements ne correspondent pas parfaitement à la population du territoire, puisque la taille moyenne des ménages est de 2,3 personnes en moyenne sur le territoire SCoT en 2012 alors que les logements de grandes tailles sont fortement représentés.

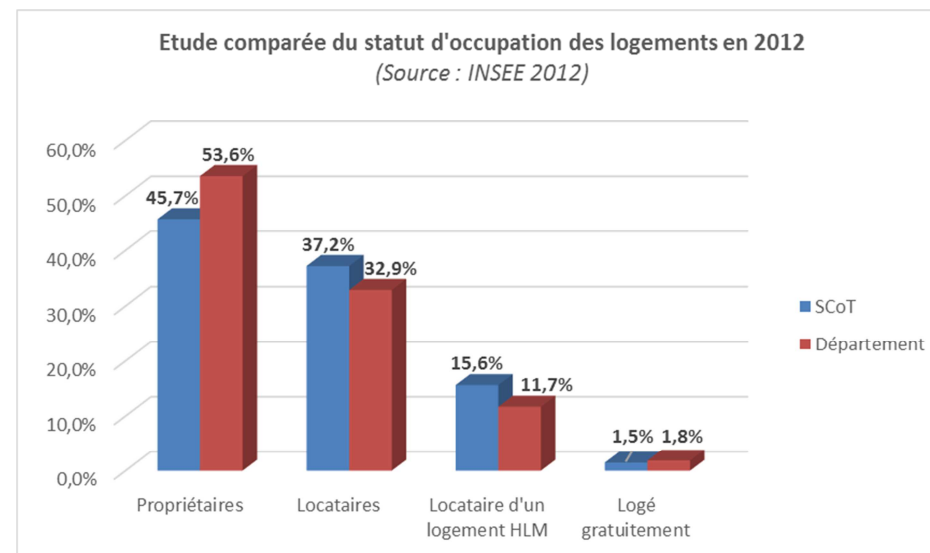
De plus, la proportion de ménage d'une seule personne continue à augmenter pour atteindre près de 33 % en 2012, alors que les logements de 1 et 2 pièces ne représentent que 15,9 % des logements du parc actuel.

Une majorité de propriétaire

Le territoire Colmar-Rhin-Vosges est caractérisé par une proportion de propriétaires majoritairement représentée (45,7 %) toutefois inférieure à celle constatée au sein du département (53,6 %).

A l'inverse la part de locataire est supérieure à celle du département (37,2 % au sein du SCoT contre 32,9 % au sein du département).

De même la part de locataire d'un logement HLM est plus élevée au sein du SCoT avec une représentation de 15,6 % contre 11,7 % dans le département.



Une part de logements aidés qui diminue

En 2012, le territoire Colmar-Rhin-Vosges accueille 11 940 logements locatifs aidés ce qui représente 18,5 % des résidences principales.

A noter que 19 communes du territoire SCoT ne possèdent aucun logement aidé.

La ville de Colmar se caractérise par un nombre important de logements locatifs aidés (9 736 en 2012) soit 32,1 % des résidences principales de la commune et 81,5 % des logements locatifs aidés de l'ensemble du territoire Colmar-Rhin-Vosges.

Depuis 1999, on observe une légère baisse de la part des logements locatifs aidés dans le parc de logements du territoire Colmar-Rhin-Vosges : 18,7 % en 1999 contre 18,5 % en 2012.

Comparativement, le département compte moins de logements locatifs aidés que sur le territoire SCoT : 13,2 % en 2012.

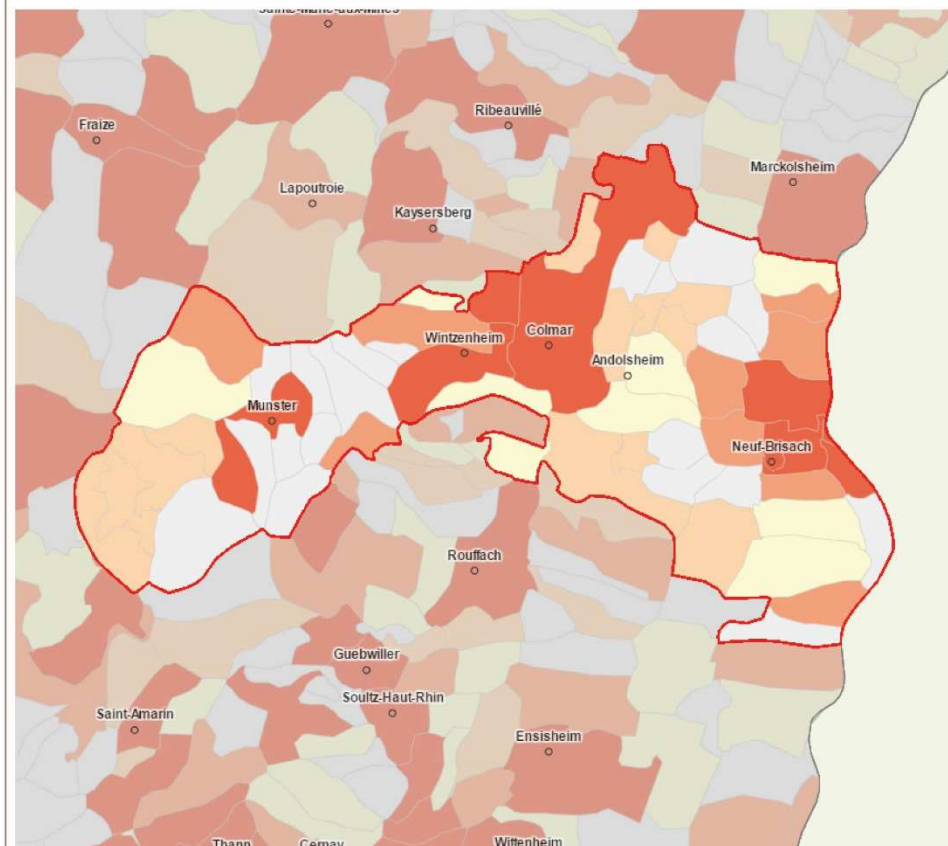
Toutefois, en nombre de personnes concernées, les chiffres ont tendance à légèrement augmenter :

27 280 personnes logées dans un logement aidé (soit 19,0 %) en 2007 contre 27 504 personnes (soit 18,9 %) en 2012.

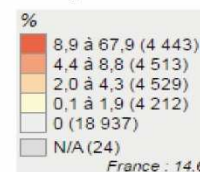
Toutefois, l'on remarque que leur part dans la population diminue légèrement entre 2007 et 2012.

Nous ne disposons cependant pas des chiffres pour l'année 1999 (chiffres non publiés par l'INSEE).

Le parc de logements aidés par commune en 2012 sur le territoire SCoT COLMAR-RHIN-VOSGES



Part de logements aidés en 2012



Source : Géoclip 2012
Réalisation : SIAM Mars 2016



5 communes sont soumises à l'article 55 de la loi SRU instaurant un seuil de logements sociaux de 20%.

Actuellement et selon nos dernières informations (*inventaire SRU au 1er janvier 2015, source : DDT68*), le nombre de logements manquants par commune est le suivant :

	Inventaire 01/01/2015					
	Population municipale (2012)	Nb de RP au 1/01/2015	Soit 20%	Nb de LLS au 01/01/2015	% LLS au 1/01/2015	Nombre de logements manquants
Colmar	67 257	31 554	6311	9815	31,11%	0
Horbourg-Wihr	5 243	2 610	522	150	5,75%	372
Ingersheim	4 621	2 075	415	383	18,46%	32
Turckheim	3 723	1 829	366	186	10,17%	180
Wintzenheim	7 592	3 395	679	439	12,93%	240

RP : résidences principales

LLS : logements locatifs sociaux

3.4 Un prix du foncier élevé

Les prix de l'immobilier sur le secteur Colmar-Rhin-Vosges sont dans la fourchette basse du département.

En effet, comparativement aux prix constatés aux abords de Saint-Louis, ceux du territoire SCoT sont abordables.

Toutefois les prix au m² varient entre 2 200 € pour la commune de Niedermorschwihr à 1 200 € pour la commune de Metzeral.

Les prix de l'immobilier les plus élevés se concentrent en périphérie de Colmar alors que les moins élevés se situent à l'Ouest du territoire SCoT au sein de la communauté de commune de la Vallée de Munster.

En matière de prix du foncier, le territoire Colmar-Rhin-Vosges se situe également dans la fourchette basse du département avec un prix moyen de 130 € par m² contre 162 € du m² en moyenne à l'échelle du Haut-Rhin (Source : terrain-construction.com ; année 2016).

La commune de Metzeral connaît le prix du foncier le plus bas du territoire SCoT avec un prix moyen de 82 € par m² et la commune de Colmar celle où le prix du foncier est le plus élevé avec 180 € par m².

LES MARCHES LOCATIFS LOCAUX

SECTEUR DE COLMAR

Niveau des loyers supérieur à la moyenne départementale.

- Le marché locatif se maintient à un bon niveau et la demande en logements neufs est toujours forte. Le dispositif Pinel permet à des ménages de se loger dans le neuf à des niveaux de loyers avantageux au regard des prix pour se loger dans ce secteur.

- Les maisons sont toujours recherchées par les ménages avec enfant(s), mais l'offre s'est raréfiée (rotation un peu plus faible).

SECTEUR DE MUNSTER ET NEUF-BRISACH

Niveau des loyers proche de la moyenne départementale.

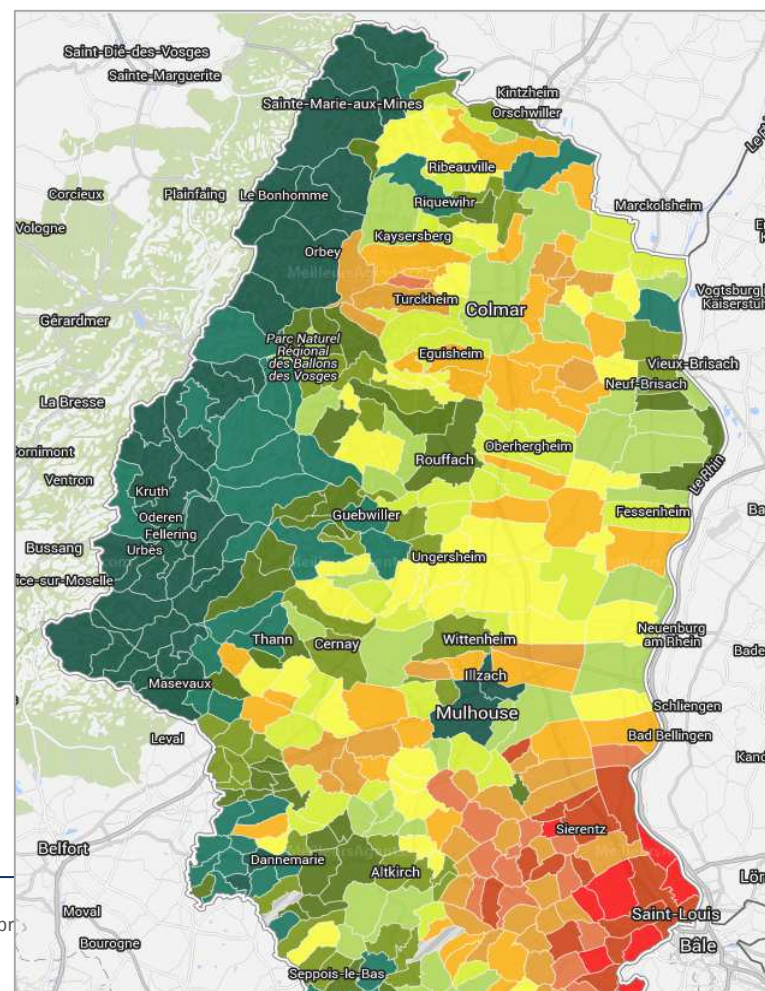
- Zone géographique de nombreux pôles secondaires qui offrent les services à la population et un cadre de vie attrayant.
- Offre en logements en adéquation avec la demande (marché peu tendu).

SECTEUR VOSGIEN

Niveau des loyers inférieur à la moyenne départementale.

- Le parc locatif privé est globalement ancien.
- Difficulté à louer des biens localisés dans les fonds de vallées : les ménages, notamment les jeunes, cherchent à se rapprocher de leur lieu de travail.

Prix de l'immobilier en 2016 sur le territoire de Colmar – Rhin - Vosges



Source : www.meilleursagents.com

3.5 L'accueil des gens du voyage

Les communes de plus de 5 000 habitants et les collectivités qui ont la compétence conformément à la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage, doivent répondre à des obligations en terme d'accueil des Gens du Voyage.

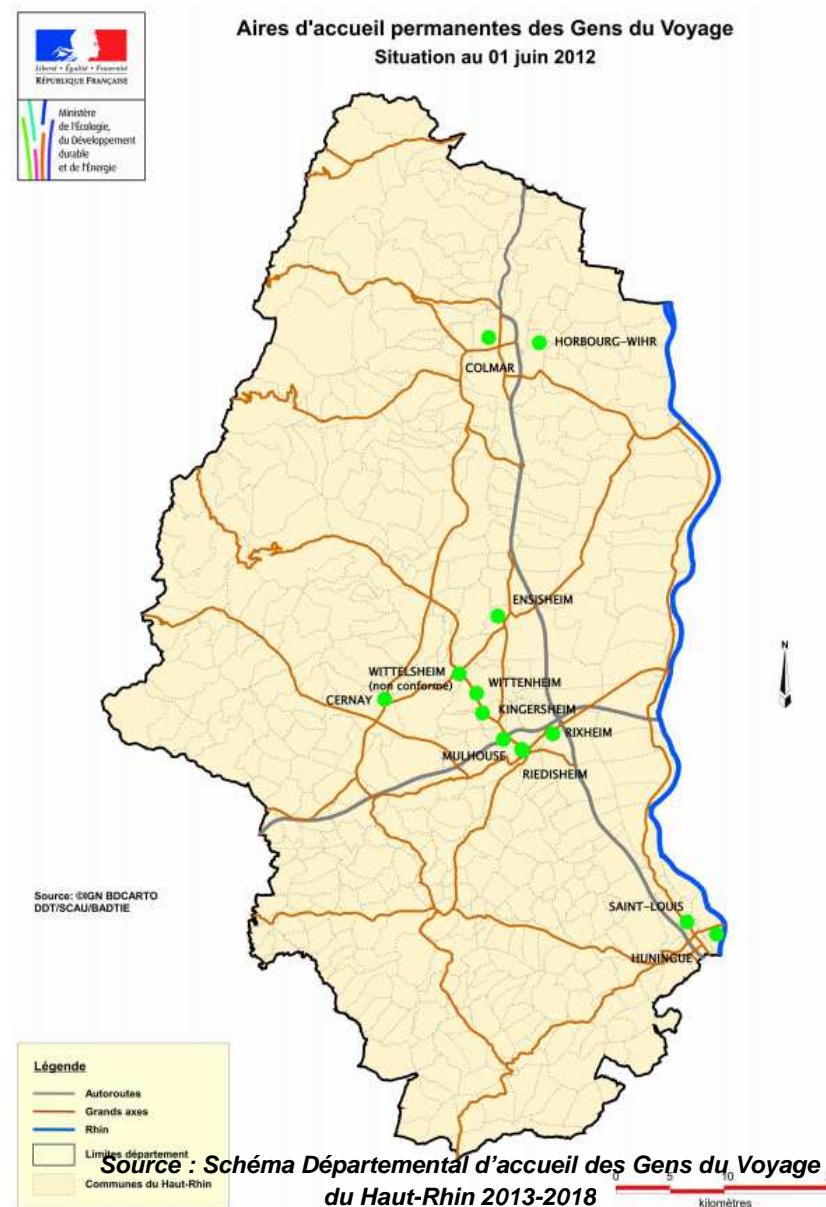
Dans la version du Schéma Départemental d'accueil des Gens du Voyage du Haut-Rhin de 2003, la Communauté d'Agglomération de Colmar avait l'obligation de créer 4 à 5 aires permanents soit 80 à 100 places. Depuis, seule 2 aires et 49 places ont été réalisées. Ainsi le nouveau Schéma Départemental d'accueil des Gens du Voyage du Haut-Rhin applicable de 2013 à 2018 oblige à Colmar Agglomération :

- D'aménager 60 à 80 places en aire d'accueil permanente ;
- **ET** de réaliser une aire intermédiaire de 40 à 70 places sur le territoire de Colmar Agglomération.

Colmar Agglomération a sollicité le Préfet du Département et le Président du Conseil Départemental pour une révision du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage pour l'agglomération de Colmar.

La fréquentation des deux aires permanentes d'accueil des gens du voyage présentes sur le territoire de Colmar Agglomération sont moyennes. En effet, sur les années 2014 et 2015, cette moyenne s'élève à 46% pour l'aire de Colmar, et 43% pour l'aire de Horbourg-Wihr. De plus, le nombre de courts séjours dans l'agglomération diminue.

Dans ce cadre, il serait judicieux de prendre en compte ces évolutions afin de de rationaliser les coûts d'aménagement et de fonctionnement de chacun des acteurs en présence.



POPULATION ET HABITAT – SYNTHÈSE ET CHIFFRES CLES

Population

- Une croissance démographique marquée (+ 0,7%/an en moyenne sur la période 1968-2012). Croissance supérieure aux tendances constatées au sein de la région et du département ;
- Une croissance démographique portée majoritairement par le solde naturel.
- 149 686 habitants en 2012 représentant 20% de la population du département du Haut-Rhin ;
- Une tendance au vieillissement de la population depuis 1968 à aujourd'hui, avec un indicateur de jeunesse qui ne cesse de diminuer.
- Un desserrement continu des ménages qui montre une tendance à la stagnation. Le nombre de personne par ménage est passé de 3,1 en 1968 à 2,3 en 2012.
- Les ménages d'une seule personne sont majoritairement représentés sur le territoire Colmar-Rhin-Vosges avec une représentation de 32,2% en 2012 contre 31,1% au sein du Haut-Rhin. Les couples sans enfant sont ensuite les ménages les plus représentés à 28,6% en 2012, puis les couples avec enfant(s) à 28,5%.
- Des revenus médians par unité de consommation qui augmentent pointant à 22 567€ en 2012 au sein du territoire Colmar-Rhin-Vosges contre 21 316€ dans le Haut-Rhin.
- Une augmentation du nombre et de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures (6,0% en 1999 contre 7,4% en 2012).
- Une forte augmentation des professions intermédiaires passant de 12,8% à 14,4% entre 1999 et 2012.
- Des retraités de plus en plus nombreux et marquant le territoire Colmar-Rhin-Vosges par leur représentation. En 2012, 26,2% de la population des 15 ans et plus est retraités contre 21,4% en 1999.
- Les personnes sans activités ont fortement diminué passant de 20 917 (18,5%) à 17 292 (14,1%) entre 1999 et 2012.

Habitat

- Une croissance mesurée du parc de logement : 8 484 logements commencés sur la période 2004-2013 soit 943 logements par an en moyenne (hors logements en résidence).
- Un parc de logements composés de 64 529 résidences principales, 2 714 résidences secondaires et 5 710 logements vacants.
- Une vacance qui augmente fortement depuis 1999 (5,6% en 1999 contre 7,8% en 2012) soit une augmentation de près de 2 150 logements vacants supplémentaires.
- Le logement collectif est prédominant sur le territoire Colmar-Rhin-Vosges (54,9% en 2012) contre 47,6% au sein du département du Haut-Rhin.
- Les logements de 3 et 4 pièces sont les logements les plus représentés au sein du territoire SCOT (47,0% des logements) suivi par les logements de 5 pièces et plus à 37,1%.
- Les logements de 1 et 2 pièces sont faiblement représentés (15,9%) en 2012.
- 45,7% des ménages du territoire Colmar-Rhin-Vosges sont propriétaires, pourcentage inférieur à celui du département (53,6%).
- 11 940 logements locatifs aidés soit 18,5% des résidences principales. Chiffre légèrement en baisse entre 1999 et 2012, puisque passant de 18,7% à 18,5%.
- Un prix de l'immobilier et du foncier dans la fourchette basse du département. Des prix abordables comparativement à l'agglomération de Saint-Louis.

FORCES, FAIBLESSES ET ENJEUX – POPULATION ET HABITAT

FORCES - POTENTIALITES	FAIBLESSES - CONTRAINTES ET PROBLEMATIQUES
<p>Démographie Une croissance démographique continue et soutenue depuis 1968 liée principalement par un solde naturel positif.</p> <p>Des revenus fiscaux par Unité de Consommation en hausse qui suit la tendance départementale.</p> <p>Une forte diminution des personnes sans activité (18,5% à 14,1% entre 1999 et 2012).</p> <p>Logements Une activité de construction de logements qui permet de poursuivre l'accueil de nouveaux ménages sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Un prix du foncier abordable en particulier sur la frange Ouest.</p> <p>Un parc de logements locatifs aidés développé sur les polarités principales.</p>	<p>Démographie Un solde migratoire faible voire négatif à l'échelle du territoire Colmar-Rhin-Vosges. Une population vieillissante et un nombre de retraités qui a fortement augmenté.</p> <p>Logements Une forte augmentation du taux de vacance entre 1999 et 2012 ; Des logements sociaux principalement localisés sur Colmar (81,5%) ; Un taux de vacance élevé pour certaines communes.</p> <p>Démographie et logement Le phénomène de desserrement des ménages se poursuit : nécessité de construire de nouveaux logements pour maintenir le même nombre d'habitants sur le territoire.</p> <p>Menaces : Démographie Accentuation du vieillissement de la population sur l'ensemble du territoire ; Dépeuplement de la ville de Colmar au profit de la périphérie.</p> <p>Logements Accélération du drainage de la ville centre au profit de la périphérie ; Vulnérabilité énergétique des ménages liée au coût des transports par l'éloignement des constructions des pôles primaires du territoire.</p>
ENJEUX POUR LE TERRITOIRE	
<p>Développer une politique et une vision partagée de l'habitat à l'échelle du territoire du SCoT pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre plus attractif le parc de logements anciens et préserver le patrimoine bâti ancien de qualité. - Diversifier l'offre de logements pour mieux répondre aux besoins des habitants. - Développer et améliorer l'offre de logements pour publics spécifiques (personnes âgées en particulier). - Intégrer les principes de développement durable dans l'habitat (réduction de la consommation d'énergie, développer les constructions à énergie positive...). 	

LES EQUIPEMENTS

I – Une offre en équipements et services cohérente

De manière générale, un pôle principal d'équipements se distingue : **Colmar** complété par les pôles secondaires que sont **Munster, Wintzenheim, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim, Neuf-Brisach et Housen**.

L'équipement des communes a été mesuré à partir de 87 variables permettant d'appréhender le niveau de service à la population. Cette analyse a été effectuée à partir de la base de données permanente des équipements de l'INSEE de 2014.

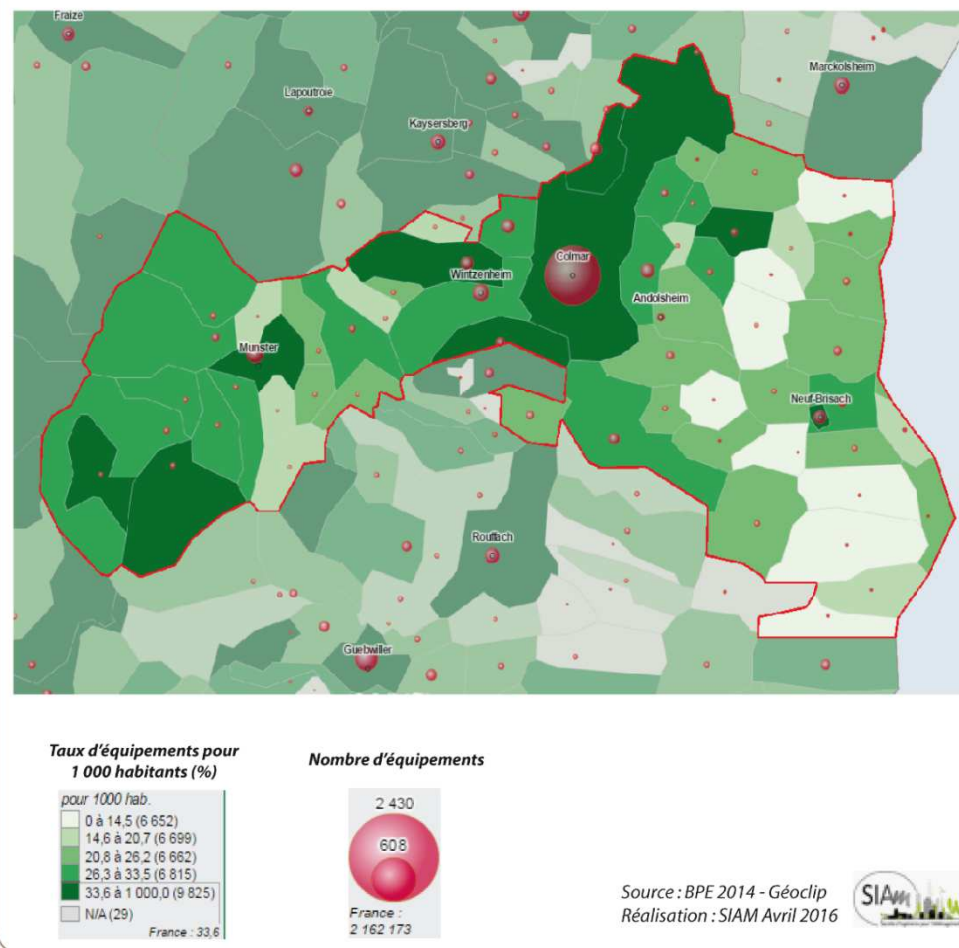
La notion de niveau d'équipement est complexe et hétérogène, puisqu'elle comprend de nombreuses variables. Les équipements sont répartis en trois gammes :

- Les équipements de proximité ou de première nécessité, à savoir les écoles maternelles, la poste les pharmacies et autres épiceries et boulangeries.
- Les équipements intermédiaires sont déjà plus spécialisés et concernent les collèges, des spécialistes médicaux, les supermarchés ou encore des administrations publiques telles que le Trésor Public.
- Enfin les équipements supérieurs comprennent les lycées, des services médicaux spécialisés tels que les maternités, des hypermarchés, les gares, ou encore des administrations de niveau supérieur comme le Pôle emploi.

D'une manière générale, les services les plus courants sont présents sur près de la moitié des communes rurales. Quand le commerce ou le service fait défaut, la distance moyenne de ces équipements dits « de proximité » n'excède pas 10 kilomètres en milieu rural.

Le territoire est pourvu en 2014 de 4 794 équipements tout confondus dont la moitié est localisée sur la commune de Colmar (2 430 équipements en 2014 soit 50,7% de l'ensemble des équipements).

Nombre d'équipements et taux d'équipements pour 1 000 habitants par commune en 2014 sur le territoire SCoT COLMAR-RHIN-VOSGES



1.1 Les établissements d'enseignement

Les différentes structures d'accueil de la Petite Enfance

D'une manière globale, l'offre en terme de petite enfance est significative sur le territoire. Elle est cependant essentiellement concentrée à Colmar, qui avec 5 crèches (crèches et mini crèches), 7 multi accueils, 1 micro crèche, 2 haltes- garderies, 2 jardins d'enfants et une crèche familiale pour une offre d'accueil globale de 672 places offre une diversité des modes de gardes, une offre quantitativement conséquente et géographiquement équilibrée.

Seules 9 autres communes hébergent une structure d'accueil de la petite enfance, essentiellement sous la forme de multi accueil (Volgelsheim, Kunheim, Horbourg- Wihr, Wintzenheim, Soultzbach les Bains, et Munster) de micro crèches (Holtzwihr, Turckheim, Wintzenheim et Walbach) et de haltes garderies (Volgelsheim, Horbourg- Wihr et Munster) pour une offre d'accueil totale de 354 places.

Ainsi, l'équilibre géographique de l'offre n'est pas assuré de manière satisfaisante. Cela pousse les ménages avec enfants en bas âge à se tourner vers d'autres modes de garde, avec un tissu de RAM (Relais Assistantes Maternelles) très développé. La quasi-totalité des communes du périmètre compte au moins une assistante.

Ces assistantes appartiennent à six Relais d'Assistantes Maternelles situés à Munster, Wintzenheim, Colmar, Horbourg-Wihr, Volgelsheim et Muntzenheim. Ce sont des lieux de ressources et d'informations pour les parents. Ce mode de garde prend le relais de la traditionnelle garde par la famille, de moins en moins facile avec l'évolution des modes de vie.

Les évolutions des modes de vie et leur impact sur la réflexion autour des modes de garde

La politique menée par le Conseil Départemental du Haut-Rhin porte ses fruits avec une offre d'assistantes maternelles dense, géographiquement équilibrée.

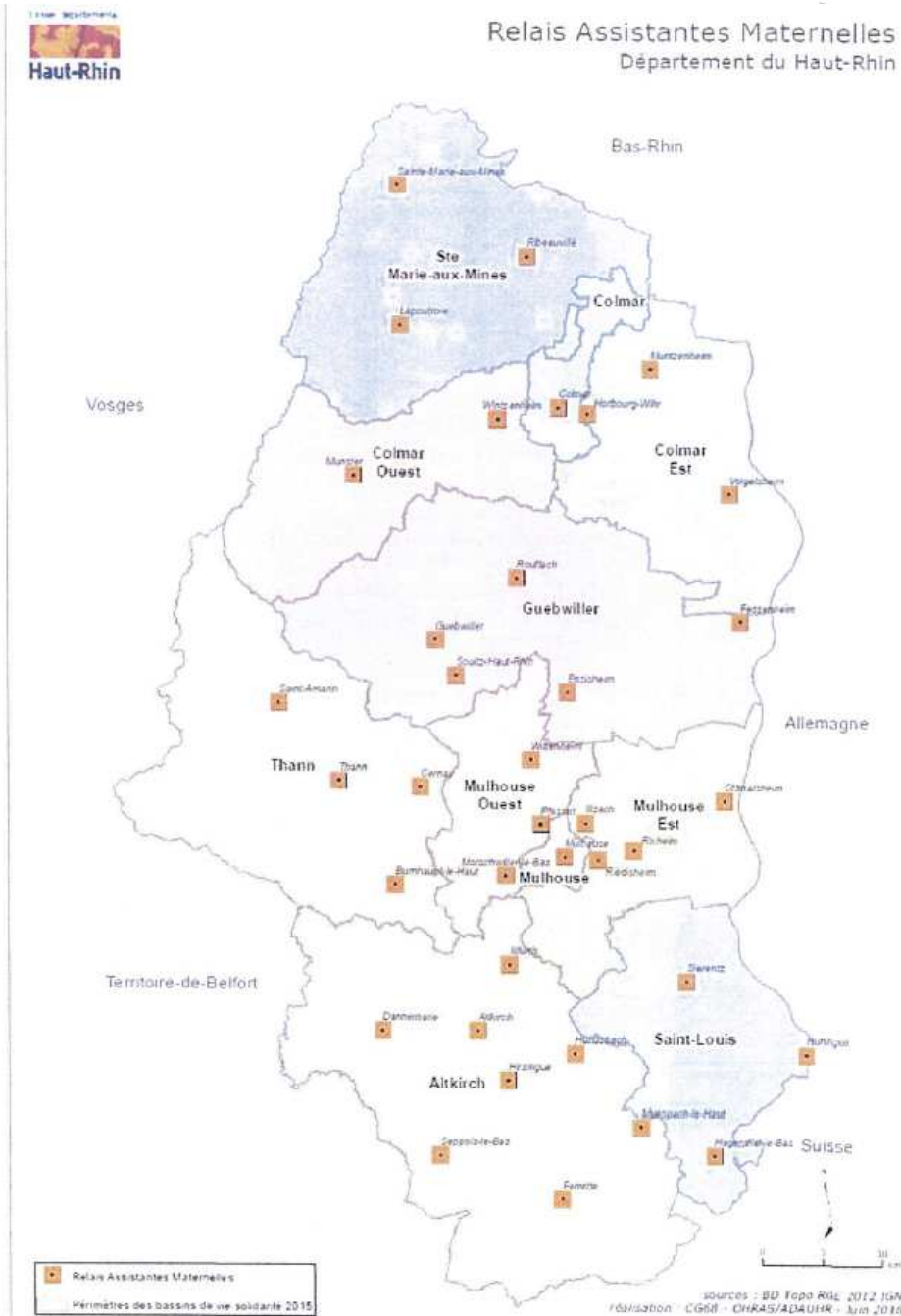
Le solde migratoire important prouve que le territoire est une terre d'accueil. Les nouvelles populations qui arrivent dans les villages sont principalement

des « urbains » qui ont des nouveaux besoins, ce qui engendre de nouveaux coûts pour les collectivités.

Le taux d'équipement en places d'accueil du jeune enfant s'établit à 156,1 places pour 1 000 enfants de moins de 3 ans contre 152,9 pour le Département du Haut- Rhin (places au 31/12/2015 hors jardins d'enfants et population INSEE RP 2012). La moyenne nationale s'établit à 146,4 places pour 1000 enfants de moins de 3 ans (source DREES- Enquête annuelle 2013 et INSEE- RP 2010).

Le taux de couverture en places d'assistante maternelle s'établit à 56 places pour 100 enfants de moins de 3 ans contre 55 pour le département du Haut Rhin (places au 31/12/2015 et population INSEE RP 202). La moyenne nationale s'établit à 43 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (source DREES- Enquête annuelle 2013).

Commune	Type	Nombre de structures	Nombre de places
Colmar	Crèches	5	147
	Multi-accueil	7	316
	Micro-crèche	1	10
	Haltes-garderies	2	44
	Jardins d'enfants	2	140
	Crèches familiales	1	15
Holtzwihr	Micro-crèche	1	10
Horbourg-wihr	Haltes-garderies	1	16
	Multi-accueil	1	20
Kunheim	Multi-accueil	1	35
Munster	Haltes-garderies	1	8
	Multi-accueil	1	30
Soultzbach-les-bains	Multi-accueil	1	22
Turckheim	Micro-crèche	1	10
Volgelsheim	Haltes-garderies	1	15
	Multi-accueil	1	40
Walbach	Micro-crèche	1	10
Wintzenheim	Jardins d'enfants	1	85
	Multi-accueil	1	43
	Micro-crèche	1	10
Total général		32	1026



Avec l'évolution des modes de vie des 25 dernières années (travail des femmes, accroissement de la mobilité, dissociation du lien domicile-travail, ...), l'accueil de la petite enfance est devenu un enjeu essentiel du développement du territoire. Les collectivités doivent s'attacher à satisfaire les nouvelles aspirations des familles qui cherchent à concilier au mieux vie professionnelle et vie familiale.

Les structures d'accueil de la Petite Enfance sont donc en majorité localisées dans les grandes communes et/ou à proximité des grands pôles d'emplois. Une croissance démographique entraînerait mécaniquement un besoin supplémentaire en structures d'accueil. Leur implantation devra répondre à une double logique de polarisation et de juste proximité.

L'école primaire et le péri-scolaire

Les établissements scolaires se répartissent sur l'ensemble du territoire Colmar-Rhin-Vosges.

L'enseignement primaire est assuré par 46 écoles maternelles (dont 23 à Colmar) et 58 écoles élémentaires (dont 15 à Colmar).

Une architecture territoriale qui concentre les équipements scolaires dans les pôles urbains

L'enseignement secondaire est assuré par 13 collèges dont 7 à Colmar, 1 à Munster, 1 à Volgelsheim, 2 à Wintzenheim, 1 à Fortschwihr et 1 à Ingersheim.

Sur le territoire sont recensés 8 lycées d'enseignement général et/ou technologique dont 5 à Colmar et 1 lycée d'enseignement professionnel à Colmar

Les formations universitaires présentes à Colmar :

Les campus universitaires de Colmar sont des antennes de l'université de Haute Alsace de Mulhouse.

Colmar compte plusieurs établissements de formation supérieurs dont :

- La Faculté de Marketing et Agrosociétés (FMA) qui compte 500 étudiants et propose des formations de types bac +3 à bac+5.

- L'IUT de Colmar qui compte 1 300 étudiants et propose des formations bac+2 et niveau licence.
- Le biopôle de Colmar, pôle de compétences reconnu sur les 2 domaines d'activité stratégique que sont la santé de la vigne/qualité du vin et les performances agronomiques et environnement, est un centre de recherche et qui propose des filières universitaires

Les activités sont exclusivement concentrées sur Colmar, on recense des formations très axées autour de l'agronomie et des biotechnologies.

Toutefois, peu de formations de niveau licence et master sont présentes sur le territoire Colmar-Rhin-Vosges.

L'IUT a également un secteur de recherche en développement perpétuel : deux laboratoires sont rattachés à l'Institut : le CERDACC (Centre Européen de Recherche sur le Droit des Accidents Collectifs et des Catastrophes) et le GRPHE (Groupe de Recherche en Physique des Hautes Energies). Cela complète un tissu d'entreprises très investies dans le domaine de la recherche.

Ce volet participe d'une manière importante au rayonnement de Colmar en tant que ville universitaire. Cela devient ainsi une ambition forte : faire du territoire un pôle d'excellence en biotechnologie, en renforçant et soutenant la recherche et notamment le Biopôle. A noter également, la présence sur le site du Biopôle de plusieurs structures académiques, professionnelles et de recherche dont l'INRA, l'Université de Haute Alsace (UHA) et le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie spécialisé dans les matières fertilisantes organiques et l'agroenvironnement (CRITT RITTMO).

Le territoire Colmar-Rhin-Vosges dispose également de centres de formations d'apprentis, des centres de formations de santé, une unité de formation et de recherche,... Ces formations sont toutes localisées à Colmar.

1.2 Les équipements de santé

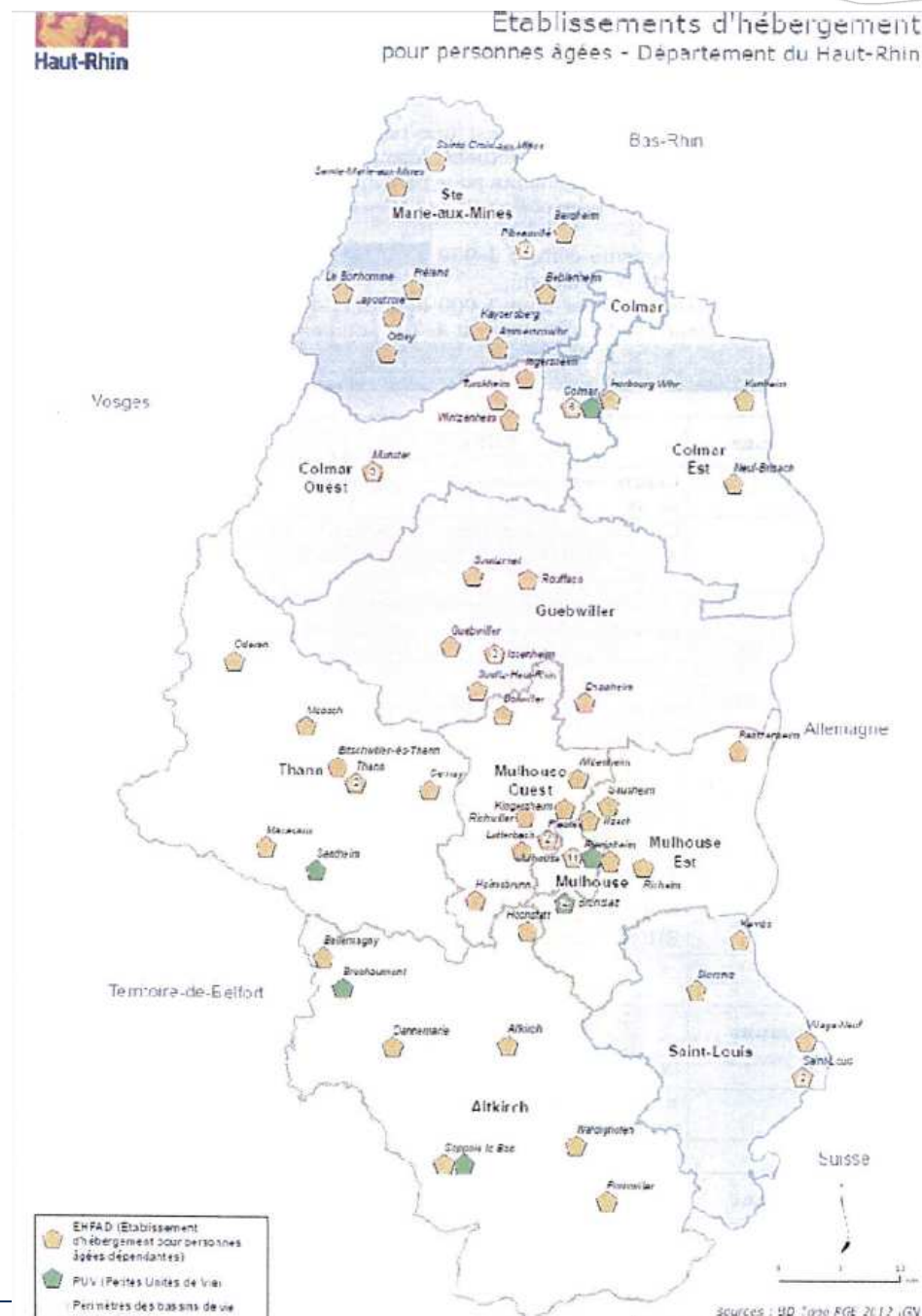
Le vieillissement de la population est une tendance à prendre en compte dans l'offre à venir en équipements. L'offre actuelle compte 14 établissements en équipements médico-sociaux de type hébergements pour personnes âgées : 12 EHPAD, 1 EHPA et 1 Petite Unité de Vie (PUV).

En 2015, ces hébergements compte 1 633 lits ce qui peut sembler être suffisant en terme d'accueil de cette population.

Le taux d'équipement est de 111,4 lits médicalisés (hébergement permanent en EHPAD) pour 1 000 habitants de plus de 75 ans et plus contre 108,2 au niveau du département.

Commune	EHPAD	Capacités installées au 31/12/2015
Colmar	Centre départemental de repos et de soins	390
Colmar	Groupement hospitalier de Centre Alsace (GHCA - Site Maison d'Accueil du Diaconat	140
Colmar	Hôpitaux Civils - Centre pour Personnes Agées	256
Colmar	Maison de Retraite "Notre Dame des Apôtres"	52
Kunheim	Maison de Retraite "La Roselière"	127
Neuf-Brisach	Résidence Xavier Jourdain EHPAD	108
Ingersheim	GHCA - Site "Home du Florimont"	69
Munster	Hôpital Loewel	67
Munster	Maison de Retraite "Foyer Caroline"	73
Munster	Maison de Retraite "Le Foyer du Parc"	98
Turckheim	Maison de Retraite du "Brand"	74
Wintzenheim	EHPAD "Les Magnolias"	84
		1 511 places d'hébergement + 27 places en Accueil de Jour
Commune	PUV / EHPA	Capacités installées au 31/12/2015
Colmar	PUV - Fondation Ostermann	19
Colmar	EHPA - Résidence Saint-Gilles pour personnes âgées	103
		122 places d'hébergement
Commune	Accueil de Jour	Capacités installées au 31/12/2015
Colmar	Association pour l'accompagnement et le maintien à domicile (APAMAD) "Résidence de l'Ange"	27

Source : base de données Direction de l'Autonomie CD 68



Les personnes âgées sont de plus en plus des acteurs importants dans la vie des villages : leur investissement dans le domaine associatif, politique ou tout simplement social gagne en importance en permanence. Avec les progrès de la médecine, l’allongement de la durée de vie n’est plus synonyme de dépendance et cela assoit le rôle de ces personnes dans l’animation du territoire.

Les personnes âgées restent indépendantes de plus en plus longtemps et les attentes et les besoins se renforcent vis-à-vis du maintien à domicile.

Une mutation progressive des besoins des personnes âgées

Au regard de la structure des grandes classes d’âge (cf. partie démographie) du périmètre du SCoT, la proportion des personnes âgées de plus de 60 ans est en constante augmentation depuis une vingtaine d’années, tendance bien visible chez les plus de 75 ans également. Le vieillissement des personnes conduit les populations à avoir de nouveaux besoins en matière d’accueil, de garde et de soutien des personnes âgées.

La première réponse à ces nouveaux besoins est prioritairement le soutien à domicile qui est assuré par des professionnels qualifiés ou des aidants-familiaux. Cette solution a l’avantage de conforter l’autonomie des personnes âgées. La structuration des dispositifs d’aides montre un territoire adapté aux besoins de ses habitants avec l’intervention de l’APA (Association d’Aide aux Personnes Âgées), complétée par des initiatives locales. Ainsi, les principaux services (portage de repas, soins à domicile, aide-ménagère) sont bien représentés sur le secteur, notamment avec les trois antennes de l’APA qui correspondent à trois secteurs sur le territoire du SCoT : « Colmar », « Vallée de Munster » et « Plaine du Rhin ».

Mais, la problématique des aides-familiales reste mal appréhendée et il existe trop peu de solutions alternatives pour soulager la lourde tâche de s’occuper quotidiennement de leurs parents. Le renforcement des hôpitaux de jour ou la création de MARPA (Maisons d’Accueil Rurales pour Personnes Âgées) pourrait être une solution appropriée.



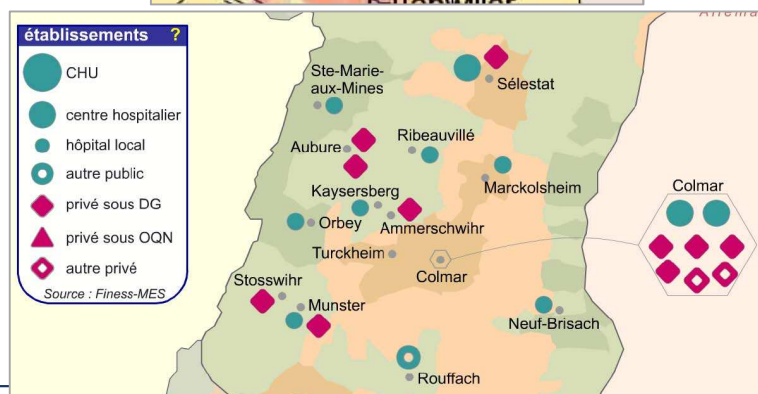
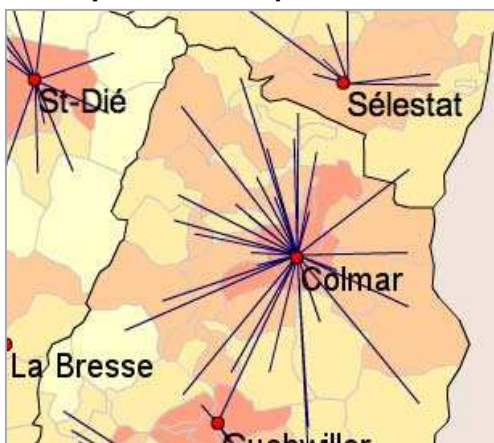
Source : Conseil Départemental du Haut-Rhin 2016

La présence de nombreux établissements hospitaliers de proximité et de rayonnement départemental

Le territoire, avec la présence du centre hospitalier de Colmar, bénéficie d'une structure de grande qualité, qui rayonne bien plus loin que les frontières du périmètre du SCoT Colmar-Rhin-Vosges. Notamment du fait que toutes les spécialités y sont dispensées.

Avec l'ensemble des structures réparties sur le territoire (Munster, Stosswihr, Neuf-Brisach) et celle aux abords immédiats (Rouffach, Kaysersberg, Ribeauvillé ou encore Marckolsheim), les habitants du SCoT bénéficient d'un accès à la quasi-totalité des spécialités médicales, à moins de 30 minutes de leur domicile.

Le rayonnement hospitalier de Colmar



Une architecture de services médicaux de proximité qui répond aux besoins de la population

Dans le périmètre du SCoT, il existe une architecture des services de proximité en matière médicale, c'est à dire médecins généralistes ou spécialisés, pharmaciens et infirmières, qui forment un maillage fin du territoire. Il y a une polarisation des services médicaux de proximité dans les grands centres urbains et dans les bourgs secondaires : Colmar naturellement, mais également Munster ou Neuf-Brisach. De plus, de nombreuses communes assurent un relais essentiel en ayant au moins un médecin ou un pharmacien sur place.

Même si certaines communes ne disposent d'aucun service en matière médicale, la couverture à l'échelle du SCoT est satisfaisante. Ce dispositif est complété par les services de soins à domicile prodigués auprès des personnes âgées.

L'offre d'hébergement pour adultes en situation de handicap est de 228 places dans 4 établissements situés à Colmar (1 Foyer d'Accueil Médicalisé, 1 Foyer d'Accueil Spécialisé, 2 Foyers d'Accueil pour Travailleurs Handicapés), complété par 76 places dans 4 Services d'Accueil de Jour (2 à Colmar, 1 à Munster et 1 à Neuf-Brisach). Le taux d'équipement en hébergement pour Adultes en situation de handicap est de 2,9 places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans, contre 4,02 pour mille au niveau départemental.

- Le taux d'équipement (établissement de santé et fonctions médicales et paramédicales, source INSEE BPE 2015) pour 1 000 habitants est de 5,6 pour 1000 habitants pour le territoire Colmar Rhin Vosges contre 4,6 pour 1 000 habitants pour le département.
- Le territoire compte 147 médecins omnipraticien en 2015, soit un taux proche de 1 médecin pour 1 000 habitants ce qui est supérieur au département du Haut-Rhin (0,9 pour 1 000 habitants).
- 176 infirmiers sont recensés sur Colmar-Rhin-Vosges en 2015 soit 1,2 infirmiers pour 1 000 habitants (contre 0,9 pour 1 000 habitants dans le Haut-Rhin).
- De même le territoire compte 37 pharmacies soit un taux d'équipement de 0,25 pour 1 000 habitants (0,26 au niveau départemental).

1.3 Les équipements sportifs et de loisirs

Une Offre en équipement importante et de qualité

La manière dont se répartissent les équipements constitue un élément clé de l'armature du territoire. Celle-ci structure le «territoire social» dans lequel une communauté d'habitants se fédère pour organiser sa vie quotidienne.

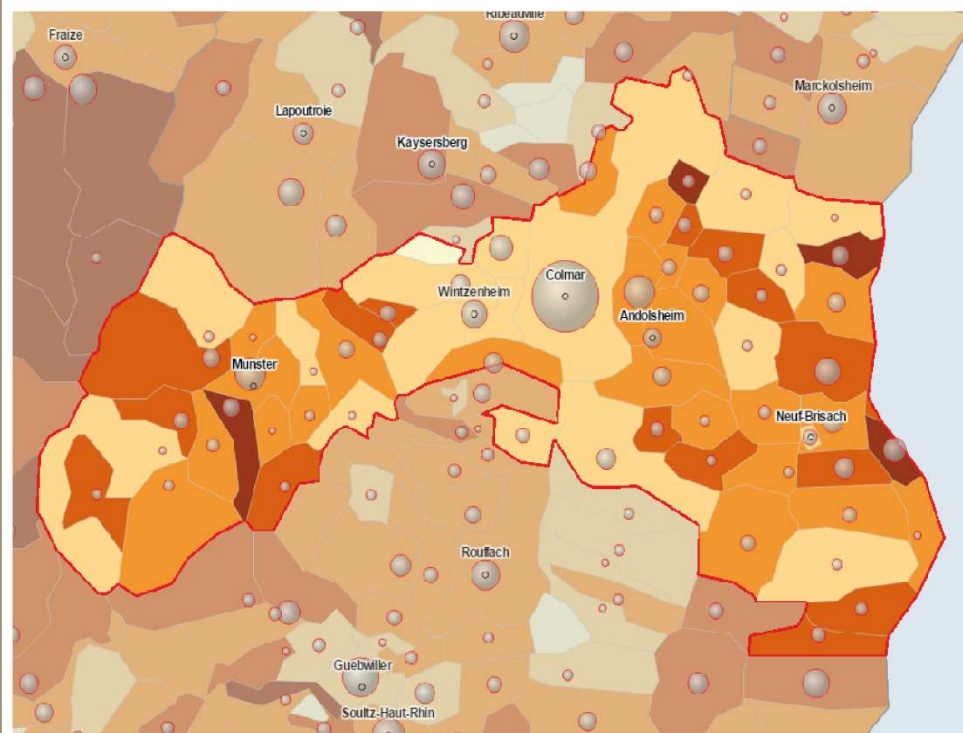
La qualité de vie des habitants repose sur une architecture territoriale de proximité qui offre au territoire le meilleur niveau de prestations possibles dans un équilibre entre efficacité et proximité.

Le Territoire Colmar-Rhin-Vosges, au travers de ses équipements sportifs, de loisirs et culturels, ainsi que la vitalité du monde associatif, permet de proposer une palette d'activités diversifiées. Ainsi, la majorité des communes disposent d'une salle polyvalente ou d'un complexe sportif.

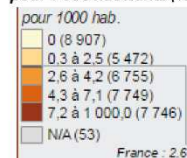
Les associations sportives présentes dans l'ensemble du territoire complètent l'offre de services proposés aux habitants du territoire. En plus des activités courantes (football, tennis, basket, ...), il est possible de s'adonner au tir à l'arc, à l'équitation, au judo, ... Si la plupart des associations ont une assise communale forte, la tendance va vers un recrutement de plus en plus fondamentalement intercommunal. En ce sens, chacune apporte sa contribution à l'offre de loisirs globale. Mais il ne faut pas oublier que ces associations restent vulnérables, notamment en raison de la crise du bénévolat.

Colmar-Rhin-Vosges compte 360 équipements sportifs tout confondus, soit un taux d'équipement de 2,4 pour 1 000 habitants contre 2,6 pour 1 000 habitants au sein du département.

Nombre et taux d'équipement sportifs et de loisirs en 2014 sur le territoire SCoT COLMAR-RHIN-VOSGES



Taux d'équipement pour 1 000 habitants (%)



Nombre d'équipements



Source : BPE 2014 - Géoclip
Réalisation : SIAM Avril 2016



LES EQUIPEMENTS – SYNTHÈSE ET CHIFFRES CLES

Equipements

- Une offre d'équipements polarisée majoritairement sur la commune de Colmar avec 2 430 équipements sur les 4 794 équipements du territoire Colmar-Rhin-Vosges.
- Un maillage en pôles secondaires : Munster, Wintzenheim, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim, Neuf-Brisach et Houssen.
- Des services de proximité répartis sur l'ensemble du territoire mais concentrés sur les villes pôles.
- Une offre de soins répartie sur les principales polarités du territoire. Un taux d'équipements de santé de 6,2 pour 1 000 habitants sur le territoire Colmar-Rhin-Vosges contre 5,2 équipements pour 1 000 habitants dans le Haut-Rhin.
- Des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) en nombre suffisants (14 sur le territoire SCoT, pour une capacité de 1 939 places en 2015), soit un taux d'équipement de 0,1 équipement pour 1 000 habitants contre 0,2 pour 1 000 habitants au sein du département.
- Des nouveaux besoins seront engendrés si la tendance au vieillissement se confirme.
- De nombreux établissements hospitalier de proximité répartis sur l'ensemble du territoire, mais concentré sur Colmar.
- 146 médecins omnipraticiens (1 médecin pour 1 000 hab. contre 0,9 pour 1 000 hab. dans le département)
- 159 infirmiers (1,1 pour 1 000 habitants contre 0,8 pour 1 000 hab. dans le département)
- 35 pharmacies (0,2 pour 1 000 habitants contre 0,3 pour 1 000 hab. dans le département).

Equipements

- Des structures d'accueil petites enfances bien développées sur l'ensemble du territoire
- Une formation scolaire satisfaisante composée de :
 - 46 écoles maternelles,
 - 58 écoles élémentaires,
 - 13 collèges,
 - 8 lycées.
- Quelques formations universitaires localisées à Colmar :
 - Faculté de Marketing ;
 - IUT de Colmar ;
 - Biopôle de Colmar.
- Des cursus axés autour de l'agronomie et des biotechnologies.
- Des centres de formations d'apprentis, des centres de formations de santé, ...
- Toutefois, le territoire Colmar-Rhin-Vosges propose peu de formation au niveau licence et master.
- Une offre d'équipements sportifs légèrement inférieure au département du Haut-Rhin (2,4 équipements pour 1 000 habitants sur le territoire Colmar-Rhin-Vosges contre 2,6 équipements pour 1 000 habitants au sein du département).

FORCES, FAIBLESSES ET ENJEUX – EQUIPEMENTS

FORCES - POTENTIALITES	FAIBLESSES - CONTRAINTES ET PROBLEMATIQUES
<ul style="list-style-type: none"> ■ Une offre polarisée en grande partie sur la commune de Colmar. ■ Un maillage en pôles secondaires : Munster, Wintzenheim, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim, Neuf-Brisach et Houssem. ■ Des services de proximité répartis sur l'ensemble du territoire. ■ Une offre sportive assez bien répartie et diversifiée. ■ Une offre en maisons de retraite relativement bien développée pour les besoins actuels. ■ Une offre de premiers recours efficace et des soins hospitaliers en nombre suffisants qui permettent une accessibilité rapide aux équipements à partir de chaque commune du territoire Colmar-Rhin-Vosges. ■ Un tissu associatif dans le milieu sportif, de loisirs et culturels qui est conséquent. ■ Une diversité et de nombreux équipements sportifs, de loisirs et culturels. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une offre de structures pour l'accueil des personnes âgées moins développée que sur le reste du département, qui doit être prise en compte sous peine de créer une problématique de santé pour le futur du territoire (vieillesse de la population, accès aux soins). ■ Des filières universitaires longues durées sous développées. ■ Un manque d'adéquation entre la formation et les métiers des entreprises présentes.
ENJEUX POUR LE TERRITOIRE	
<p>Anticiper les besoins en équipements en fonction des prévisions de développement du territoire.</p> <p>Répondre à l'affirmation de nouveaux besoins induits par l'évolution des modes de vie, notamment des familles.</p> <p>Penser la « juste proximité » comme le moyen de produire le meilleur service au meilleur coût.</p> <p>Maintenir une offre de santé de qualité et répartie sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Définir les équipements structurants à développer sur le territoire.</p>	

LES TRANSPORTS ET MOYENS DE COMMUNICATION

I – La contribution du rail dans un système régional de déplacements

1.1 Strasbourg - Bâle : la colonne vertébrale du fer alsacien

L'axe structurant du chemin de fer alsacien correspond à la ligne Strasbourg - Bâle à partir duquel se ramifient une dizaine de lignes.

En terme de transport de passagers, les chiffres de la SNCF donnent pour 2006 les chiffres suivants :

- 180.000.000 voyageurs/kilomètres par an vers Strasbourg (l'unité voyageurs/kilomètres est une unité de mesure qui équivaut au transport d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre) ;
- 73.000.000 vers Mulhouse.

Concrètement cela représente plus 6.000 passagers/jour* entre Strasbourg et Colmar et 5.000 passagers/jour entre Colmar et Mulhouse (en moyenne sur l'année week-end compris).

L'augmentation de plus de 54% depuis 1997 de la fréquentation des lignes TER rend la part contributive du train véritablement structurelle et stratégique pour la dynamique des échanges régionaux, notamment entre les quatre grandes agglomérations que sont Strasbourg, Colmar, Mulhouse et Bâle.

Entre Strasbourg et Mulhouse...

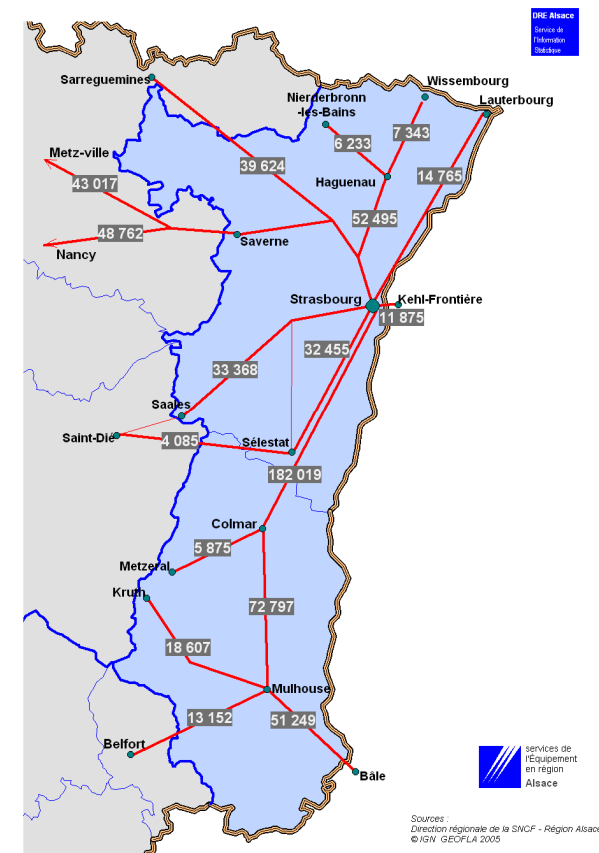
L'axe ferré Strasbourg – Colmar – Mulhouse – Bâle est devenu depuis les années 1980 un vecteur fondamental de l'intégration territoriale ; il permet aujourd'hui la grande intensité des échanges entre les agglomérations.

La position de Colmar sur cet axe combine une double proximité, l'une avec le Sud, l'autre avec le Nord.

Ligne Strasbourg -Mulhouse – Bâle

La gare de Colmar est desservie environ 75 fois par jour, à un rythme médian d'un train toutes les 30 minutes.

Trafic TER Alsace en milliers de voyageurs x kilomètres en 2006



Le rôle du TGV est stratégique, il inscrit directement la région de Colmar dans la dynamique de la mobilité supra-régionale

L'arrivée du TGV Est en 2007 place désormais Colmar à 2h20 de Paris notamment grâce à la mise en service de la branche Est de la ligne LGV Rhin-Rhône le 11 décembre 2011.

Le TGV donne une nouvelle place à l'Alsace, donc à l'espace Colmarien, dans la géographie des déplacements et de l'espace-temps français et européen (prolongation via le réseau ICE allemand).

1.2 Le réseau ferré sur le territoire Colmar – Rhin -Vosges

LIGNE COLMAR-METZERAL

21 allers/retours par jour, mais une fréquentation moyenne journalière limitée aux publics captifs.

La durée du trajet (45 min entre Colmar et Metzeral maximum, 25 min pour les directs Munster/Colmar) limite, à ce jour, la capacité du train à s'imposer comme une alternative compétitive à la voiture.

LIGNE COLMAR, NEUF-BRISACH, VOLGELSHEIM

Une ligne actuellement réservée au fret et à la desserte du site industriel de Volgelsheim et Biesheim.

Une réouverture progressive aux voyageurs (publics captifs dans une première phase) permettrait de préparer l'affirmation du pôle pluri-communal que représente l'ensemble Neuf-Brisach, Volgelsheim et Biesheim.

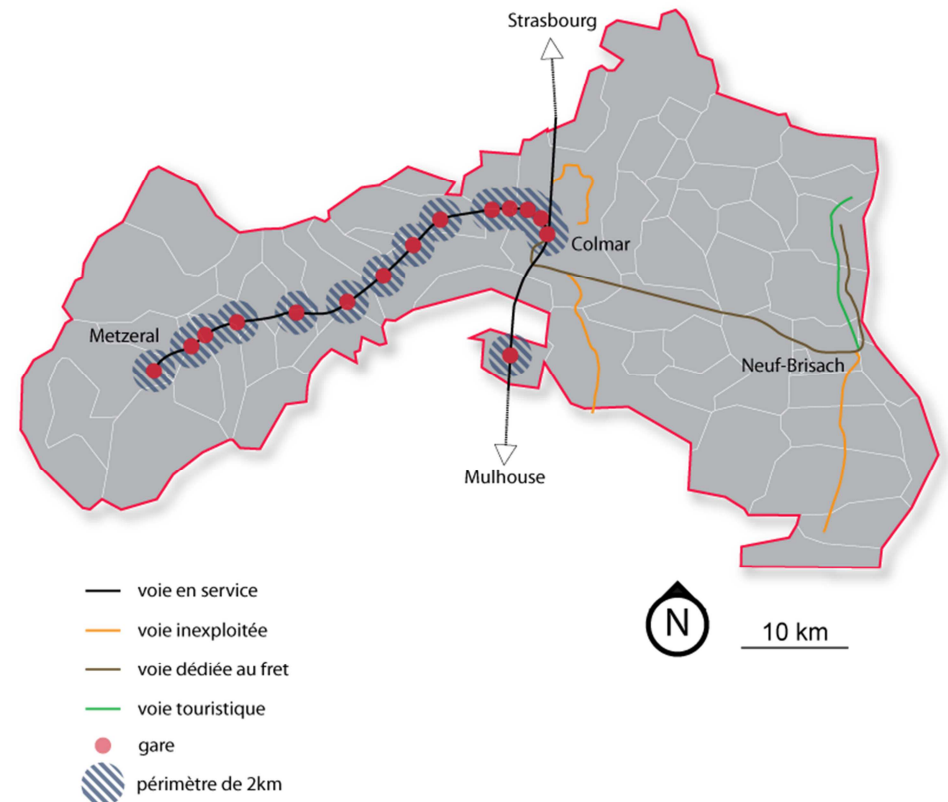
A long terme c'est l'articulation Fribourg (ses quelques 200.000 habitants) et Colmar qui est en perspective, des bus à haut niveau de service pouvant s'imposer comme une solution adaptée pour le court et moyen terme.

GARES INCLUSES AUX TISSUS URBAINS DES COMMUNES DÉSSERVIES

La localisation de ces gares est favorable à un développement de l'habitat renforcé des communes concernées.

L'enjeu est d'augmenter structurellement la capacité de chalandise du train en favorisant un habitat proche des gares.

Réseaux ferré sur le territoire COLMAR-RHIN-VOSGES



SIAMURBA 2016, source : IGN

La question des fragilités structurelles de l'attractivité de la ligne Colmar-Metzeral

La ligne Metzeral - Colmar transporte près de 1.600 voyageurs/jours (chiffre 2012), soit autant de personnes en moins sur la RD 417.

Malgré les efforts importants réalisés par le Conseil Régional en termes d'amélioration des horaires et de rationalisation des arrêts, la performance globale du fer «passagers» dans la vallée n'offre actuellement qu'une alternative très partielle à l'automobile. Il est beaucoup plus rapide de prendre de sa voiture pour aller (par exemple) dans la zone Nord de Colmar.

Outre que tous les villages situés en aval de Munster soient éloignés des gares, les zones de destinations (emplois, commerces, ...) colmariennes sont rarement situées dans un périmètre direct des points d'arrêts, soit à moins de 300 mètres des arrêts.

Cette difficulté du train dans la vallée de Munster à offrir une alternative compétitive en terme de temps de trajet global (porte à porte) doit être contrecarrée à la fois par des améliorations techniques, opérationnelles et par des améliorations stratégiques.

Les améliorations techniques de type aménagement des gares, mise en œuvre de bus de rabattement en vallée de Munster, trains directs, continuité « train-bus » aux points d'arrêts colmariens, bus directs depuis les points d'arrêts colmariens aux pôles d'activités, ... sont autant d'éléments qui appellent des progrès continus.

Dans le registre des améliorations stratégiques, une polarisation de l'habitat, des équipements et des activités rendant économiquement crédible la mise en œuvre d'une alternative à l'automobile performante s'impose comme un enjeu prioritaire.

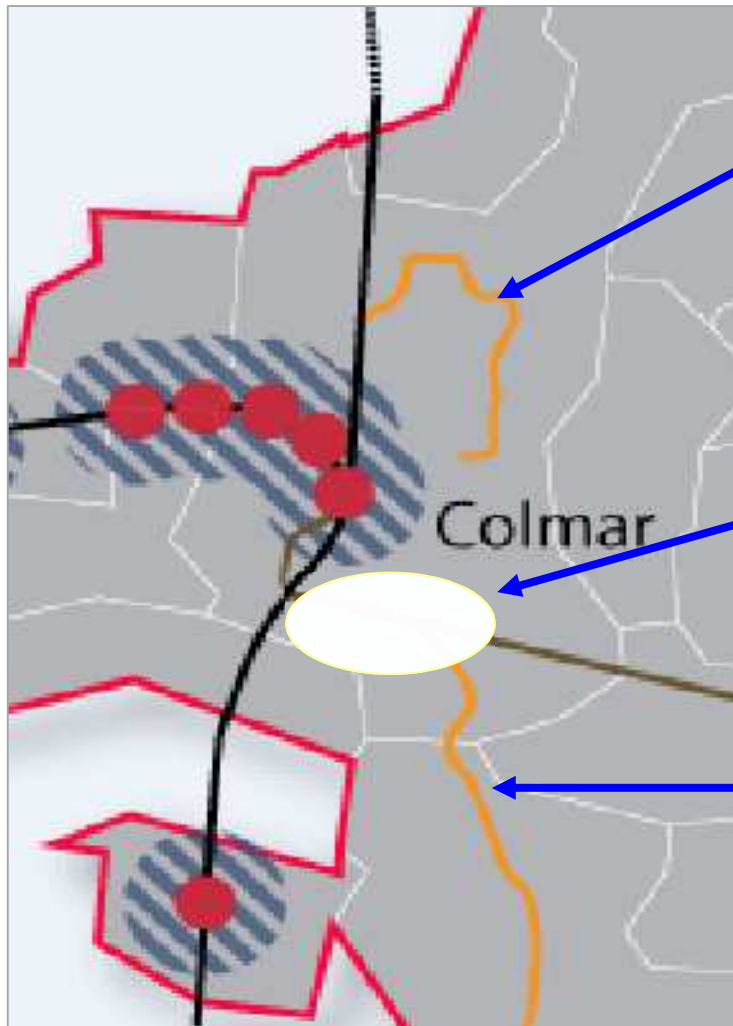
La problématique de la prolongation de la ligne Metzeral-Colmar vers Neuf-Brisach, Volgelsheim et Biesheim.

La ligne de chemin de fer desservant l'Est du territoire est aujourd'hui uniquement dédiée au fret, une étude de faisabilité est actuellement menée par la Région Alsace.

Son existence physique pose néanmoins la question de son utilisation par des passagers. La croissance démographique continue de ce secteur s'est faite grâce à la voiture, par des actifs travaillant à Colmar en majeure partie. L'augmentation du trafic routier combinée au potentiel de développement démographique de l'Est du SCoT légitime la réflexion autour de cette voie de chemin de fer.

Il est en effet possible d'imaginer une montée en puissance progressive de son utilisation, afin de tester son potentiel d'attractivité auprès des habitants et de mettre en place les conditions techniques de son développement. Dans un premier temps, le train pourrait servir de transport en commun pour les lycéens, sur la base de 2 allers/retours quotidiens. La cadence serait progressivement augmentée pour capter des actifs, avec pour même condition que pour la ligne de la vallée de Munster une gestion cohérente de la répartition des usagers en gare de Colmar.

Si les prévisions de nombreux experts qui annoncent une utilisation de la voiture de plus en plus coûteuse se révèlent exactes, la ligne Neuf-Brisach - Colmar (dont la prolongation à long terme en direction de Fribourg est une possibilité) se pose comme vecteur d'attractivité fort, élément essentiel de la croissance de la population des communes et fer de lance d'une politique de gestion durable des déplacements.



ZA Nord

Une voie ferrée existe et traverse l'ensemble du grand pôle économique du territoire.

La réflexion autour de la préservation, et de la valorisation du potentiel de cette voie à terme, doit être questionnée.

Les Quartiers Sud

Le principal secteur de développement de l'habitat de Colmar est situé le long de la voie ferrée « Est ».

La prise en compte le plus en amont possible du potentiel « passagers » de cette voie dans l'urbanisation du secteur constitue un enjeu essentiel dans une perspective de long terme et d'évolution des technologies « tram-train ».

Ligne Colmar-Sainte Croix-Ensisheim

La voie désaffectée Colmar, Sainte-Croix et Ensisheim peut servir de point d'appui au développement du site d'activité Sainte-Croix et ouvrir des perspectives « voyageurs » à long terme.

Le potentiel du rail intra-colmarien

Outre l'axe ferroviaire Nord-Sud régional qui traverse Colmar, la ville préfecture possède, en intramuros, un potentiel de développement pouvant s'appuyer sur deux voies existantes.

La première irrigue, avec la zone d'activités Nord, l'un des principaux sites d'emplois du territoire. La seconde jouxte le futur quartier Sud de la ville.

La zone d'activités Nord est traversée par une ligne ferrée embranchée à l'axe Nord-Sud régional à hauteur du site du «Parc des Expositions» qui traverse la zone d'activités, le quartier du Ladhof pour aller jusqu'au Port autonome de Colmar, avec plusieurs embranchements possibles. Le potentiel de cette ligne pour devenir un support de transport en commun devrait être maintenu en protégeant ses emprises au sol.

La perspective de relier le futur quartier Sud au centre de Colmar conforte l'intérêt de la mise en service «passager» de la ligne reliant Neuf-Brisach.

L'idée de la valorisation de cette ligne mérite d'être mise en réflexion. Outre sa dimension purement ferroviaire (qui conduit déjà à la gare centrale de Colmar), il importe de la mettre en perspective avec l'évolution des technologies à long terme (vue les coûts élevés) et l'irrigation de pôles de centralité.

L'enjeu de la préservation de la ligne vers Sainte Croix en Plaine et Ensisheim

La ligne, aujourd'hui inutilisée entre Colmar et Sainte-Croix-en-Plaine (qui file vers Ensisheim puis Mulhouse), se révèle être un outil de développement du territoire à long terme dont il importe de préserver le potentiel fonctionnel. L'étude prospective menée par la Région Alsace et RFF souligne le même enjeu en concluant à un intérêt de réouverture à terme.

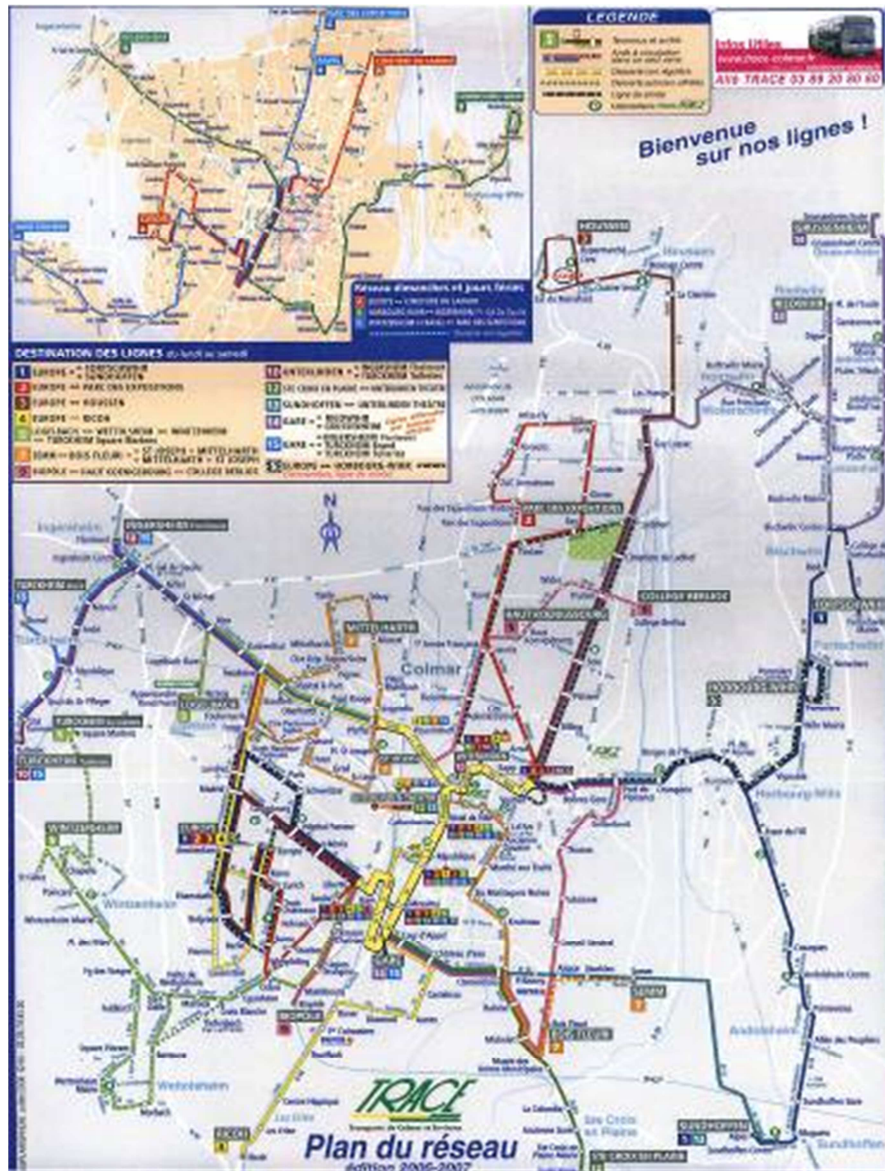
Les sites de développement «économique» actuels et futurs de Sainte Croix en Plaine génèreront une croissance des flux passagers et d'éventuels besoins en fret ferroviaire.

La préservation de l'emprise de cette voie, dans la perspective d'une possible réaffectation, s'impose à cette fin éventuelle.

Dans le même ordre d'idée, la remise en service d'une liaison passager vers Ensisheim n'est pas à exclure sur le long terme. Ainsi, même si une telle probabilité est aujourd'hui faible, la préservation de l'emprise de l'ancienne ligne se doit d'être garantie.

II - Les transports en commun

Plan du réseau TRACE de COLMAR



Source : www.trace-colmar.fr

Un réseau de desserte relativement complet dans et vers Colmar

Le système de transport en commun par bus présente un réseau dense à la fois dans Colmar et vers Colmar. Sa capacité à s'imposer, hors publics captifs, comme une alternative à la voiture reste cependant faible en dehors de Colmar.

C'est pour permettre une telle évolution à terme qu'il est fondamental de structurer le Territoire Colmar-Rhin-Vosges autour d'un ensemble de polarités et de centralités. Celles-ci facilitent l'émergence de tailles critiques et de chalandises indispensables à l'existence de transport en commun rentables et performants.

Le réseau TRACE de Colmar

Le réseau TRACE (société des transports urbains de Colmar et Environs) assure le fonctionnement du réseau de transports en commun dans Colmar Agglomération.

Avec le STUCE (Société des Transports Urbains de Colmar et Environs), il existe une grande cohérence et une bonne lisibilité des transports sur Colmar Agglomération et les environs, notamment à l'Est du territoire, qui permettent une desserte satisfaisante et une bonne fréquentation.

Le réseau compte 16 lignes qui couvrent près de 200 km. Son intermodalité notamment en gare de Colmar s'avérant un enjeu stratégique.

L'importance stratégique des transports en commun a toute sa place dans le SCoT. Ils peuvent servir de base à l'élaboration rationnelle du développement du territoire, en prenant en compte leur accessibilité dans l'élaboration des projets urbains, au même titre que la proximité des gares ferroviaires. Le futur du territoire doit s'appuyer sur le réseau existant mais également permettre son extension, en créant des seuils de masse critique. En effet, il est possible de légitimer des espaces de développement urbain en mettant en place de

nouvelles lignes efficaces, sous réserve que celles-ci desservent des espaces d'une densité minimale d'habitants.

Le service «Bus» du Conseil Départemental

Sur le département du Haut-Rhin, un vaste réseau de bus dessert le territoire. Ce réseau est d'autant plus étoffé autour de Colmar.

Néanmoins, la fréquentation de ce réseau ne place pas le bus aujourd'hui comme une véritable alternative à la voiture.

Il n'en reste pas moins qu'avec 48 lignes sur l'ensemble du département, l'offre apparaît comme satisfaisante en terme de réseau. Sa fréquentation nuancée est le produit d'une certaine méconnaissance du dispositif et surtout de sa capacité à s'imposer comme une alternative performante à la voiture dans un territoire peu polarisé et riche d'une trame urbaine comprenant de nombreux villages.

Le réseau du Territoire Colmar-Rhin-Vosges présente cependant l'avantage de converger vers Colmar, qui est le principal pôle d'emplois du territoire. Au même titre que le train, l'aménagement de meilleures articulations entre les différents modes (train, bus du département, réseau TRACE) permettrait d'améliorer la fréquentation des autocars, sans augmenter le volume de véhicule.

Il convient également d'évoquer la ligne de bus en fonctionnement sur l'axe Colmar-Freiburg dont le billet donne également accès à l'ensemble des lignes de bus et de chemins de fer dans le périmètre du Regio-Verkehrsverbund Freiburg.

Les lignes du service « Bus » du Conseil Départemental centré sur le territoire Colmar-Rhin-Vosges



Source : www.haut-rhin.fr

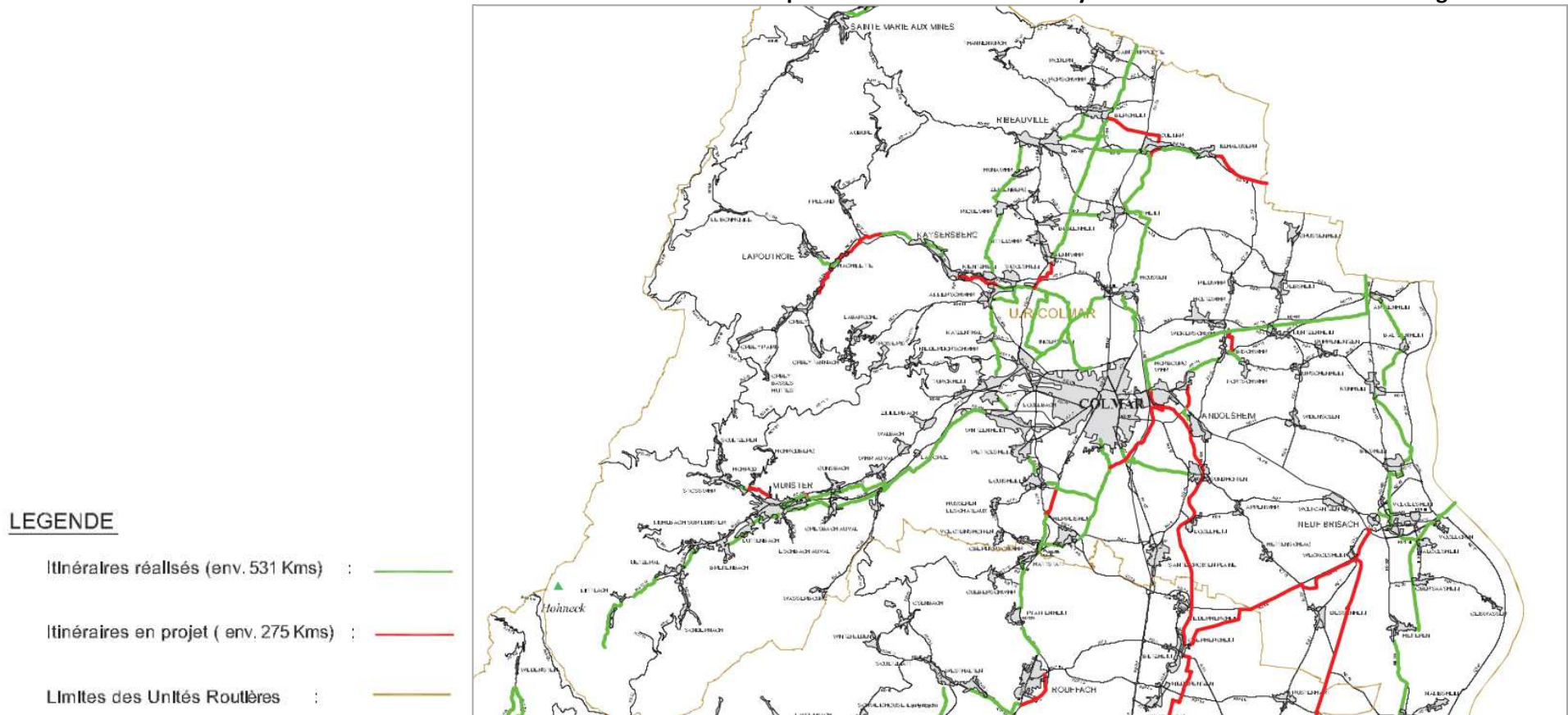
III - Les liaisons douces

Un réseau de desserte relativement complet dans et vers Colmar

Le Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables présente une avancée réelle en faveur du vélo. La pertinence actuelle de cette offre est cependant davantage tournée vers le loisir que les usages pratiques de la vie quotidienne qui implique fondamentalement la sécurité, donc le site propre et la continuité.

Pour l'agglomération de Colmar, la part du «vélo» dans l'ensemble des déplacements est potentiellement élevée. Les aménagements entrepris ces dernières années à Colmar marquent le début d'un processus. L'attractivité du système étant fondée sur la sécurité, l'enjeu est de privilégier le site propre et la continuité.

Extrait du Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables centré sur Colmar-Rhin-Vosges



Source : Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables 2012

L'enjeu des circulations douces dans les communes

Un nombre croissant d'aménagements de traversée de villes ou villages intègre la dimension douce, piétons ou cycles, de manière forte, notamment à travers la création d'espaces sécurisés.

L'enjeu de ces circulations est double et concerne les deux types de voies qu'on rencontre dans les communes :

- pour les routes à grande fréquentation, l'enjeu est de sécuriser au maximum les piétons ou les cycles, en permettant une cohabitation harmonieuse avec le flux important de véhicules. La majeure partie de «rues principales» des communes sont concernées. De plus, cette composition doit souvent avoir lieu dans un espace restreint.

- pour les autres voies, l'enjeu est de redonner un statut de rue, et non de route à ces axes. Développer les espaces réservés ou tout le moins sécurisés dans l'ensemble du bâti vise à recréer du lien social et évite l'usage de la voiture sur les petites distances. Ils peuvent devenir de véritables porteurs de flux allégeant d'autant les axes reliant écoles ou équipements dans les villages et permettent de favoriser des articulations entre les différentes parties des communes et donc une réappropriation de l'espace social par les habitants.

Le réseau des pistes cyclables extra muros

Le réseau existant ne couvre pas de manière homogène tout le territoire du SCoT Colmar-Rhin-Vosges, cependant un certain nombre d'axes sont aménagés :

- la vallée de Munster possède une liaison cyclable de Mittlach à Wintzenheim, en site dit «mixte», c'est à dire alternativement en site propre ou sur bande cyclable ;

- l'axe Heiteren / Artzenheim est également bien aménagé, dont une grande partie en site propre ;

- la piste cyclable de Horbourg-Wihr en direction de Meyenheim ;

- la bande rhénane possède une liaison cyclable d'Horbourg-Wihr à Artzenheim dite « du canal de Colmar ».

Colmar-Agglomération bénéficie également d'un réseau qui se densifie sans cesse et qui dessert une part croissante de l'EPCI.

Mais globalement le nombre de pistes cyclables en site propre, c'est à dire une «emprise affectée exclusivement à l'exploitation de lignes de transport, sous quelle forme que ce soit», reste proportionnellement faible. L'itinéraire d'un cycliste est davantage fait d'alternance entre sites protégés ou semi-protégés et circulation sur la route, avec une bande matérialisant son espace.

Il reste donc un travail important à réaliser afin de créer une véritable articulation «vélo» sur l'ensemble du territoire.

IV - Architecture et flux routier du réseau du territoire

Le sens Nord-Sud

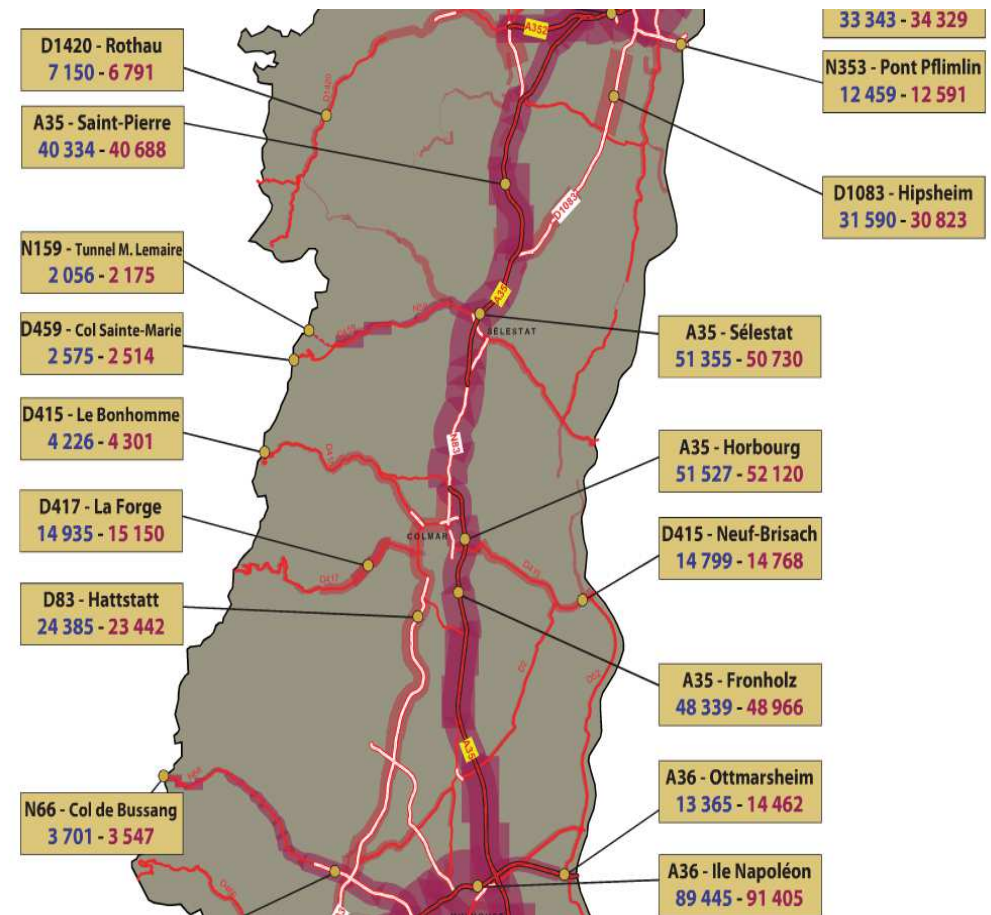
Le territoire est irrigué par une liaison routière Nord-Sud, essentielle aux échanges et aux déplacements en Alsace, constituée dans sa partie nord par la RD83 et prolongée par l'A35. Cet axe structurant relie Colmar à Sélestat et Strasbourg au Nord, et Mulhouse au Sud.

A hauteur de Colmar, cet axe dont le transit atteint 52.000 véhicules/jour, comprend trois branches et forme un «Y» qui combine à la fois une vocation de transit et de desserte d'agglomération. Ces dix dernières années le trafic de cet axe a augmenté de près de 24% au Nord de Colmar et de 56% à 67% sur les autres sections de l'agglomération.

Le sens Est-Ouest

Les flux routiers de transit Est-Ouest traversent l'agglomération colmarienne engendrant une augmentation du trafic local, des pollutions et des nuisances notamment pour la sécurité des citoyens. Pour remédier à cette problématique, la création du barreau sud de l'agglomération de Colmar est posée de longue date comme un enjeu stratégique pour établir une relation Est-Ouest diminuant les nuisances dans la ville.

Trafic routier 2012-2013 sur les axes principaux du département



Source : www.calameo.com

A l'Est du territoire

La RD 415 dessert Neuf-Brisach pour ensuite rejoindre l'Allemagne. Ainsi de 1997 à 2009, le trafic a augmenté de 23,6% entre Andolsheim et l'entrée Est de Colmar. Cette croissance des flux pose de plus en plus le problème de l'entrée Est de l'agglomération de Colmar où le trafic en heure de pointe est dense rue de la Semm. Le passage de la frontière a quant à lui vu son trafic augmenter de 18,6%.

Le trafic routier et notamment poids lourds assurant la liaison entre les zones industrielles rhénanes et l'A35 en direction du sud, transite également par la RD415 puis rejoint la commune de Weckolsheim (D1bis) pour aboutir à Niederhergheim qui ne se situe plus dans le périmètre du SCoT. Ce trafic a augmenté de 16,5% au nord de Weckolsheim et de 21,5% au sud de cette même commune et passe au cœur du village. Ce trafic, pas uniquement composé de transit international, est source de difficultés et nuisances lourdes pour les habitants notamment en terme de sécurité. En sus du trafic poids lourds, la RD 1bis supporte également les camions des gravières qui se rendent au port rhénan en traversant le village. Les RD 1bis et RD 2 constituent des alternatives appréciées d'une part pour les liaisons entre le pôle Neuf- Brisach – Volgelsheim – Breisach am Rhein et l'A35 sud, Mulhouse et Ensisheim et d'autre part, Colmar Ouest, Munster et Kaisersberg.

A l'Ouest du territoire

La Vallée de Munster est desservie par la RD 417 qui en passant par le Col de la Schlucht se poursuit vers Gérardmer. Le trafic routier de la Vallée de Munster a augmenté de manière très mesurée depuis 1997. En passant de 13.158 véhicules/jour en 1997 à 14.597 véhicules/jour en 2009, la croissance a été limitée à 12%.

Le trafic compté en sortie de vallée est infléchi et voit sa hausse limitée à 12% par la diminution du trafic de transit des poids lourds.

Cette diminution est le fruit du changement de réglementation opérée suite à la fermeture du tunnel de Sainte-Marie aux Mines. Elle représente une baisse du trafic de 1.500 camions/jour pour la vallée. Doit être prise en compte également la mise en service du nouveau plan de circulation de Munster (entrée «petite vallée» côté Nord et entrée-sortie de la «grande vallée» côté Sud. Cette réalisation a permis d'apaiser de manière forte l'ambiance du « cœur de ville».

La diminution du trafic de poids lourds est également due à la restriction de leur circulation dans le massif vosgien instituée par les arrêtés interdépartementaux et inter préfectoraux pris au cours de l'année 2000 suite à la fermeture du tunnel, puis de l'année 2009, suite à sa réouverture.

Les évolutions récentes du trafic sur les axes structurants du territoire

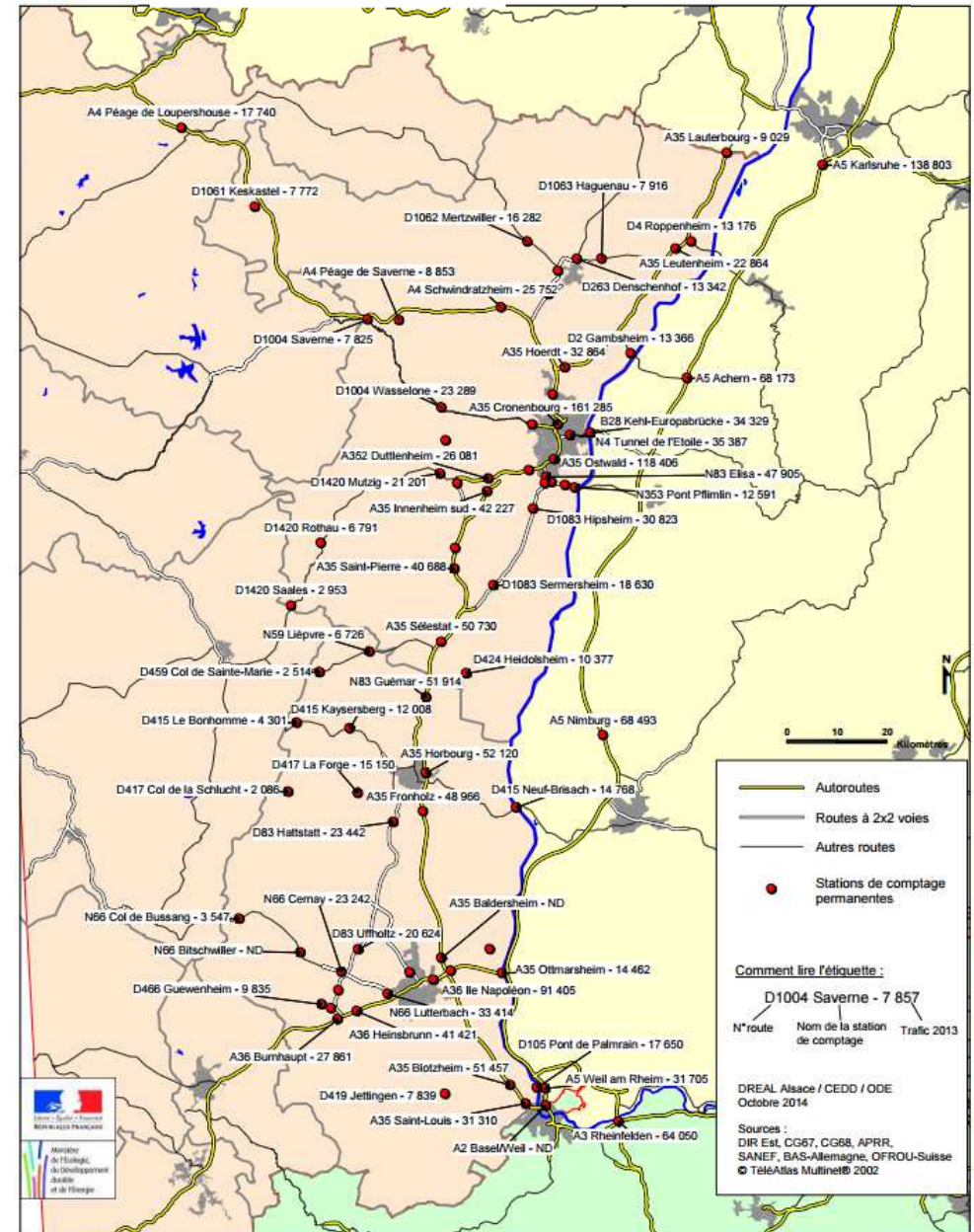
Depuis 2009, les trafics routiers ont eu tendance à augmenter sur le territoire SCoT.

La commune de Neuf-Brisach a connu une légère croissance de son trafic routier passant de 14 600 véhicules par jour en 2009 à 14 768 véhicules par jour en 2013.

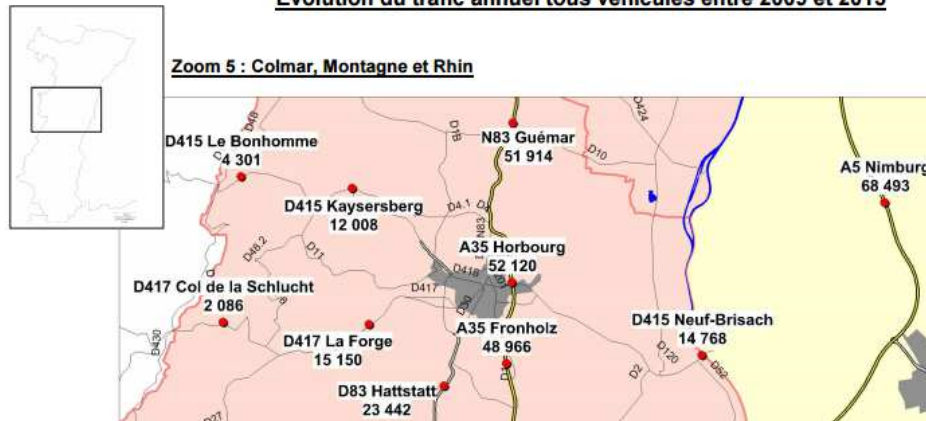
La commune de Horbourg-Wihr a quant à elle connu une forte augmentation de son trafic routier passant effectivement de 46 491 véhicules en moyenne par jour à 52 120 véhicules par jour en 2013.

A point de comptage de la Forge sur la RD417, le nombre de véhicules par jour est passé de 14 600 en 2009 à 15 150 en 2013.

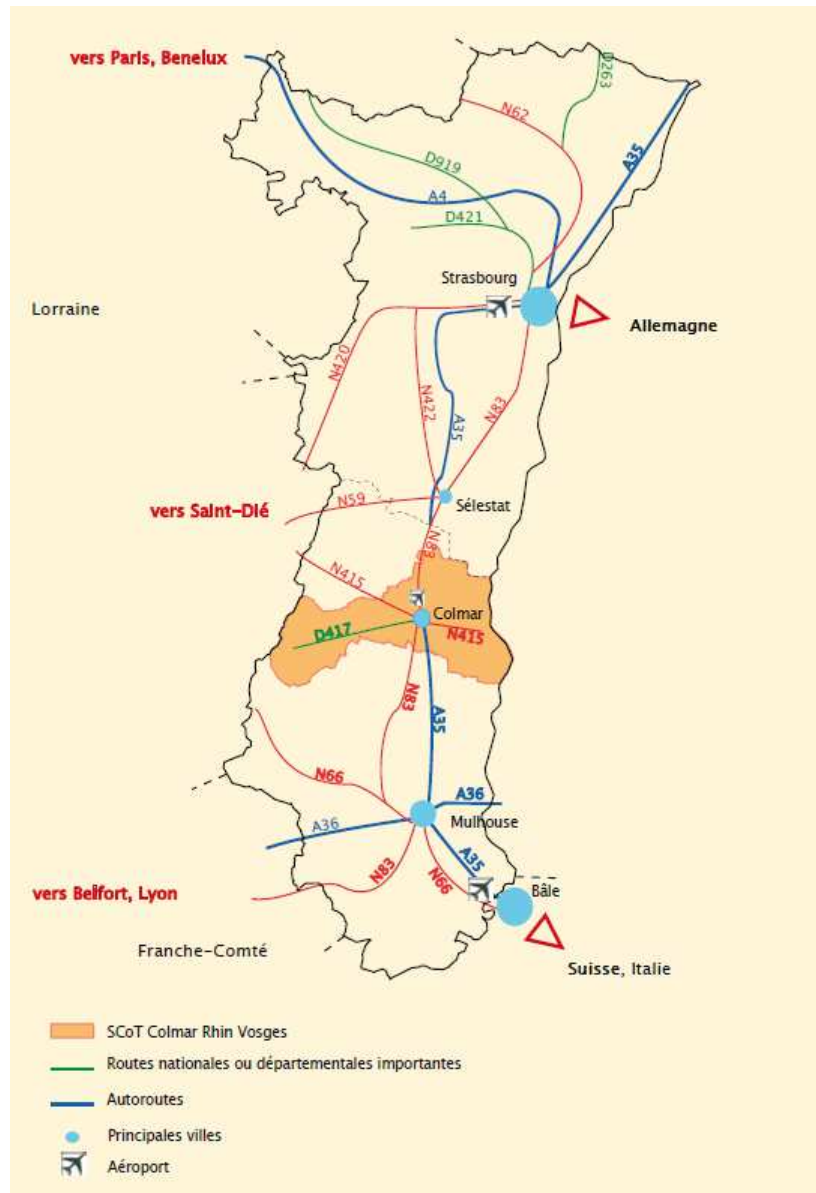
Le trafic routier moyen journalier en 2013 au sein du département du Haut-Rhin (Source : DREAL Alsace)



Evolution du trafic annuel tous véhicules entre 2009 et 2013



V – Les autres modes de transport



La place de l'aéroport de Colmar-Houssen

L'aéroport de Colmar-Houssen est une infrastructure gérée par la Société de l'Aéroport de Colmar. Il est installé sur un site de plus de 80 hectares à la sortie Nord de la ville. On y recense une cinquantaine de décollages et atterrissages par jour.

La grande partie de ces mouvements (90%) concerne l'aéronautique de loisir. Les vols commerciaux représentent 5 % du trafic et transportent un peu plus de 2.100 passagers annuellement. Le transport de marchandise (également 5%) est limité pour sa part à 4 tonnes par an.

Une convention de gestion à effet du 1er janvier 2007 est signée avec la Société de l'Aéroport de Colmar. Cette délégation de service public arrivera à échéance le 31 décembre 2016 et une nouvelle DSP est en cours.

A titre d'information, il est nécessaire de souligner qu'avec les aéroports de Bâle-Mulhouse (7,1 millions de passagers) et de Strasbourg (1,2 millions de passagers), le Territoire Colmar-Rhin-Vosges dispose de deux plates-formes aéroportuaires d'importance à une distance relativement faible.

Le Fluvial, entre le transport de marchandises et les balades bucoliques

Le Territoire Colmar-Rhin-Vosges est marqué à l'Est par le passage du Rhin, axe paysager et de transport fluvial de première importance.

Le port Rhénan de Colmar-Neuf Brisach est une structure importante dans le paysage économique local, d'autant plus qu'il dispose de réserve foncière pour un développement économique. Le port de Colmar-Neuf-Brisach est le seul espace de développement restant entre Bâle et Rotterdam.

Ainsi, ce sont près de 1 milliard de tonnes de marchandises qui y transitent annuellement. Plate-forme multimodale efficace, notamment via sa liaison avec le fer, le port de Colmar / Neuf-Brisach fonctionne en forte relation avec les entreprises majeures de la bande rhénane.

Concernant l'activité de plaisance, sa pratique sur le Rhin est en croissance. Par ailleurs, la perspective d'une réouverture du canal du Rhône au Rhin vers Strasbourg conforte l'idée que le canal de Colmar et le port urbain de la ville préfecture (capacité d'accueil qualitative de 58 bateaux) peuvent trouver, avec l'emblème patrimonial de Neuf-Brisach, un vecteur de développement touristique d'importance.

Le covoiturage

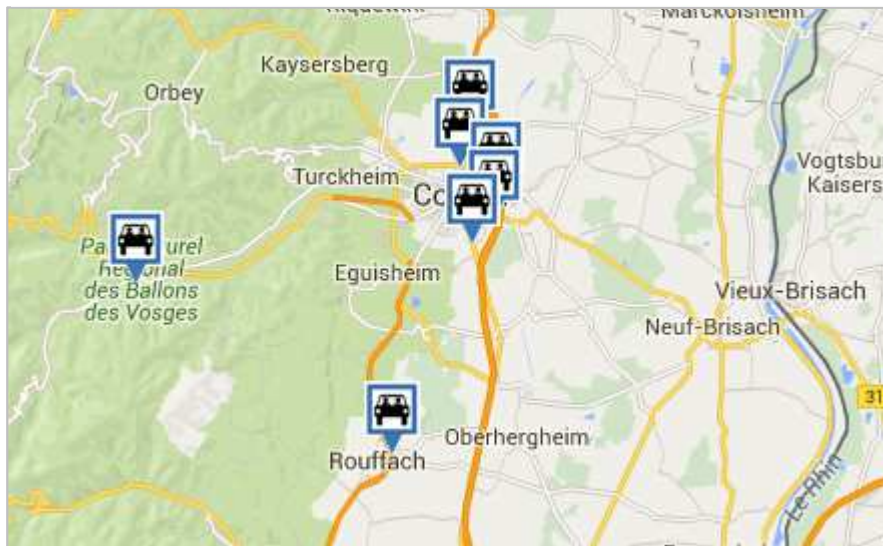
Les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont mis en place une plateforme de covoiturage en ligne sur le site www.covoiturage67-68.fr. Grâce à cette plateforme les utilisateurs peuvent inscrire leur trajet afin de proposer leur trajet et inversement les utilisateurs peuvent rechercher un trajet au sein de la plateforme.

En 2016, 183 trajets courants sont répertoriés pour pas moins de 2 100 utilisateurs à l'échelle des deux départements.

Au sein du territoire SCoT, 6 aires de covoiturage sont dénombrées, dont 5 à Colmar et 1 à Munster :

- Aire de la Route de Bâle à Colmar ;
- Aire de covoiturage de la Semm à Colmar ;
- Route de Neuf-Brisach (RD 418) à Colmar ;
- Rue des Carlovingiens à Colmar ;
- Route de Strasbourg (RD 30) – Rue des Métiers à Colmar ;
- Munster – Parking de la gare à Munster.

Les aires de covoiturage sur le territoire SCoT en 2016



Source : www.covoiturage67-68.fr

VI – Les autres moyens de communication ; les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

6.1 Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)

La Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont lancé un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). Conformément à la loi Pintat et à la circulaire du Premier Ministre du 31 juillet 2009, le SDTAN poursuit les objectifs suivants :

- bâtir un document opérationnel de court/moyen/long terme décrivant une situation à atteindre en matière de couverture numérique de la région,
- analyser, au sein de ce document, le chemin à parcourir pour y parvenir et la part prévisible qu'y prendront les opérateurs privés,
- arrêter des orientations sur les actions publiques à mettre en œuvre pour accélérer l'atteinte des objectifs ou simplement permettre de les atteindre.

Dans le cadre du SDTAN, la cible à long terme pour l'Alsace doit être la desserte généralisée de son territoire en FTTH.

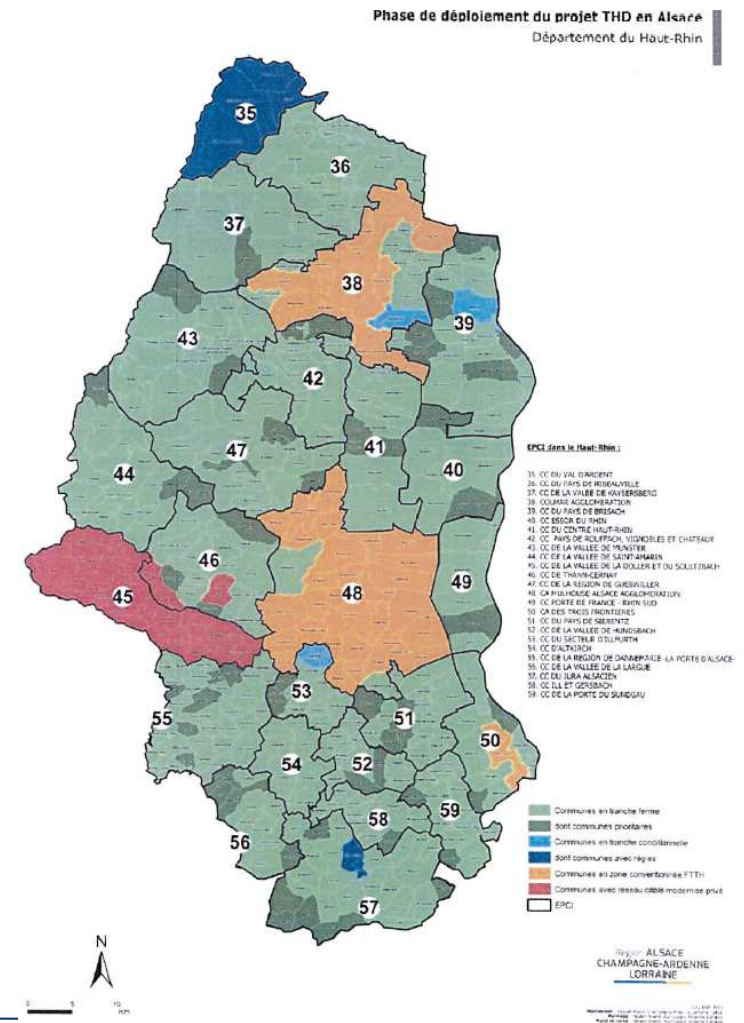
Dès la période 2015-2020, une action forte sera conduite pour assurer la desserte FTTH de l'ensemble des communes principales de chaque intercommunalité, afin que ces villes puissent bénéficier des mêmes services que ceux qui seront disponibles sur les agglomérations de Strasbourg, Mulhouse et Colmar notamment. Par la suite, sur la période 2021-2030, le déploiement des réseaux FTTH se poursuivra sur les autres communes, en particulier sur celles qui auront fait l'objet d'opérations de montée en débit sur la période 2013-2015.

La Région Alsace, avait présenté son Projet Très Haut Débit (THD) Alsace fin 2013, afin d'apporter un réseau numérique en Très Haut Débit dans les zones d'initiatives publiques, en complément des déploiements privés dans les zones denses.

Le projet visait initialement à apporter une desserte en fibre généralisée sur toute l'Alsace hors zones d'intervention opérateurs privés, avec une première phase entre 2017 et 2018, la seconde phase de déploiement étant prévue après 2020. Il s'agissait de près de 377 000 prises concernées sur 831 communes

représentant environ 50% de la population alsacienne dans les zones moins denses.

Dans les communes plus importantes et dans leurs périphéries, les opérateurs privés sont déjà bien implantés, essentiellement par le biais de SFR-Numéricâble et d'Orange.



Bilan de la fibre optique en Alsace à fin 2015 dans les zones denses

Ce sont 452 394 prises éligibles au THD en Alsace sur 880 629 logements (INSEE 2012), soit plus de 50% des foyers qui peuvent accéder au THD par Numéricable :

- Dans le Haut-Rhin, ce sont 139 098 prises qui sont éligibles au Très Haut Débit par SFR-Numéricable sur 360 197 logements soit un taux de couverture de presque 39%.
- Dans le Bas-Rhin, ce sont 313 296 prises qui sont éligibles au Très Haut Débit par SFR-N.

Les réseaux de fibre optique du Haut-Rhin sont nettement moins fournis dans les zones denses que celles au sein du Haut-Rhin :

- Bouygues Telecom : 37 communes en FTTLA (Location du Réseau Numéricable)
- Free : 0 communes
- Numéricable : 37 communes en FTTLA
- Orange : 1 communes en FTTH
- SFR : 0 communes en FTTH.

Très Haut Débit en Alsace dans les zones non denses

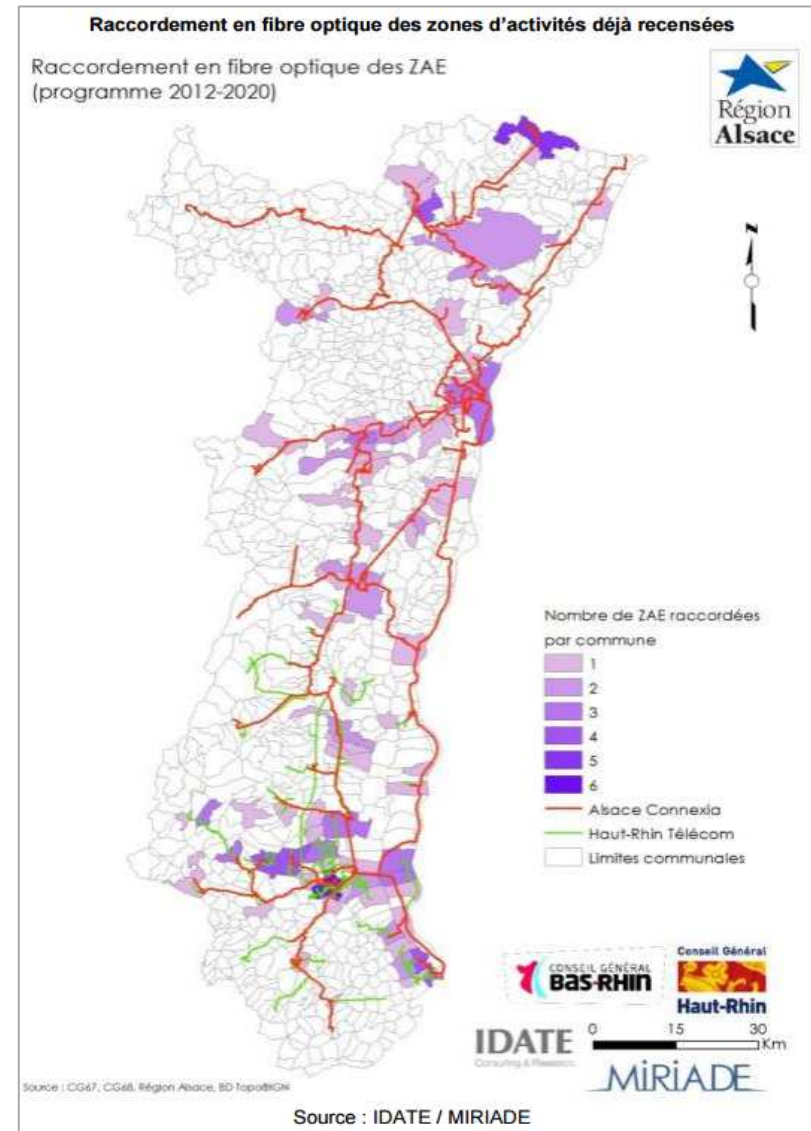
Pour les zones moins denses, dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), de 2015 à 2020, il s'agit de raccorder en fibre optique les zones d'activités économiques et les principaux établissements publics qui ne le sont pas. Le THD devait également être déployé en direction du grand public sur les communes les moins bien couvertes en ADLS et sur la commune principale de chaque bassin intercommunal.

Les zones blanches mobiles en Alsace

Le gouvernement et l'ARCEP ont communiqué une liste complémentaire de communes où il n'y a même pas un réseau téléphonique mobile, donc de réseau en 2G. Sur les 238 communes identifiées, en Alsace, on retrouve 5 communes qui n'ont pas du tout de réseau téléphonique mobile dont la commune de Wasserbourg sur le territoire de Colmar-Rhin-Vosges.

Raccordement en fibre optique des zones d'activités

La desserte interne en fibre optique réalisée à l'intérieur des zones d'activités permettra à terme de bénéficier du label national « ZA THD », ce qui renforcera sensiblement leur attractivité vis-à-vis de l'accueil des entreprises.

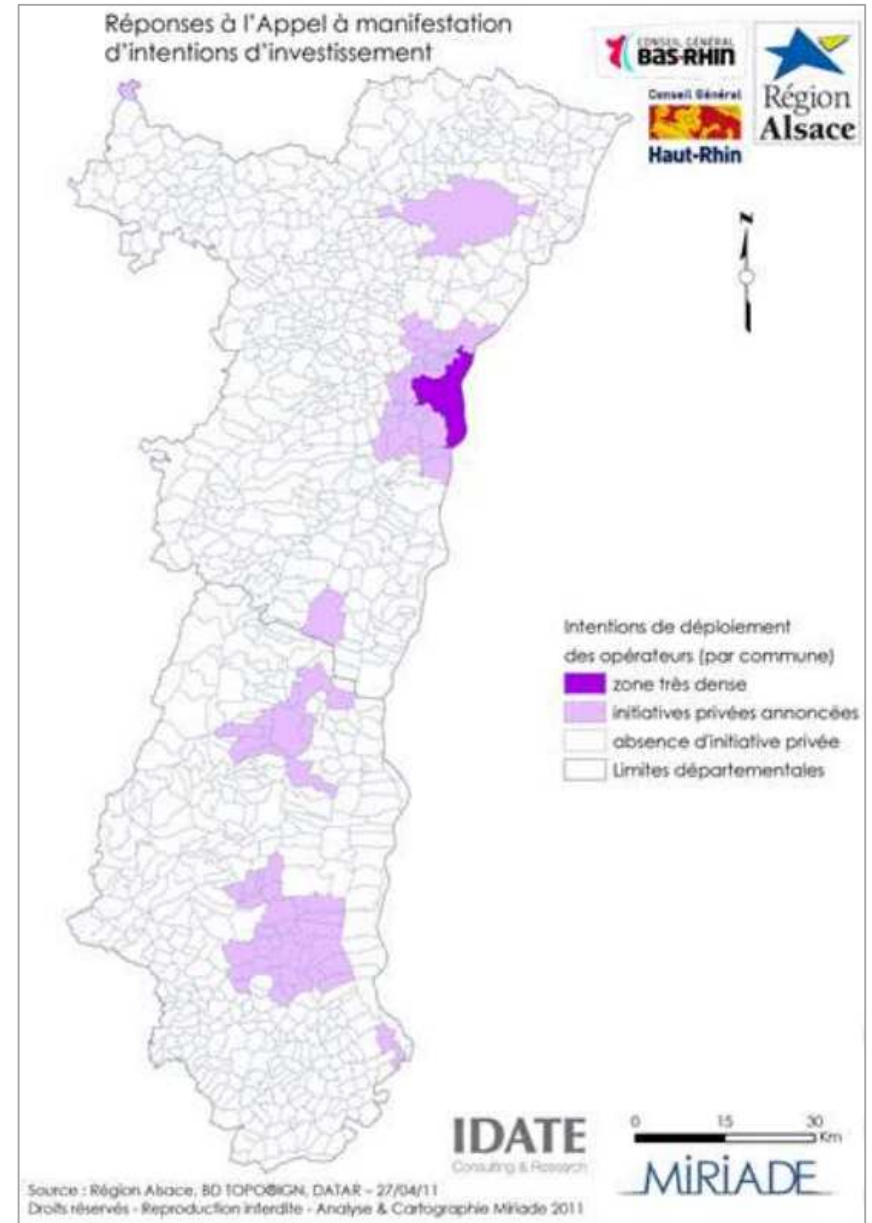


Source : SDTAN 68

Les projets de déploiement de réseaux FTTH des opérateurs

SFR s'est positionné dans le cadre de l'Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement (AMII) du programme national THD de l'Etat sur plusieurs communes de la région dont Colmar.

Sont concernées sur l'Alsace un total de 73 communes représentant 51% de la population alsacienne. Les déploiements ont déjà commencé sur Strasbourg et ont ensuite démarré de manière progressive sur les autres communes de 2011 à 2015. Les opérateurs estiment à 5 ans le délai nécessaire pour couvrir au moins 90% de la population d'une commune à partir du moment où débute le déploiement de la FTTH. De ce fait les communes pour lesquelles le déploiement n'a débuté qu'en 2015, ne seront pas entièrement couvertes d'ici à 2020.



Source : SDTAN 68

TRANSPORTS ET MOYENS DE COMMUNICATION – SYNTHÈSE ET CHIFFRES CLES

Transports et moyens de communication

- L'aéroport de Colmar-Houssen structurant fortement le territoire.
- Un territoire traversé par l'autoroute A35, structurant le territoire Colmar-Rhin-Vosges et permettant un accès aux grandes agglomérations environnantes.
- Des voies secondaires structurantes permettant l'accès à l'ensemble du territoire :
 - RD417 reliant Colmar à Gérardmer en traversant l'Ouest du territoire et notamment Munster
 - RD415 permettant de relier Colmar à Neuf-Brisach et poursuivre vers l'Allemagne.
 - RD 468 longeant le Rhin et permettant une traversée Nord Sud des communes de la limite Est du territoire.
- Des réseaux de transports en commun :
 - Trace (Société des Transports Urbains de Colmar et Environs) qui gère le transport urbain collectif de Colmar ;
 - Réseau « Bus » du département où un certain nombre de lignes traversent le territoire avec point centralité Colmar.
- Des modes de transports doux, utilisés principalement dans le cadre des loisirs, toutefois quelques voies cyclables sont organisées sur le territoire :
 - Liaison Mittlach à Wintzenheim ;
 - Heiteren à Artzenheim ;
 - Horbourg-Wihr à Artzenheim
 - Plusieurs liaisons dans Colmar.
- Des aires de covoiturage restreint à Colmar et Munster.
- Le déploiement du très haut débit et de la fibre d'ici à 2030 à l'ensemble des communes du territoire.

FORCES, FAIBLESSES ET ENJEUX – TRANSPORTS ET MOYENS DE COMMUNICATION

FORCES - POTENTIALITES	FAIBLESSES - CONTRAINTES ET PROBLEMATIQUES
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire dont la desserte routière est satisfaisante. - Traversée notamment de l'A35 du Nord au Sud du territoire en passant par Colmar. - Des axes routiers secondaires à l'échelle du territoire bien structurés favorisant l'accessibilité de l'ensemble des communes. - Une offre en transports en commun cohérente avec le réseau « Trace » pour Colmar et le réseau « Bus » du Conseil Départemental. Réseaux structurés qui convergent vers Colmar mais qui restent peu utilisés face à la voiture individuelle. - Un réseau ferré voyageurs particulièrement présent sur la partie Ouest du territoire avec la ligne Colmar-Metzeral. - La ligne TER Strasbourg-Bâle passant par Colmar permet une accessibilité rapide aux grandes agglomérations environnantes. - L'aéroport Colmar-Houssen (à vocation touristique majoritairement) est un bon atout du territoire et permet de compléter l'offre en aéroport du territoire avec l'aéroport de Bâle-Mulhouse et de Strasbourg. - Le port Colmar-Neuf-Brisach est un atout économique pour le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre ferroviaire sur la partie Est de Colmar inexistante pour le transport de personnes. - Des liaisons douces peu développées à l'échelle du territoire, limitées aux loisirs. - Des problèmes d'accès au haut-débit sur quelques communes du territoire. - Un manque d'articulations entre les réseaux de transport en commun (Trace, Bus, ...). - Des aires de covoiturage réparties sur Colmar et Munster.

ENJEUX – TRANSPORTS ET MOYENS DE COMMUNICATION

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

L'enjeu de la route

- 1- Limiter la création de nouvelles infrastructures à la finalisation du réseau existant (barreau sud par exemple).
- 2- Sécuriser la capacité des axes majeurs à remplir leurs fonctions de manière durable.

L'enjeu des polarités

- 1- Structurer le territoire pour diminuer à la source les besoins en déplacements.

L'enjeu de la plurimodalité

- 1- Structurer le territoire et les plates formes d'échange de manière à rendre les transports en commun et les circulations douces compétitives par rapport à la voiture.

L'enjeu de la voie ferrée

- 1- Prioriser la polarisation des activités proches des gares.
- 2- Donner une vraie perspective de long terme à l'axe Metzeral/Neuf-Brisach, avec une extension possible vers l'Allemagne.

L'enjeu des circulations douces

- 1- Créer un réseau de pistes cyclables fonctionnel et sûr pour faciliter l'usage du vélo sur les trajets courts.
- 2- Donner un statut de rues et non de routes aux infrastructures locales.

L'enjeu de la maîtrise de l'impact des déplacements sur l'environnement

- 1- Les enjeux de développement durable, d'énergie et de réduction des pollutions amènent aujourd'hui à repenser la place de l'automobile et de la route dans les déplacements, dans les prochaines décennies.

Dans ce contexte, penser l'avenir c'est travailler à structurer le territoire à la fois pour limiter les besoins en déplacements, pour faciliter la mise en œuvre d'une offre de transports collectifs compétitive et pour permettre aux modes de déplacements doux de tenir une place pleine et entière.

L'enjeu de la performance des déplacements pour le développement du territoire

- 1- La prise en compte sérieuse et profonde de la dimension environnementale implique un territoire marqué par une santé économique solide.
- En ce sens, il est fondamental que les réflexions en matière de déplacement gardent le cap de la performance spatio-temporelle réelle pour les usagers.

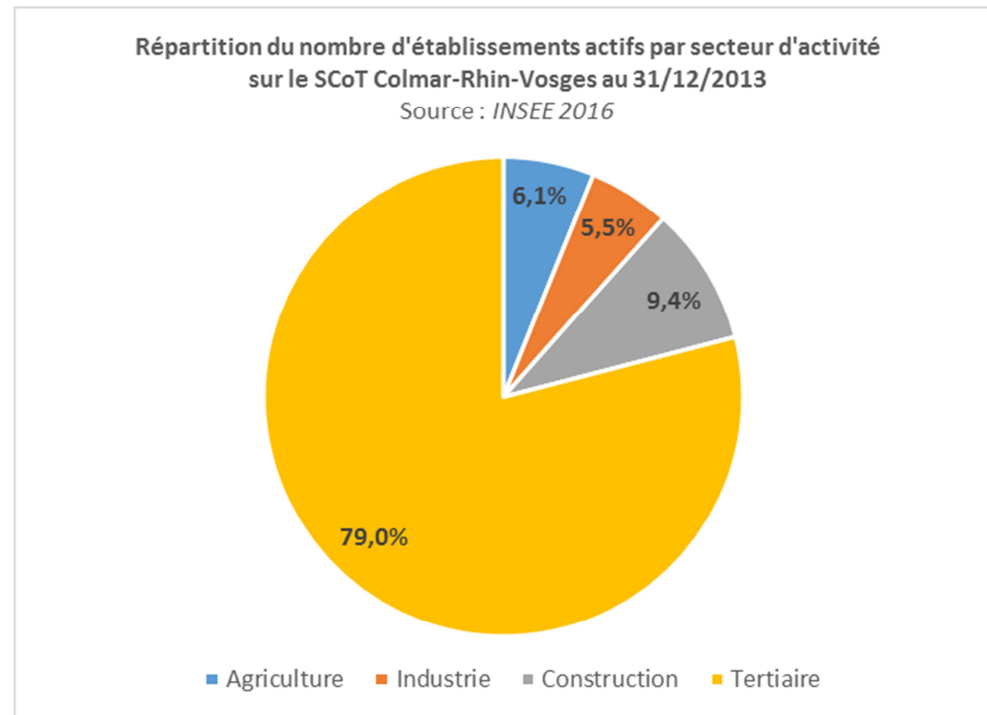
L'enjeu d'un système de déplacements au service d'une performance globale

- 1- Concrètement l'enjeu du SCoT du Territoire Colmar-Rhin-Vosges en matière de transport et de mobilité est de produire une réponse systémique qui s'appuie de manière différenciée sur la route, le rail, les airs et les voies d'eau.

Le Système Global de Déplacements devra offrir une diversité des modes de transport et proposer des réponses alternatives et satisfaisantes en termes de temps de trajet réel (porte à porte), de coût, de confort, de sécurité, de fiabilité et de souplesse.

L'ACTIVITE ECONOMIQUE

I – Activités du territoire



Le territoire du SCoT Colmar-Rhin-Vosges dénombre environ 13 650 établissements actifs répertoriés en 2013, toutes activités confondues. En 2013, le territoire Colmar-Rhin-Vosges est fortement marqué par le poids de l'activité tertiaire. Celle-ci représente 79,0% des établissements actifs, part qui est plus élevée qu'à l'échelle du département (77,8 % dans le Haut-Rhin), de la Région (74,5 % au sein de l'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine) et même du territoire national (78,1 % en 2013).

Part de l'activité tertiaire par rapport aux autres secteurs du Haut-Rhin

Agriculture	6,7%
Industrie	6,2%
Construction	9,4%
Tertiaire	77,8%

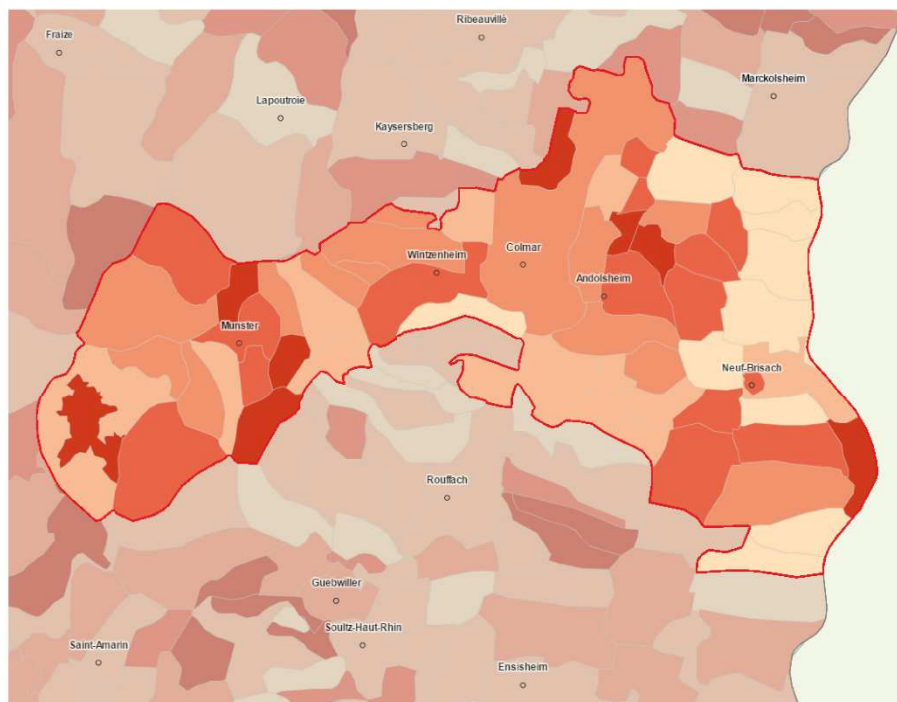
Part de l'activité tertiaire par rapport aux autres secteurs de l'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

Agriculture	9,4%
Industrie	6,1%
Construction	10,0%
Tertiaire	74,5%

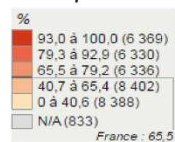
Au sein de ce secteur tertiaire, 64,7 % des activités de Colmar-Rhin-Vosges sont issues des secteurs du commerce, des transports et des services divers, et 14,3 % des secteurs de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale. Cette part est plus élevée que dans des territoires similaires, Colmar étant la préfecture du Haut-Rhin elle regroupe ainsi plus d'emplois administratifs.

1.1 Part de l'économie présentielle

Part de l'économie présentielle en 2012
sur le territoire SCoT COLMAR-RHIN-VOSGES



Part de l'économie présentielle en 2012 (%)



Source : Géoclip 2012
Réalisation : SIAM Avril 2016



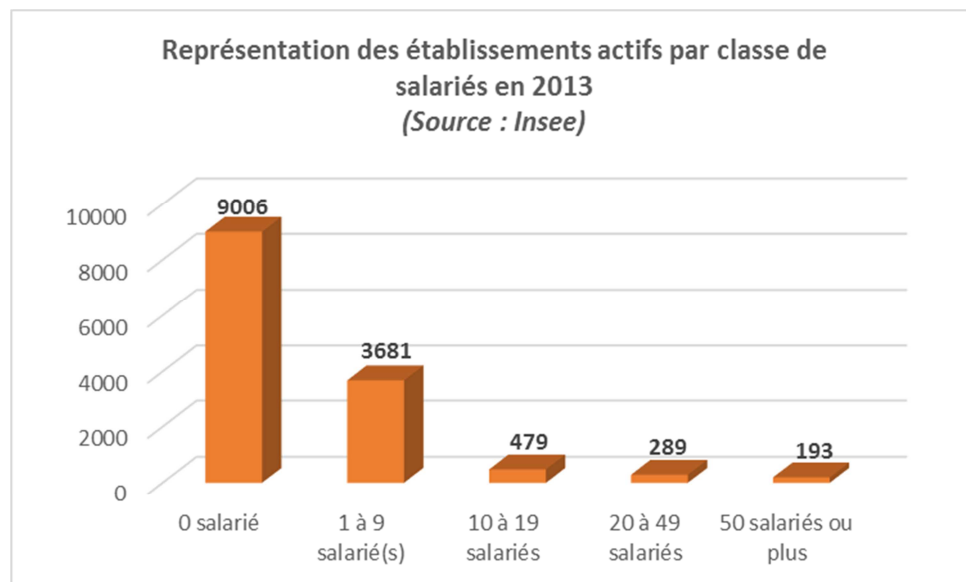
Le poids de l'activité tertiaire s'explique par le poids de l'activité présentielle³ de l'économie du territoire. En effet, 68,1 % des établissements économiques et des effectifs salariés du territoire Colmar-Rhin-Vosges relèvent de la sphère présentielle, c'est-à-dire qu'ils produisent des biens ou des services pour satisfaire les besoins de la population résidente. Comparativement au niveau départemental (62,9 % ayant une activité présentielle) régional (61,5 % pour la région Alsace) et national (65,5 %), ces chiffres s'avèrent d'autant plus importants.

L'activité du territoire SCoT est ainsi tournée vers une économie endogène, basée sur la satisfaction des besoins de la population résidente. Le dynamisme économique du territoire réside donc en partie dans sa capacité à accueillir de nouveaux habitants.

³**L'économie présentielle** regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touriste (Source : Insee).

1.2 Les microentreprises dominent le paysage entrepreneurial

Le territoire du SCoT est riche de la présence de petits établissements. En effet, parmi les 13 648 entreprises du territoire en 2013, 12 687 sont des microentreprises (dont 9 006 n'emploient aucun salarié). Au total, ces microentreprises représentent 93,0 % des entreprises du territoire Colmar-Rhin-Vosges en 2013.

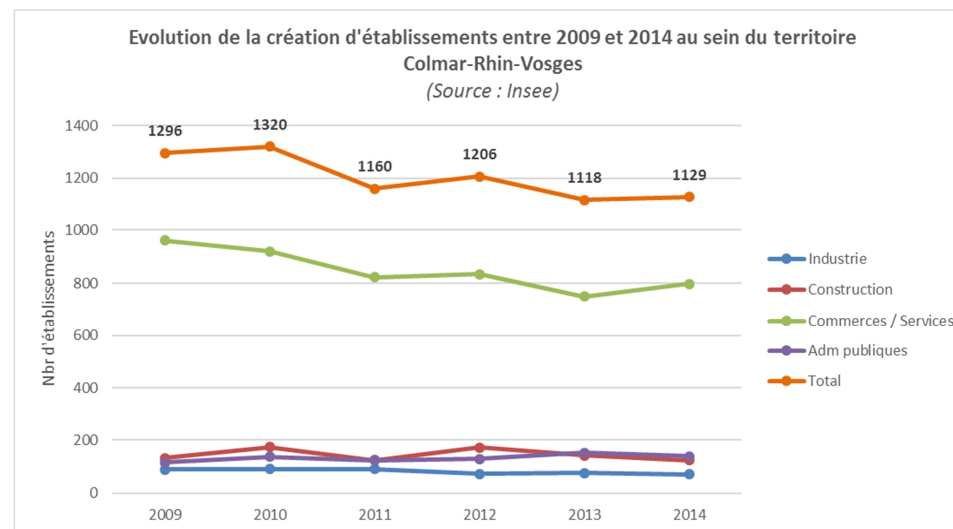


Le territoire Colmar-Rhin-Vosges concentre quelques filiales jouissant d'une renommée importante et jouant le rôle de « gros » employeurs du territoire avec notamment CONSTELLIUM à Biesheim, Liebherr-France à Colmar, Timken France à Colmar ou bien Wrigley France Snc à Biesheim.

En 2013, Colmar-Rhin-Vosges concentre 24,3 % des entreprises de 50 salariés et plus du département du Haut-Rhin.

Toutefois l'économie du territoire repose principalement sur son tissu de TPE et PME avec des activités tournées vers l'économie de proximité liée à l'artisanat et aux services.

1.3 La création d'entreprise est tournée vers le secteur du commerce et des services



Le nombre de création d'entreprises a de manière générale eût tendance à diminuer entre 2009 et 2014. Toutefois, cette activité de construction reste relativement forte.

La création d'établissements s'est principalement concentrée sur des entreprises liées au commerce et aux services.

Dans les domaines de l'industrie et de la construction les créations d'établissements se maintiennent entre 2009 et 2014, mais représentent de faibles proportions comparativement aux créations commerciales et de services.

II – L’emploi et la population active

2.1 Un rapport emplois / actifs presque à l’équilibre

En 2012, le territoire dénombre un peu moins de 67 794 emplois (salariés et non-salariés) pour 73 606 actifs, soit un taux de couverture moyen des emplois de 92,1 %. Ce dernier reste supérieur à celui du département (77,9 %) ainsi que celui de la Région Alsace (82,4 %). Ce taux est d’ailleurs supérieur aux données nationales (87 %).

Colmar regroupe la majorité des emplois du territoire Colmar-Rhin-Vosges puisque la commune à elle seule comptabilise 43 042 emplois en 2012 soit près de 64 % des emplois du territoire.

Les pôles de Biesheim, Munster, Sainte-Croix-en-Plaine, Wintzenheim, Turckheim, Ingersheim, Horbourg-Wihr et Kunheim sont les pôles d’emplois les plus attractifs après celui de Colmar.

En effet, ces 9 villes du territoire Colmar-Rhin-Vosges regroupent près de 82 % des emplois du territoire.

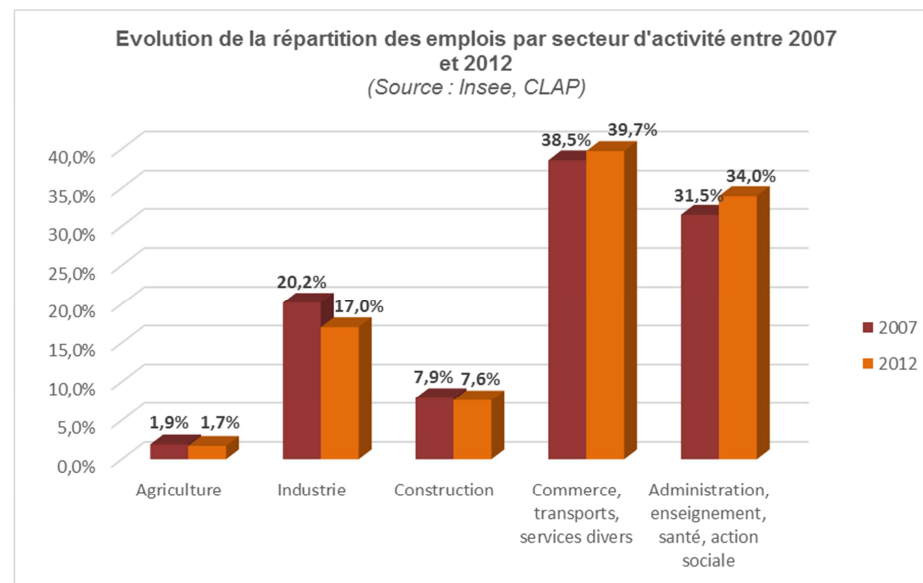
Répartition des emplois par secteur d’activité

	Colmar-Rhin-Vosges	Haut-Rhin	Alsace
Agriculture	1,7%	2,1%	1,7%
Industrie	17,0%	19,8%	18,0%
Construction	7,6%	7,0%	6,7%
Commerce, transports, services divers	39,7%	40,7%	43,6%
Administration, enseignement, santé, action sociale	34,0%	30,5%	29,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
Total nombre d’emplois	67 794	282 576	748 044

Source : INSEE, Clap 2012

La répartition des emplois sur le territoire est atypique au regard du département et à la Région Alsace. En effet, la part des emplois dans l’administration, l’enseignement, la santé et l’action social ainsi que dans la construction occupent une part plus importante sur Colmar-Rhin-Vosges que sur ces derniers, alors que la part de l’industrie y est moins élevée.

La part des emplois dans les commerces, les transports et les services y est également plus faible qu’au sein des autres entités, toutefois ces secteurs concentrent la majorité des emplois.



Sur la période 2007-2012, les emplois par secteur d’activité ont quelque peu évolués.

Notamment il est constaté une diminution du nombre d’emplois dans l’agriculture, l’industrie et la construction.

A l’inverse, les emplois des secteurs du commerce, des transports, de l’administration, de l’enseignement, de la santé et des services ont augmenté entre 2007 et 2012.

L’industrie est le secteur qui a connu la plus forte baisse sur cette période passant de 20,2 % en 2007 à 17,0 % en 2012 soit une diminution de 2 600 emplois dans ce secteur.

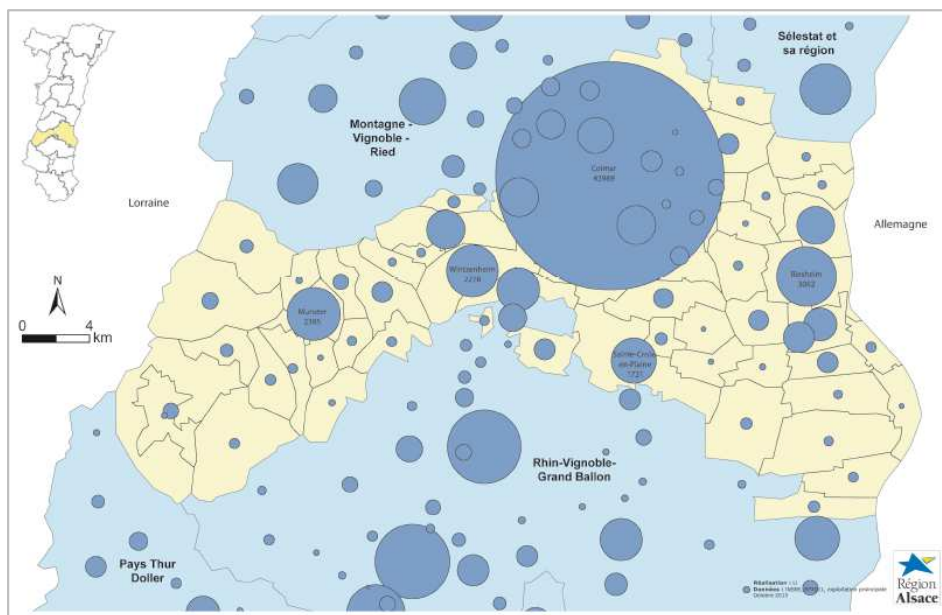
L’administration, l’enseignement, la santé et l’action sociale ont quant à eux connu une augmentation du nombre d’emplois et de leurs représentations passant de 31,5 % des emplois en 2007 à 34,0 % en 2012 soit près de 1 100 emplois supplémentaires sur la période.

Au global, le nombre d'emploi a diminué de 2,8 % entre 2007 et 2012 sur le territoire Colmar-Rhin-Vosges, ce qui représente une baisse beaucoup plus importante que celle observée sur le département du Haut-Rhin (- 2,0 %) ainsi que sur la région Alsace (- 0,1 %).

Cette variation du nombre d'emplois sur le territoire Colmar-Rhin-Vosges représente une diminution de près de 2 000 emplois entre 2007 et 2012.

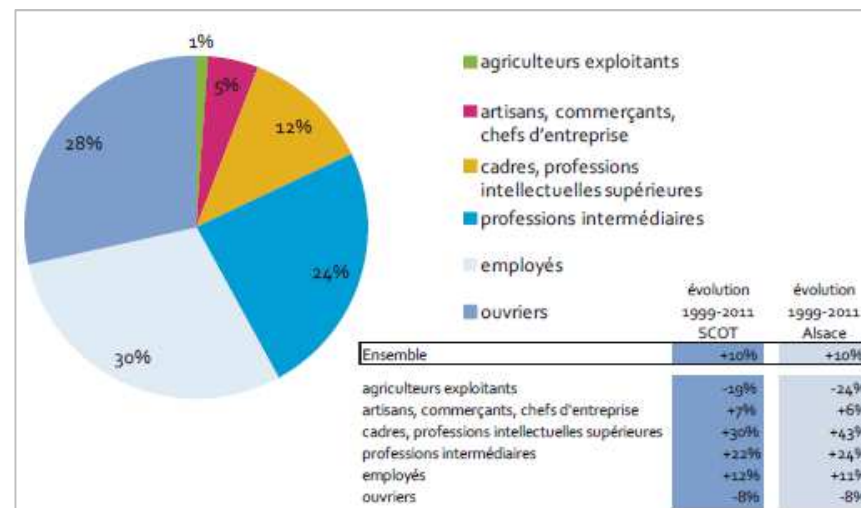
Toutefois ces chiffres restent à relativiser, puisque sur une période plus longue, 1999 à 2012, une forte augmentation du nombre d'emplois peut être constatée. En effet, en 1999, le territoire Colmar-Rhin-Vosges comptabilisait 63 110 emplois tout secteurs d'activités confondus. Ainsi entre 1999 et 2012, le territoire a connu une augmentation de 4 684 emplois.

Nombre d'emplois par commune en 2011



Source : Portrait SCoT Colmar-Rhin-Vosges 2000-2012– Région Alsace – 2015

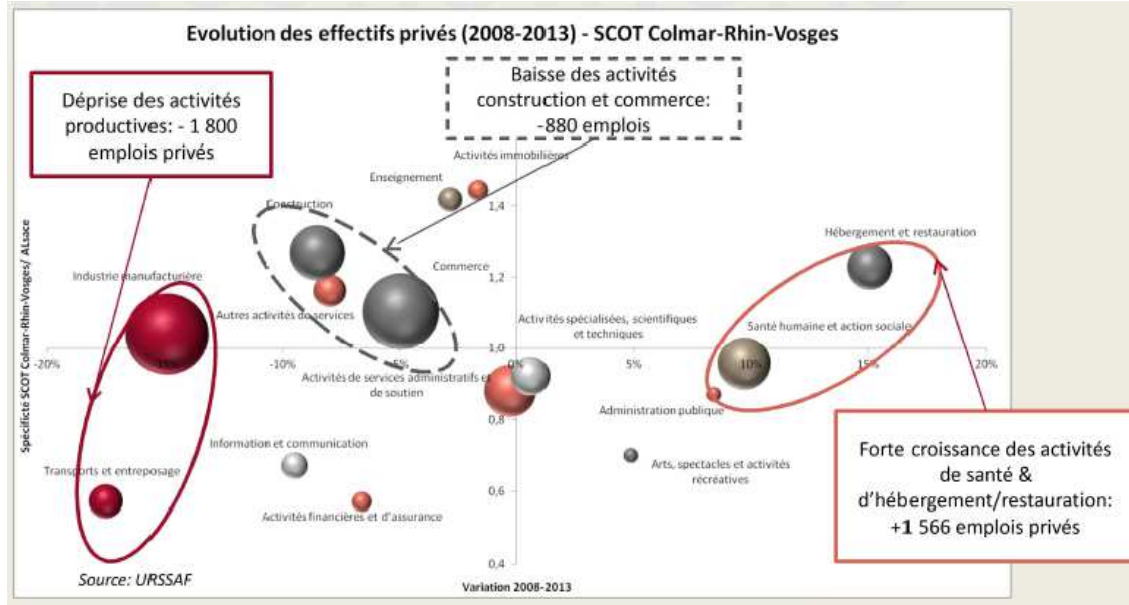
Evolution du nombre d'emplois par catégories socioprofessionnelles entre 1999 et 2011



Source : Portrait SCoT Colmar-Rhin-Vosges 2000-2012– Région Alsace – 2015

Le SCoT comptabilise presque 6 000 actifs supplémentaires entre 1999 et 2011 qui se répartissent de manière inégale entre les catégories socio-professionnelles. Les employés représentent la plus grande part d'actifs avec presque 1 travailleur sur 3 (contrairement à Sélestat et sa région qui recense une majorité d'ouvriers). Les cadres, professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires, les artisans, commerçants, chefs d'entreprises et les employés ont accru leurs effectifs de manière importante sur la période. Les ouvriers, et surtout les agriculteurs exploitants ont, quant à eux, perdu en effectifs. Les tendances d'évolution entre le SCoT et la région Alsace sont identiques.

L'évolution des effectifs privés au sein du territoire Colmar-Rhin-Vosges



Source : CMN Partners

Toutefois malgré ces évolutions, le tissu économique est encore fortement industrialisé (environ 10 000 emplois privés en 2013 soit 23% de l'emploi privé total) malgré une certaine déprise (- 15 % entre 2008 et 2013).

Les activités de commerce et de services à la personne représentent un poids prégnant des activités du territoire avec 28 % des emplois privés soit environ 12 500 emplois.

De nouveaux relais de croissance se développent :

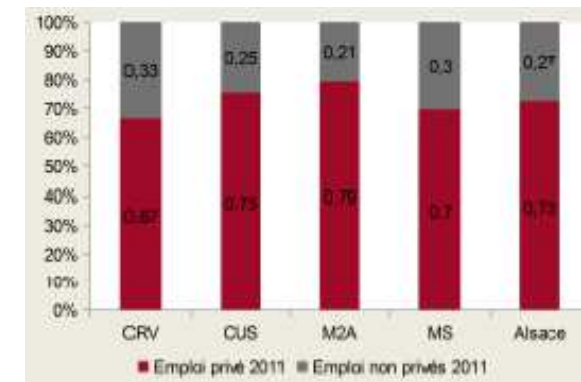
- Les activités liées à la santé (4 200 emplois)
- Les activités d'hébergement et de restauration (4 800 emplois).

La part de l'emploi privé est plus faible que dans les territoires comparables, due en partie à sa situation de ville moyenne (concentration d'activités publiques mais absence d'effet « métropolisant » sur l'emploi comme dans les agglomérations plus importantes).

Les taux de croissance des emplois privés sont équivalents voire supérieurs aux agglomérations voisines et à la Région Alsace.

De manière générale, la baisse de l'emploi privé et sa faible part dans la structure des emplois interroge sur l'attractivité économique et le développement futur de Colmar-Rhin-Vosges.

Comparaison de la part des emplois privés et non privés en 2011



Source : CMN Partners

Nombre d'actifs en fonction de l'armature urbaine

L'agglomération de Colmar accueille 44 % des actifs du territoire. Ce pôle joue un rôle déterminant puisqu'il polarise fortement l'emploi dans le territoire. Effectivement, il concentre 63 % des emplois du territoire Colmar-Rhin-Vosges en 2011. Les grandes agglomérations alsaciennes canalisent toutes une part conséquente des emplois. Une part importante des actifs du périmètre sont issus des villages de Colmar-Rhin-Vosges. On constate par ailleurs que les répartitions de la population, des logements et de l'emploi en fonction de l'armature urbaine sont très proches.

nombre d'actifs de l'armature urbaine en 2011		
SCOT	74994	100%
polarité principale	32756	44%
pôles relais	10089	13%
pôles secondaires	6861	10%
bourgs-centres	2597	3%
villages	22691	30%

Source : Portrait SCOT Colmar-Rhin-Vosges 2000-2012 – Région Alsace – 2015

Le territoire est marqué par un taux de chômage légèrement plus élevé que celui du département et de la région. Il reste néanmoins dans la moyenne du taux national qui est de 12,0 % en 2011.

Ce taux a augmenté depuis 1999 à l'échelle du SCOT passant de 7,6% à 11,1 % en 2011, soit une augmentation de 3,5 points sur la période.

Au niveau départemental, le taux de chômage a augmenté quant à lui de 3,5 points, et de 2,6 points à l'échelle de la région Alsace.

Ainsi le territoire Colmar-Rhin-Vosges se caractérise par la plus forte augmentation du taux de chômage entre 1999 et 2011.

	1999	2006	2011
SCoT	7,60%	8,30%	11,10%
Haut-Rhin	7,60%	9,30%	10,90%
Alsace	7,50%	8,90%	10,10%

Source : INSEE 2012

2.2 Des flux domicile-travail en partie retenus sur le territoire

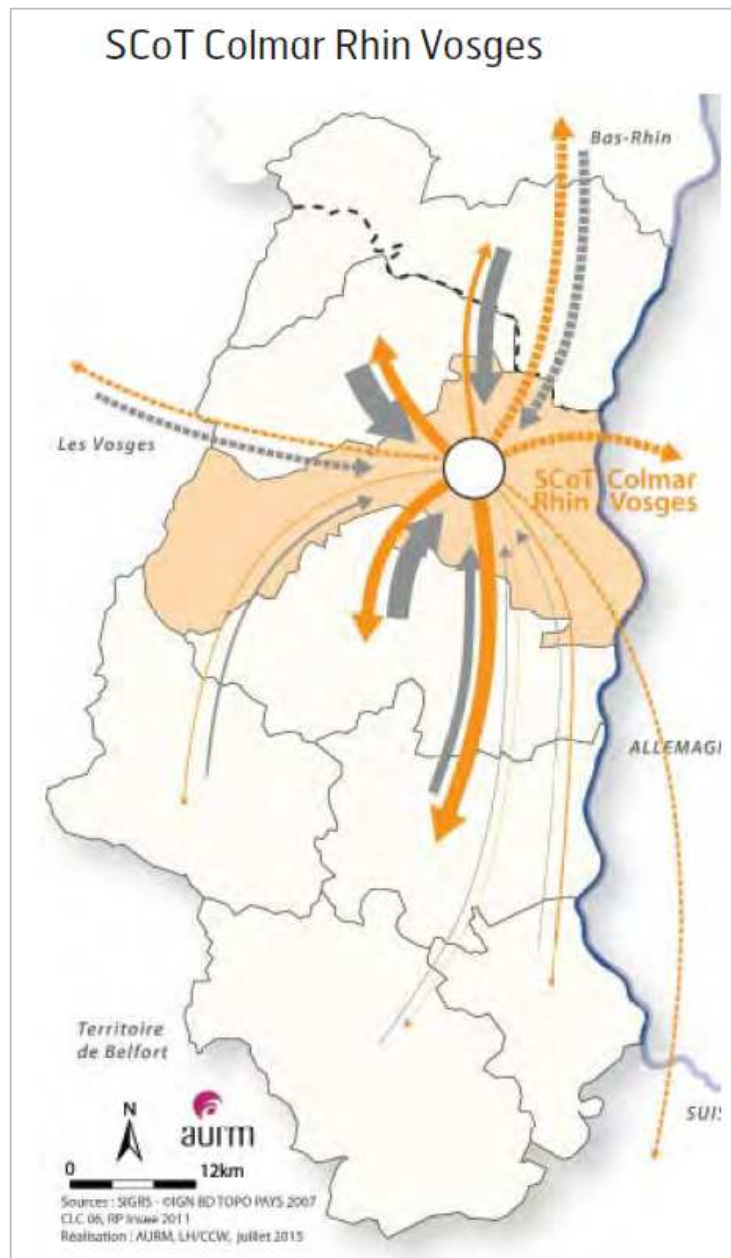
Les actifs occupés du SCOT sont de plus en plus mobiles pour se rendre sur leur lieu de travail. En effet, en 1999, 41 % des actifs travaillaient dans leur commune de résidence, cette proportion a baissé, passant à 37 % en 2011. Ce chiffre est néanmoins élevé en comparaison à d'autres territoires alsaciens. Par ailleurs, les actifs sont de plus en plus nombreux à travailler dans leur département de résidence, ils étaient un actif sur deux en 1999 et sont 53% en 2011. Parallèlement, 5% des actifs travaillaient hors de France métropolitaine en 1999 et ne sont plus que 4% en 2011. Les actifs tendent à travailler hors de leur commune de résidence, en revanche malgré cette mobilité apparente, ils parcourent des distances de plus en plus petites.

Toutefois, on relève des migrations domicile-travail allant en dehors du périmètre du SCOT et notamment à destination des territoires limitrophes, en particulier vers l'aire urbaine de Mulhouse en ce qui concerne la France métropolitaine. L'Allemagne et la proximité du pôle de Freiburg im Breisgau attire une petite part d'actifs résidant en bordure du Rhin et les liaisons fluviales tendent à améliorer ces flux. A l'inverse, le SCOT attire de nombreux actifs en provenance de Montagne-Vignoble-Ried tandis que ceux résidant à Rhin-Vignoble-Grand Ballon sont principalement issus des petites communes proches de l'agglomération colmarienne.

	1999		2011	
Ensemble	62643	100%	66027	100%
travaillent dans :				
la commune de résidence	25420	41%	24160	37%
une autre commune que celle de résidence	37223	59%	41867	63%
le département de résidence	31111	50%	34951	53%
un autre département de la région	1924	3%	3221	5%
une autre région métropolitaine	583	1%	1007	1%
autre région hors France métropolitaine	3605	5%	2688	4%

Source : Portrait SCOT Colmar-Rhin-Vosges 2000-2012 – Région Alsace – 2015

Les flux domicile-travail en 2011 sur le territoire Colmar-Rhin-Vosges



Les migrations Domicile / Travail dans le SCoT

Plus de 47.000 actifs du territoire travaillent sur le territoire, dont une grande partie à Colmar.

La présence de l'Allemagne se fait fortement ressentir avec près de 3.000 actifs du périmètre SCoT qui ont un emploi de l'autre côté de la frontière.

Enfin, par rapport au reste de l'Alsace, le nombre d'actifs entrant est plus important de 3.300 personnes, ce qui conforte le rôle majeur en terme d'emplois du territoire, mais qui a ses conséquences sur le trafic aux heures de pointe.

Flux internes aux SCoT

SCoT	Cabotage
Sundgau	13 064
Cantons de Huningue et Sierentz	14 770
Région Mulhousienne	76 711
Thur Doller	15 625
Rhin Vignoble Grand Ballon	15 915
Colmar Rhin Vosges	49 298
Montagne Vignoble Ried	7 875
Sélestat	20 796

Flux entrant

Territoire de travail	Territoire de résidence	
	Bas-Rhin (hors SCoT Sélestat)	Autres régions françaises
Sundgau	38	786
Cantons de Huningue et Sierentz	125	540
Région Mulhousienne	1 108	5 689
Thur Doller	98	1 298
Rhin Vignoble Grand Ballon	264	737
Colmar Rhin Vosges	2 085	1 450
Montagne Vignoble Ried	375	320
Sélestat	182	295

Flux sortant

Territoire de résidence	Territoire de travail				
	Bas-Rhin (hors SCoT Sélestat)	Autres régions françaises	Suisse	Allem.	Autres pays
Sundgau	120	1 117	7 927	180	4
Cantons de Huningue et Sierentz	98	243	15 132	818	3
Région Mulhousienne	961	2 222	8 498	1 154	30
Thur Doller	155	952	1 123	78	8
Rhin Vignoble Grand Ballon	445	460	1 449	655	
Colmar Rhin Vosges	2 121	948	694	1 952	23
Montagne Vignoble Ried	570	200	89	125	4
Sélestat	6 397	402	113	1 103	15

Les moyens de transport utilisés pour les déplacements domicile-travail des actifs occupés du SCoT

La voiture est le moyen de transport de loin le plus employé en Alsace et dans le SCoT avec 3 usagés sur 4 qui se déplacent par ce biais pour travailler. Plus l'actif réside loin d'une polarité, plus ce moyen de locomotion est utilisé. Les 8 % d'actifs qui marchent pour se rendre sur leur lieu de travail résident dans le pôle principal ou dans les villages. Dans les villages du SCoT, bien que la voiture soit beaucoup employée par les actifs pour se rendre sur leur lieu de travail, c'est également là que l'on observe la part la plus importante d'utilisation de transport doux. En effet, de nombreux actifs marchent ou n'emploient pas de transports pour se déplacer entre le domicile et le travail. Par ailleurs, la part de ménages possédant une voiture a légèrement baissé entre 1999 et 2011 tandis que celle en possédant deux par foyer a augmenté, passant de 35 % à 38 %. L'utilisation régulière de la voiture couplée à un usage des transports en commun relativement restreint et à une forte concentration de l'emploi à Colmar sont autant de facteurs qui favorisent un engorgement récurrent de l'agglomération.

Moyen de transport utilisée entre le domicile et le travail en 2011 sur le territoire Colmar-Rhin-Vosges

2011		
Ensemble	66027	100%
moyen de transport :		
sans transport	2252	3%
marche	5415	8%
deux-roues	4333	7%
voiture	49148	75%
transport en commun	4878	7%

Source : Portrait SCoT Colmar-Rhin-Vosges 2000-2012 – Région Alsace – 2015

2.3 L'offre et les disponibilités actuelles sur les sites économiques de Colmar-Rhin-Vosges

Les Huit plus «gros» employeurs» sur le Territoire du SCoT Colmar-Rhin-Vosges

	COMMUNE	ACTIVITE	EFFECTIFS SALARIES
Centre Hospitalier Louis Pasteur	Colmar	Activités hospitalières	2.600
CONSTELLIUM	Biesheim	Laminage d'aluminium et alliages	1.540
Département du Haut-Rhin	Colmar	Administration publique générale	1.300
Liebherr-France	Colmar	Pelles hydrauliques	1.289
Ville de Colmar	Colmar	Administration publique générale	1.252
Timken France	Colmar	Roulement à rouleaux coniques	1.044
Ricoh Industrie France	Wettolsheim	Photocopieurs - papier thermique -	936
Wrigley France Snc	Biesheim	Chewing-gum	850

Près de 11 000 emplois dans les huit plus grandes entreprises du territoire

En matière industrielle et de grands établissements, le territoire Colmar-Rhin-Vosges dispose d'une réelle richesse. Outre le Centre Hospitalier Pasteur (2 600 emplois), le Conseil Départemental du Haut-Rhin (1 300 emplois) et la ville de Colmar (1 250 emplois), cinq leaders dans leur domaine d'activités offrent plus de 5 000 emplois (Constellium, Liebherr, Timken, Ricoh, Wrigley). Ces leaders jouent un rôle moteur évident sur l'économie locale, mais leur inscription dans une économie mondialisée les expose aux logiques financières du marché. En l'occurrence, il est nécessaire d'anticiper leurs besoins pour leur garantir une vision stratégique favorable au territoire.

Pour le SCoT du territoire Colmar-Rhin-Vosges les réponses en terme d'attractivité des entreprises sont de manière indirecte, de faciliter la formation professionnelle, l'accessibilité et l'attractivité résidentielle pour des personnels qualifiés.

De manière directe le rôle stratégique du SCoT du Territoire Colmar-Rhin-Vosges est d'assurer une offre foncière de qualité.

Une réflexion stratégique doit être menée pour examiner le devenir des différents sites et le cas échéant, compléter partiellement l'ensemble du dispositif par de nouvelles localisations (dans le respect de l'épure générale).

537 hectares dédiés à de l'activité économique

Plusieurs études ont permis de définir les superficies des enveloppes dédiées au développement économique sur le territoire du SCoT :

- Une première étude réalisée par les services de l'ADAUHR a permis de déterminer la superficie des zones dédiées au développement économique à l'échelle de chacun des EPCI, seul périmètre compétent en matière de développement économique. L'ADAUHR a analysé finement le potentiel foncier des zones économiques inscrites dans les différents documents d'urbanisme existants à la date de l'étude (2015). Chacune des zones a ainsi été réétudiée en fonction des enjeux environnementaux suivants : PPRI, Natura2000, ZNIEFF, ZICO, Hamster, PNR, SAGE et zones humides. In fine, un atlas cartographique a permis d'indiquer un potentiel s'élevant à 234 ha pour tout le territoire du SCoT (échelle des 60 communes). Cette étude est mise à disposition à toutes fins utiles par le syndicat mixte.

Afin de confronter ces surfaces aux besoins en développement économique du territoire souhaité par les élus, les données issues de l'étude de l'ADAUHR ont été complétées par d'autres travaux, fiches descriptives et documents divers provenant d'échanges partenariaux avec les collectivités et les partenaires du SCoT.

Ainsi, les éléments suivants ont permis d'affiner les superficies par intercommunalité :

- Une étude interne à Colmar Agglomération, présentant le potentiel foncier lié à la prospective des zones d'activités non encore déclinées dans les documents d'urbanisme, a permis de définir une enveloppe de 277 ha correspondant aux besoins exprimés par l'EPCI. En effet à ce jour, Colmar Agglomération ne dispose plus que de 4 hectares de terrains viabilisés. Néanmoins, ce chiffre masque une réalité contrastée, au regard de la demande actuelle des entreprises en matière de terrain nu viabilisé. Un seul lot de moins de 2 hectares est disponible pour une implantation de grande ampleur (logistique ou grosse unité industrielle par exemple), peu voire pas de surfaces à destination de TPE et artisans (dont la recherche porte essentiellement sur des lots de 5 à 15 ares), aucune surface disponible viabilisée sur le ban de Colmar et aucune unité foncière d'ampleur (entre 30 ha et 50 ha) d'un seul tenant. Seules les extensions de la ZI Nord de Colmar

Zones d'Activités - Superficie vide en ha	Rappel programmation SCoT de 2011 (soit une baisse de ... %)	
---	---	--

Colmar Agglomération	277	360 (- 23%)
Communauté de Communes de la Vallée de Munster	22	48 (- 54%)
Communauté de Communes du Pays de Brisach	79	90 (- 13%)
TOTAL	378	498 (- 25%)

Zones Rhénanes - Superficie vide en ha		
--	--	--

BNHG	140	246 (- 43%)
VVBK	19	110 (- 82%)
TOTAL	159	356 (- 55%)

et le secteur au nord de RICOH à Wettolsheim pourraient permettre une implantation de cette nature.

Ce constat a conduit Colmar Agglomération à identifier les zones pouvant constituer à terme une offre prompte à répondre à l'évolution de ces besoins et à anticiper les demandes futures (reconstitution des stocks de terrains viabilisés).

- Concernant la communauté de communes du Pays de Brisach, une analyse des fiches par zones d'activités, disponibles sur le site internet de la collectivité, a été effectuée. Chacune de ces fiches a été transmise aux mairies et à l'intercommunalité, afin d'être amendée ou validée. Cette mise à jour a donc été faite en collaboration avec les élus et techniciens du territoire. Ce travail d'analyse a permis d'affiner l'enveloppe dédiée à la communauté de communes à hauteur de 79 ha.

- D'autres contributions, dont celle de la ville de Munster par exemple, ont permis d'examiner et d'évaluer au plus juste, l'enveloppe dédiée à la communauté de communes de la vallée de Munster à hauteur de 22 ha.

- Un travail partenarial avec les services de la CCI de Colmar Centre Alsace a permis d'aboutir à une enveloppe de 159,1 ha pour la zone économique de la bande rhénane.

On recense aujourd'hui 537 ha sur le SCoT du Territoire Colmar-Rhin-Vosges de surfaces dédiées (occupées ou non) à de l'activité économique. Colmar Agglomération concentre une part importante des zones avec plus de 50% des surfaces des sites d'activités. La Communauté de Communes du Pays de Brisach complète l'offre avec plus de 159 hectares disponibles, quasi exclusivement situés dans les deux grands sites que sont les zones VVBK (Vogelgrun, Volgelsheim, Biesheim, Kunheim) et BNHG (Balgau, Nambshiem, Heiteren, Geiswasser). Ces zones sont d'importance pour le territoire car ce sont les seuls terrains desservis par voie d'eau encore disponible entre Bâle et Rotterdam, et pour partie desservis par le fer.

Afin de compléter et d'affiner l'analyse sur le volet économique du SCoT, les élus ont décidé de mener une étude spécifique suite à l'approbation du SCoT, pour analyser de manière plus détaillée le potentiel foncier, notamment l'échelle de temps de leur disponibilité. Cette étude sera accompagnée de cartes spécifiques également utiles aux communes et intercommunalités qui élaboreront leur PLU ou PLUi et permettront une mise en œuvre efficiente du SCoT sur cette thématique.

L'Activité économique

- Une population active en constante augmentation.
- Un territoire caractérisé par un fort secteur tertiaire (77,8% des activités sont tournés vers les secteurs tertiaire en 2013) contre 74,5% dans le département du Haut-Rhin.
- 68,1% des établissements économiques et des effectifs salariés relèvent de la sphère présentielle.
- Les microentreprises dominent le paysage entrepreneurial. Sur les 13 648 entreprises que compte le territoire Colmar-Rhin-Vosges 12 687 entreprises comptent moins de 10 salariés.
- Le territoire Colmar-Rhin-Vosges regroupe 24,3% des entreprises de 50 salariés et plus du département du Haut-Rhin.
- Environ 1 100 entreprises ont été créées en 2014 ce qui montre une forte activité de création d'entreprises sur le territoire Colmar-Rhin-Vosges, toutefois cette activité est en légère baisse depuis 2009 (1 296 entreprises créées).
- Les entreprises créées entre 2009 et 2014 sont majoritairement tournées vers les commerces et les services.
- 67 794 emplois sur le territoire pour 73 606 actifs soit un taux de couverture de 92,1% contre 77,9% sur le département du Haut-Rhin.
- Le nombre d'emplois a augmenté dans les secteurs du commerce, des transports, des services, des administrations, de l'enseignement et de la santé.
- A l'inverse, les emplois ont diminué dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et de la construction.

L'Activité économique

- Plus de 47 000 actifs habitant sur le territoire travaillent sur le territoire de Colmar-Rhin-Vosges.
- Près de 11 000 emplois sont regroupés dans les 8 plus grosses entreprises du territoire Colmar-Rhin-Vosges.
- 537 hectares de zones dédiées au développement économique, dont 159 hectares en zone rhénane.

FORCES – FAIBLESSES ET ENJEUX – L'ACTIVITE ECONOMIQUE

FORCES - POTENTIALITES	FAIBLESSES - CONTRAINTES ET PROBLEMATIQUES
<ul style="list-style-type: none"> - Une croissance positive de l'emploi total - Un territoire aux multiples facettes : bande rhénane industrielle, centres actifs à Colmar, artisanat dans la vallée de Munster - De nombreux investissements sur le territoire via les grandes implantations industrielles - Présence d'un tissu industriel fort autour de grands comptes clés <p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une dépendance moins forte aux activités industrielles - Un développement économique équilibré et réfléchi en intelligence à l'échelle du SCoT 	<ul style="list-style-type: none"> - Une part de l'emploi privé plus faible que dans les territoires comparables - Une baisse de l'emploi privé, notamment dans le secteur industriel - Une structure de l'emploi privé déséquilibré : peu d'emplois tertiaires et santé / social - Une image économique encore peu affirmée - Absence de filières clés structurantes pouvant drainer du tertiaire supérieur, de la Recherche et Développement, une image de référence, ... - Un développement économique fil de l'eau qui conduirait à un territoire majoritairement touristique et résidentiel.

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE
<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des surfaces foncières à vocation économique suffisantes, attractives et adaptées aux besoins des entreprises. - Mettre en avant les secteurs agricoles (culture de la vigne, mais également maraichage). - Permettre la formation des actifs du territoire pour accompagner la désindustrialisation progressive des activités. - Maintenir l'accessibilité du territoire via le développement des axes de transport.

LE COMMERCE

I - Introduction

La question de l'urbanisme commercial apparaît essentielle au sein du SCoT, puisque l'importance de la captation des flux de consommation dépend du niveau quantitatif et qualitatif de l'offre proposée sur le territoire.

Par ailleurs, la répartition et la qualité de l'offre commerciale sont des facteurs de maintien des pôles de vie ainsi que de renforcement d'une organisation territoriale pérenne.

Le territoire du SCoT Colmar Rhin Vosges est un territoire dynamique qui a enregistré une croissance de population de 5,1% entre 1999 et 2012. Il se doit donc de répondre aux besoins engendrés :

- d'une part, par l'évolution sociologique de la population,
- d'autre part, par l'émergence de nouveaux modes de consommation.

Cependant, cette dynamique positive n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire.

Comme le diagnostic l'a mis en évidence auparavant, le positionnement géographique favorise une polarisation de la croissance démographique à l'Est et génère des besoins spécifiques liés au vieillissement de la population notamment à l'Ouest.

Ces spécificités nécessiteront des réponses adaptées dont l'équipement commercial sera l'une des thématiques à prendre en compte.

Afin de traiter de la problématique commerciale dans le SCoT, et en cohérence avec les critères énoncés au L. 141-16 du code de l'urbanisme, il convient de traiter la question du commerce vis-à-vis des impacts sur l'environnement urbain et sur les flux qu'il génère.

Pour cela, l'approche a été réalisée à partir des fréquences d'achat. Afin de faciliter la compréhension, le tableau suivant met en correspondance fréquences et produits.

Fréquence d'achats	Type d'achats concernés
Achat du quotidien	Epicerie, boulangerie, boucherie, charcuterie, tabac, pâtes, riz, conserves, boissons alcoolisées et sans alcool, presse, cafés...
Achats occasionnels légers	Habillement, chaussures, optique, parfumerie, bijouterie, librairie, papeterie, musique, jeux, jouets, petite décoration, petit électroménager, fleurs...
Achats occasionnels lourds	Matériel de bricolage, produits de quincaillerie, matériel de jardinage, matériel d'arrosage, plants, animalerie, engrais, produits phytosanitaires...
Achats exceptionnels	Mobilier, gros électroménager, gros matériel de bricolage, matériaux, revêtements, aménagement de la maison (cuisines, salles de bains...)

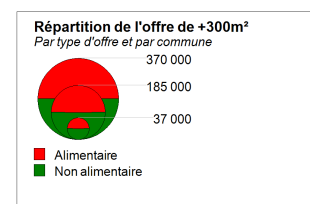
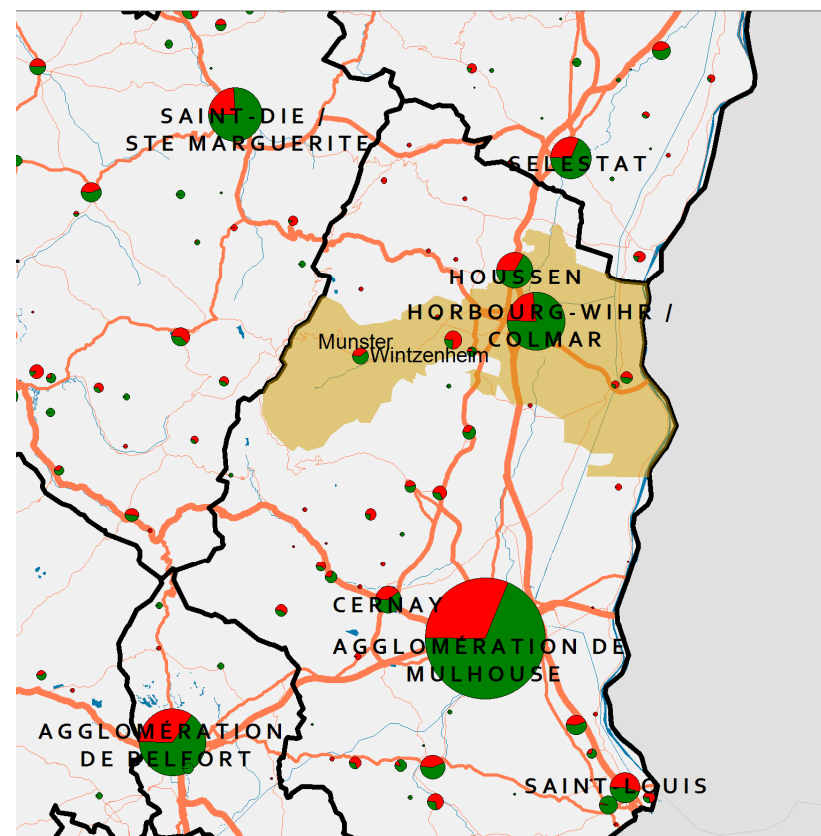
II - Environnement concurrentiel

L'environnement concurrentiel se caractérise par la présence de polarités commerciales extérieures, de différentes typologies :

- les deux métropoles régionales de Strasbourg et Mulhouse, au Nord et au sud, disposent d'un appareil commercial remarquable (402 701 m² pour Strasbourg et 366 771 m² pour Mulhouse) mais sont situées à une distance non négligeable (75 et 43 km),
- L'Allemagne et la polarité de Freiburg.

Dans ce contexte, le territoire du SCoT dispose de 194 000 m² de surface de vente, dont 127 000 m² en non alimentaire et 67 000 m² en alimentaire.

Cette offre et la distance relativement importante des polarités régionales lui confèrent une relative autonomie et un appareil commercial globalement bien positionné qui profite de l'attractivité et de la notoriété de Colmar pour rayonner bien au-delà de ses frontières.



Plancher commercial des grandes surfaces (+ 300 m² hors automobile) Sources : Inventaire DDCCRF, Panorama 2012, AID Observatoire

A une autre échelle, Sélestat a augmenté ces dernières années son offre commerciale mais reste tout de même de niveau largement inférieur.

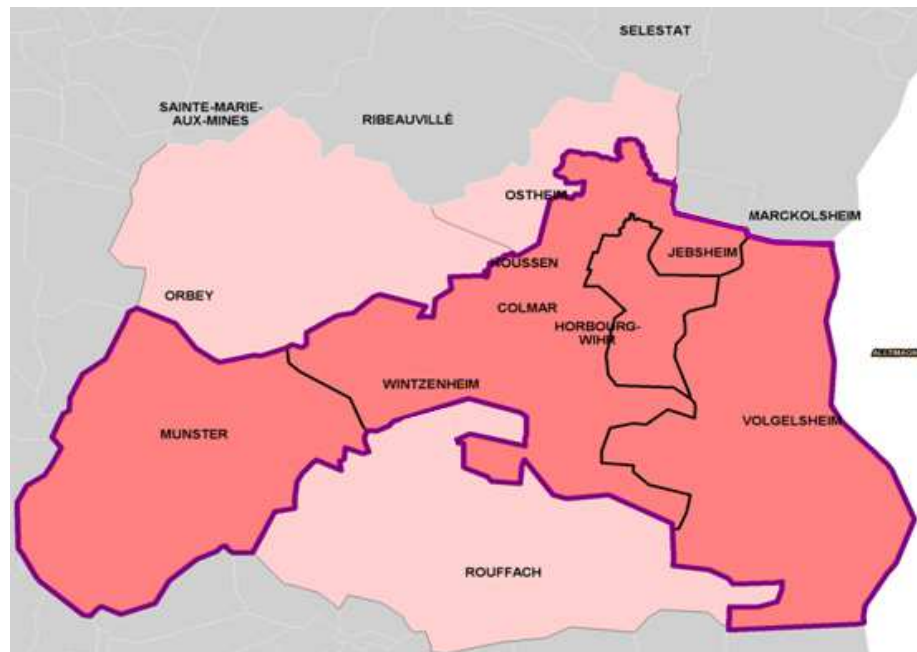
III - Zones de chalandise

Sur la base des données fournies par la CCI Colmar-Centre Alsace et les catégories concernées par le champ d'application du SCoT, deux zones de chalandise différentes sont à prendre en compte.

S'agissant de l'offre alimentaire, la zone de chalandise est composée :

- d'une zone primaire, construite à partir d'une emprise en termes de dépenses supérieure à 30%,
- d'une zone secondaire, avec une emprise comprise entre 20% et 30%.

Au global, l'attractivité de l'offre alimentaire présente concerne environ 194 000 habitants, dont 150 000 résident sur le territoire du SCoT.

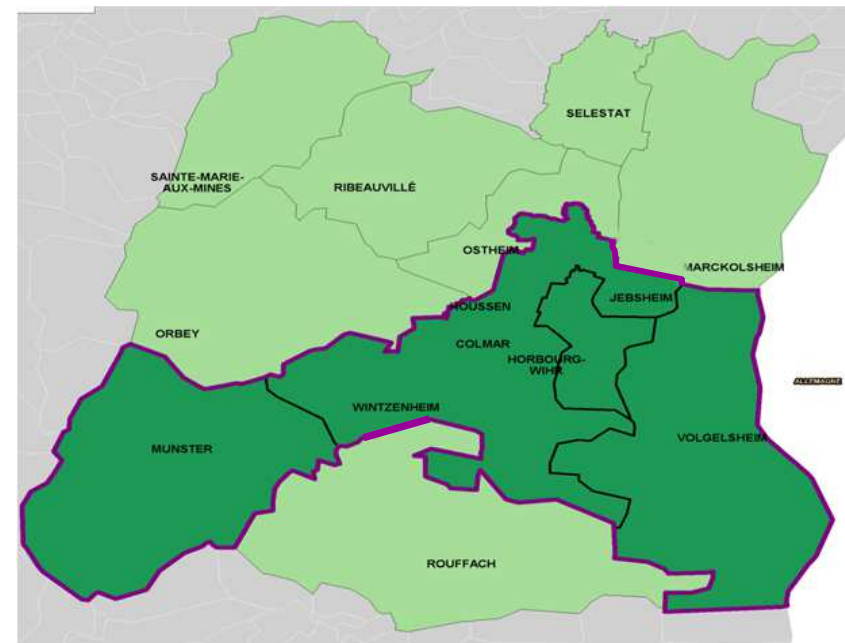


S'agissant de l'offre non alimentaire, la zone de chalandise est composée :

- d'une zone primaire, construite à partir d'une emprise supérieure à 20%,
- d'une zone secondaire, avec une emprise comprise entre 10% et 20%.

Au global, l'offre en surface non alimentaire rayonne sur environ 252 000 habitants, dont 150 000 résident sur le territoire du SCoT.

Ce rayonnement témoigne ainsi du positionnement commercial d'envergure du territoire et de sa spécificité dans le Centre Alsace.



IV - Maillage commercial du SCoT

Sur le territoire du SCoT, le maillage commercial est relativement fin et bien reparti même si Colmar Agglomération concentre le 81% des 868 commerces du territoire.

EPCI	Nombre de commerces	%
Colmar Agglomération	705	81
CC de la Vallée de Munster	85	10
CC Pays de Brisach	78	9
Total	868	100

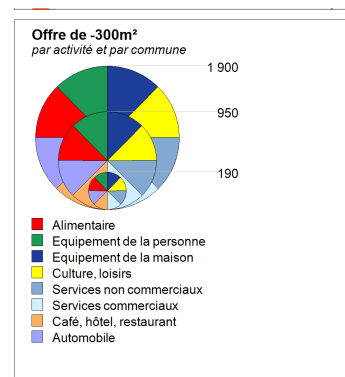
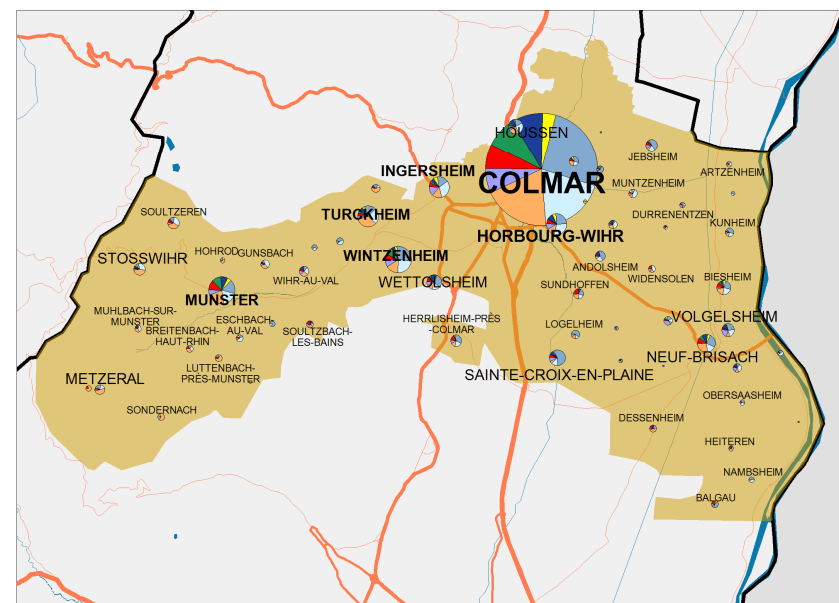
Source : INSEE – Fichier Siren 2014

Si l'on considère l'ensemble des services présents, le territoire peut compter sur 3225 établissements.

Famille	Nombre d'établissements	%
Alimentaire	270	8
Equipement de la personne	220	7
Equipement de la maison	257	8
Culture, loisirs	121	4
Services non commerciaux	818	25
Services commerciaux	650	20
Café, hôtel, restaurant	637	20
Automobile	252	8
Total	3225	100

Sur les 60 communes qui composent le SCoT, aucune ne présente aucune activité, mais 10 sont toutefois sans commerce (Baltzenheim, Griesbach-au-Val, Geiswasser, Hohrod, Namsheim, Riedwihr, Walbach Wasserbourg, Weckolsheim et Zimmerbach).

Répartition de l'offre commerciale de proximité (-300m²) sur le territoire (Source : INSEE – Fichier Siren 2014)



Bien que ne faisant pas partie du champ d'application du volet commercial du SCoT, il est important de souligner le poids économique de la catégorie CHR (cafés, hôtels, restaurants) qui représentent 20% des établissements du territoire, dont 54% sont concentrés sur la ville de Colmar.

Avec une moyenne de 6 commerces par 1000 habitants, le territoire est dans la moyenne basse départementale et nationale pour ce qui concerne l'offre en commerces de moins de 300 m², avec tout de même des écarts importants entre les différentes intercommunalités qui le composent.

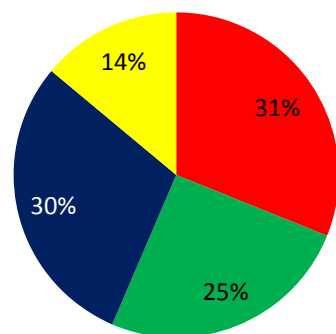
Les flux domicile-travail soit en direction de l'agglomération colmarienne soit vers l'Allemagne peuvent expliquer les ratios particulièrement faibles sur l'EPCI la plus à l'Est du territoire.

	SCOT	Colmar Agglomération	CC Vallée de Munster	CC Pays de Brisach
Nombre de commerces	868	705	85	78
Nombre de commerces par 1000 habitants	6	6,3	5,1	3,4

Source : INSEE – Fichier Siren 2014

Pour ce qui concerne la typologie des activités présentes, l'alimentaire et l'équipement de la maison sont les 2 catégories les mieux représentées.

Part des activités sur le territoire (sources : INSEE, fichier SIREN 2014)



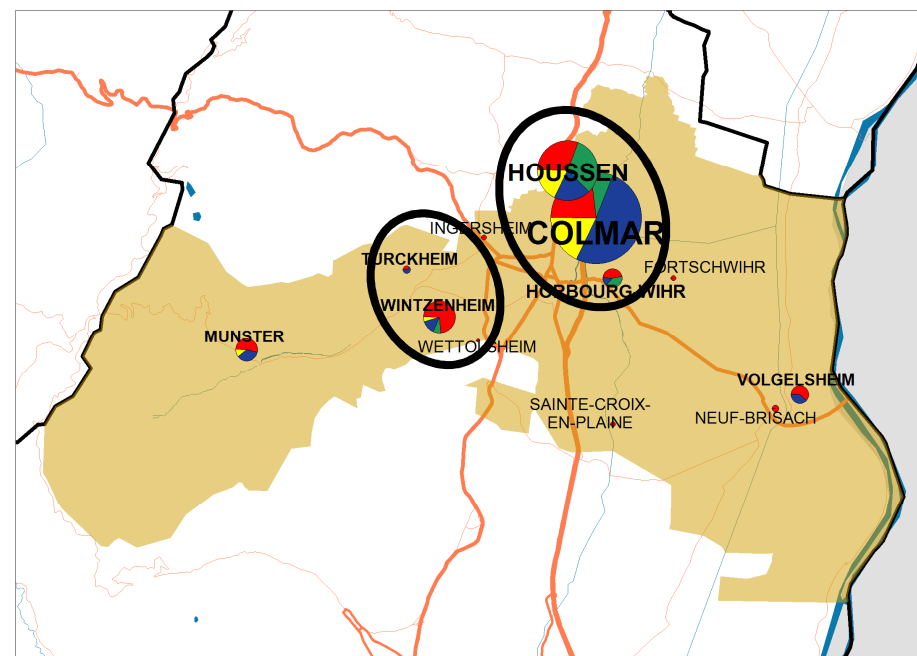
- Alimentaire
- Equipement de la personne
- Equipement de la maison
- Culture, loisirs

Pour ce qui concerne les grandes surfaces (plus de 300 m² de surface de vente), le territoire dispose de 151 unités et 194 000 m² (dont 127 000 m² en non alimentaire).

Voir Annexe : Liste des grandes surfaces du territoire

Si 90% du plancher est concentré sur Colmar Agglomération (environ 177 000 m²), d'autres polarités de niveau inférieur sont présentes.

Répartition communale de l'offre de grandes surfaces (+300m²) du territoire (Sources: Inventaire DDCCRF, Panorama 2012, AID Observatoire)



En effet, l'armature commerciale est plutôt cohérente avec la structuration du territoire portée par le SCoT. Si, d'une part, les surfaces présentes sur Colmar, Houssen et Horbourg-Wihr permettent de répondre aux besoins de la population résidente et d'élargir la zone de chalandise au Nord et au Sud du territoire, les villes couronnées de Wintzenheim et Turckheim constitue une réponse aux besoins les plus courants.

Les pôles pluri-communaux de Munster, Volgelsheim et Neuf-Brisach, elles aussi tournées plutôt vers les achats alimentaires, permettent de mailler le reste du territoire et réduisent les déplacements pendulaires.

La densité totale en grandes surfaces est de 1 296 m² de surface de vente pour 1000 habitants. Cette densité est supérieure aux moyennes départementale, régionale et nationale, ce qui confirme **le très bon niveau d'offre commerciale du territoire.**

Dans le détail, la surface de vente dédiée à l'alimentaire est de 443 m² pour 1000 habitants. Cette surdensité est due au poids économique de Colmar Agglomération et à l'attractivité de la ville centre.

S'agissant de l'offre non alimentaire, la densité est de 848 m² pour 1000 habitants contre 600 m² par 1000 habitants sur le plan national, ce qui confirme le rayonnement large et les zones de chalandises importantes enregistrées en non alimentaire.

Cependant, comme le tableau ci-dessus l'indique, ce maillage n'est pas homogène en termes de ratio de m² par habitant. Si le territoire du SCoT est globalement très bien équipé en alimentaire et non alimentaire par rapport à la moyenne départementale et régionale, des grands écarts subsistent.

	SCOT	Colmar Agglomération	CC de la Vallée de Munster	CC Pays de Brisach
Plancher commercial	194	177 700	9 000	7 000
m² / 1000 habitants	1 296	1 602	530	292
Alimentaire	443	513	289	200
Non alimentaire	848	1 089	241	92

Dans ce contexte, les territoires périphériques semblent nécessiter d'un confortement de leur niveau d'offre, notamment vis-à-vis de l'offre en non alimentaire afin de répondre aux besoins des populations résidentes et ainsi contribuer à réduire les flux pendulaires.

	SCOT	HAUT RHIN	ALSACE	FRANCE
Plancher commercial	194 000	750 00	-	-
m² / 1000 habitants	1 296	1 000	952	904
Alimentaire	443	371	356	304
Non alimentaire	848	629	596	600

V - Analyse des flux de consommation des ménages

Note : les données ici présentées sont issues de l'enquête des flux de consommation conduite en 2011 par la CCI Colmar Centre Alsace.

Définitions :

La dépense commercialisable correspond au budget annuel que consacrent les ménages du SCoT à l'achat de produits alimentaires et non-alimentaires (toute forme de vente confondue).

L'emprise commerciale correspond à la part des dépenses des ménages réalisées au sein du périmètre du SCoT par les ménages résidant dans ce même périmètre. Les taux d'emprises permettent d'évaluer les niveaux de carence de l'offre commerciale actuelle.

A l'inverse l'évasion commerciale correspond à la part des dépenses réalisées à l'extérieur (y compris la vente à distance).

Le chiffre d'affaires annuel du commerce du territoire est estimé à 943 M€.

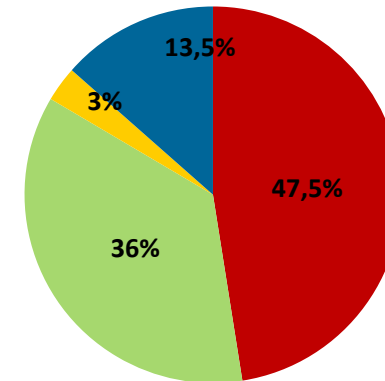
De manière cohérente avec les données sur les planchers commerciaux, 90% du chiffre d'affaires du SCoT est généré par Colmar Agglomération, le reste étant généré par les Communautés de Communes de la Vallée de Munster (6%) et du Pays de Brisach (4%).

Le centre-ville de Colmar contribue à lui seul pour 155 M€ de chiffre d'affaires, soit 29% du chiffre d'affaires de la ville et le 16% de celui du SCoT. Ce pourcentage élevé (généralement plutôt autour de 20% dans des villes de tailles comparables) montre l'importance de la dynamique commerciale du centre-ville de Colmar.

De plus, il est important de rappeler que le chiffre d'affaires relatif à la catégorie « cafés-hôtels-restaurants » pour la seule ville de Colmar atteint 47 M€. Cette catégorie contribue à mettre en évidence l'attractivité de la ville centre dans d'autres domaines comme le tourisme.

Le graphique ci-après montre que le chiffre d'affaires est orienté très majoritairement vers les achats réguliers (47,5%) et occasionnels légers (36%).

Composition du chiffre d'affaires total sur le périmètre du SCoT (source : CCI Colmar Centre Alsace – exploitation de l'enquête des flux de consommation de 2011)



- Achats réguliers
- Achats occasionnels légers
- Achats occasionnels lourds
- Achats exceptionnels

▪ Dépenses commercialisables

Le niveau des dépenses commercialisables est estimé à 1 247 M€ à l'échelle de la zone de chalandise. A l'échelle du SCoT, cette valeur est de 852 M€.

Familles de produits	Dépense commercialisable totale de la zone de chalandise	%	Dépense commercialisable de la zone de chalandise par ménage	Dépense commercialisable France par ménage
Achats réguliers	562 M€	45%	6 899 €	6 630 €
Achats occasionnels légers	388 M€	31%	3 684 €	3 695 €
Achats occasionnels lourds	99 M€	8%	941 €	850 €
Achats exceptionnels	198 M€	16%	1 879 €	1 685 €
TOTAL	1 247 M€	100%	13 403 €	12 860 €

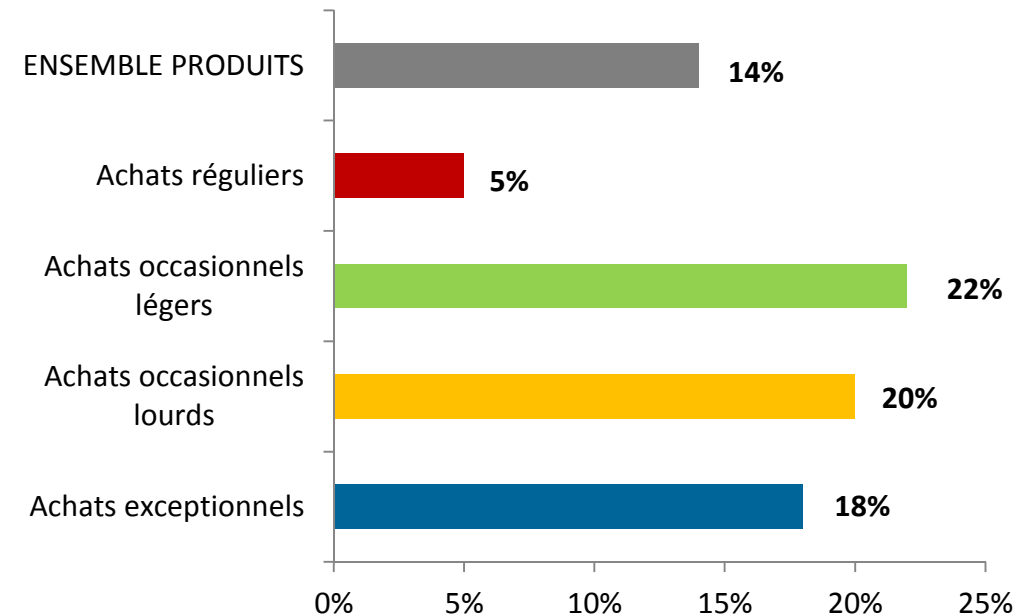
La répartition des dépenses dans la zone de chalandise par typologie d'achats est équilibrée et comparable aux moyennes nationales.

Le niveau par ménage, 13 403 €, est supérieure au niveau national (+4%) ce qui est en lien direct avec le profil de la population résidente. Bien évidemment, cette donnée n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire. De manière globale, elle progresse de l'Ouest à l'Est, en s'approchant de la frontière allemande.

▪ Evasion commerciale

Les ménages du territoire réalisent 86% de leurs actes d'achats dans les commerces présents sur le territoire. Le taux d'évasion est ainsi assez faible sur l'ensemble des produits.

Ce taux constitue un indicateur très satisfaisant en lien avec la qualité et la quantité de l'offre présente sur le territoire.



L'emprise sur les achats réguliers est située dans les fourchettes hautes (**niveau incompressible**) à l'échelle du SCOT.

Le niveau des achats occasionnels et exceptionnels réalisés au sein du SCOT est satisfaisant; des marges de manœuvre existent toutefois en termes de maillage plus fin à l'échelle de chaque bassin de vie (Vallées), mais restent limitées au vue des polarités concurrentielles.

Les 2 polarités concurrentielles majeures du territoire se sont :

- **l'Allemagne**, sur des produits spécifiques tels que la cosmétique et l'hygiène de la personne (prix inférieurs),
- **internet**, notamment pour ce qui concerne les achats occasionnels légers (10% de l'évasion).

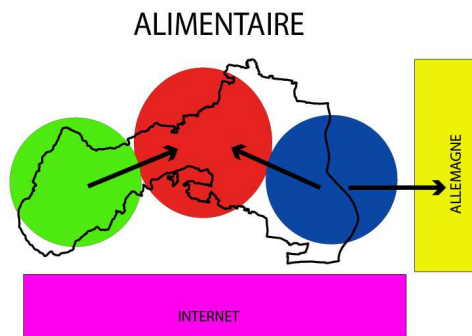
Cette évasion étant liée d'une part à une concurrence forte sur les prix et d'autre part au changement des modes de consommation est difficile à absorber sinon à la marge.

▪ Flux de consommation à l'intérieur du SCoT Colmar Rhin Vosges

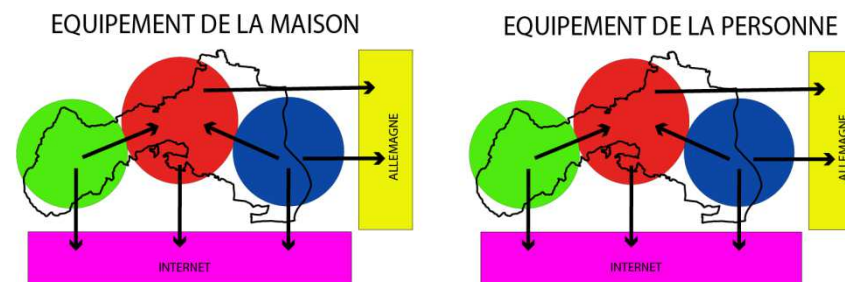
Comme mis en évidence par l'étude de la CCI Colmar Centre Alsace, la densité et la concentration de l'offre commerciale sur la polarité de Colmar exercent d'une part une très forte attraction tous produits confondus sur l'ensemble du territoire (et notamment pour les ménages résident dans le reste de la communauté d'agglomération et à l'est du territoire du SCoT), d'autre part permettent de rivaliser avec les polarités de Strasbourg et de Mulhouse, en consolidant la spécificité commerciale du Centre de l'Alsace.

Les données de la CCI, élaborées sur le territoire du SCoT par regroupements des communes et par familles de produits (alimentaire, équipement de la personne, équipement de la maison, culture et loisirs, services), nous fournissent des éléments intéressants pour comprendre les flux de consommation et confortent les enjeux mis en évidence dans l'analyse par fréquence d'achat.

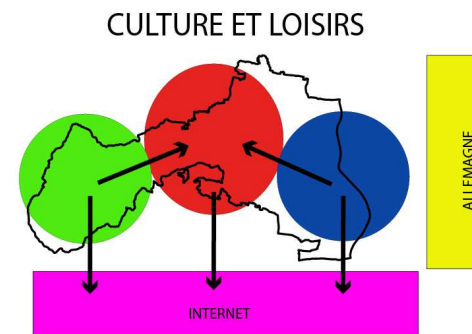
Dans l'alimentaire, les territoires du SCoT sont assez autonomes. Les flux de consommation internes ainsi que l'évasion vers l'Allemagne sont en lien direct avec les flux domicile-travail.



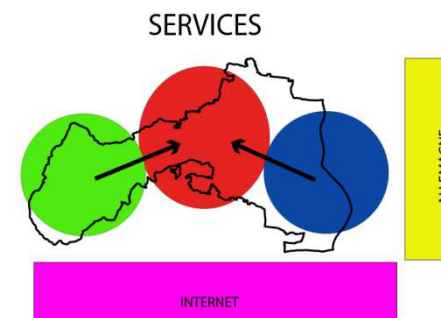
Dans les domaines de l'équipement de la maison et de celui de la personne, les 2 polarités concurrentielles majeures sont la vente par internet et l'Allemagne, cette dernière étant capable d'attirer sur ces familles de produits un nombre non négligeable des dépenses des ménages de la Communauté d'Agglomération.



Pour les produits liés à la culture et aux loisirs, internet représente le pôle concurrentiel le plus important en dehors du territoire du SCoT.



Dans le domaine des services, l'évasion en dehors du territoire du SCOT n'est que marginal.

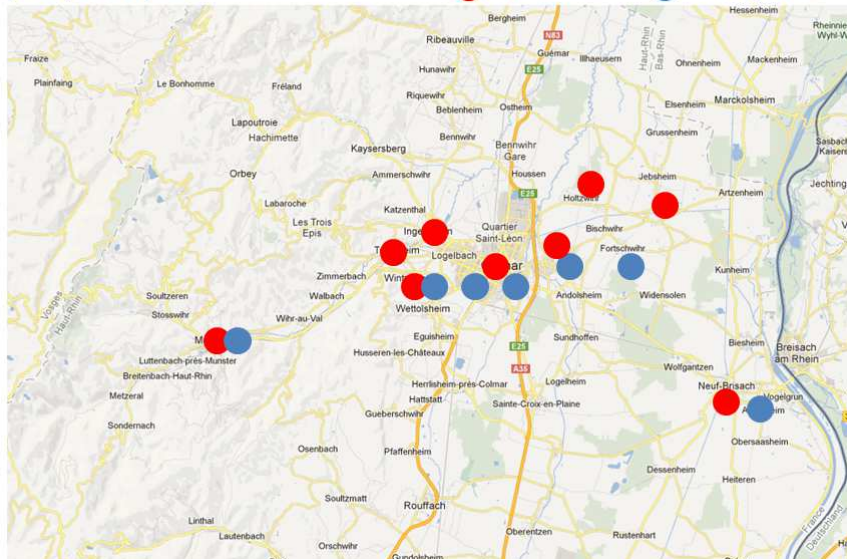


Qualité des polarités commerciales étudiées

L'analyse du niveau qualitatif des polarités commerciales du SCoT a permis de situer l'offre vis-à-vis des différents critères d'aménagement du territoire et de développement durable. La carte et le tableau ci-dessous distinguent ainsi des polarités de centre-ville et celles périphériques qui ont fait l'objet du travail de repérage.

Repérage des pôles

● Centre ville ● Périphérie



La centralité (urbaine et villageoise)

Les centralités, urbaines ou villageoises, correspondent aux secteurs centraux caractérisés par un tissu dense et polarisant une diversité des fonctions urbaines : fonction d'habitat et plusieurs fonctions économiques (commerces, services) et plusieurs fonctions d'équipements publics et collectifs (administratives, culturelles, loisirs...) etc. La centralité d'un lieu lui confère une attractivité vis-à-vis de son environnement plus ou moins grande (flux de personnes qui se rendent dans ce lieu...). Elles correspondent aux centres-villes et centres-bourgs.

Les zones commerciales périphériques

Les zones commerciales périphériques sont des pôles, composés de plusieurs grandes surfaces commerciales, souvent organisés autour d'une locomotive alimentaire et localisés à l'extérieur des centralités urbaines/villageoises et des quartiers péricentraux. Ces zones sont majoritairement situées en limite de l'enveloppe urbaine et ont un fonctionnement spécifique.

Colmar	Centre-ville	Parc de l'aérodrome Route de Rouffach/avenue de la République
Wintzenheim	Centre-ville	Zone commerciale du Rond Point
Horbourg Wihr	centre ville	Zone d'activités Est
Ingersheim	centre ville	
Turckheim	centre ville	
Houssen		Buhfeld/Rozenkranz/Mariafeld
Munster	centre ville	Rue Martin Hilti
Volgelsheim		Rue du pourquoi pas
Neuf Brisach	centre ville	
Fortschwih		Zone commerciale
Holtzwihr	centre ville	
Muntzenheim	centre ville	

Confort d'usage

Le confort d'usage concerne tant l'accessibilité des zones commerciales que les questions de sécurité. Le confort est alors :

- Physique: sécurité des déplacements piétons, accessibilité PMR, desserte modes doux et transports en commun...
- Cognitif: accessibilité, signalétique, lisibilité des espaces...



Signalétique interne ZC Houssen / Volgelsheim



Mobilier vieillissant - Cora Houssen / Leclerc Wintzenheim



Signalétique brise vue - ZC Munster



Parking sans végétalisation / Végétation non entretenue - ZC Munster/ZC de l'aérodrome, Colmar



Traitement des limites peu qualitatif - ZC Houssen / Volgelsheim



Manque de continuité des cheminements piétons - ZC Munster



Accès mutualisé et fluidifié sur rond point - ZC Horbourg Wihr



Connexion douce entre les commerces ZC de l'aérodrome - Colmar



Qualité architecturale: Volumes et couleurs adaptés - ZC route de Rouffach/ Fortschwihr



Qualité architecturale: enseigne vieillissante - Leclerc Wintzenheim

Zones commerciales et développement durable

Tout comme une zone résidentielle ou de centre-ville, les zones commerciales sont des « bouts » de territoire qui font l'objet de précautions environnementales et d'un degré de qualité écologique fonction de:

- la gestion des déchets
- la maîtrise énergétique
- la gestion de l'eau

La qualité paysagère et architecturale

La qualité paysagère et architecturale des zones commerciales dépend de plusieurs éléments:

- Le degré de végétalisation (parkings, traitement des limites, insertion paysagère...)
- La qualité des espaces extérieurs et des espaces publics (mobilier urbain, revêtement, cohérence du pôle, axes routiers...)
- La qualité architecturale des bâtiments (matériaux, volumes, couleurs...)



Imperméabilisation totale des surfaces - ZC Houssen



Rétention des eaux de pluie - ZC Volgelsheim



Bacs de tri à disposition de la clientèle (parkings) - Cora Houssen / ZC Wintzenheim

La consommation et le partage de l'espace

La consommation d'espace et son partage appellent à travailler sur :

- la densité des aménagements commerciaux et contrôle de l'étalement urbain
- les disponibilités foncières



Mutualisation des infrastructures - ZC Horbourg



Mutualisation du stationnement - ZC de l'aéroport, Colmar



Foncier disponible - ZC Houssen



Implantations au gré des opportunités - ZC Houssen

Qualité de l'aménagement et de l'offre

Visibilité, Lisibilité, Accessibilité VP, Signalétique interne et externe, modes doux et TC



Régulation de la circulation VP - Turckheim



Signalétique commerciale - Muntzenheim / Holtzwihr



Gestion du stationnement: zones bleues, stationnement bimensuel ... - Neuf Brisach / Munster / Wintzenheim



Gestion du stationnement sur rue - Ingersheim



Lisibilité commerciale peu évidente - Wintzenheim

Accessibilité/sécurité/fonctionnalités des aménagements

- Qualité des espaces publics
- Qualité globale de l'offre commerciale



Energie et vitrine vieillissantes - Neuf Brisach

Offre commerciale qualitative (devanture/enseigne...) - Turckheim/Ingersheim



Qualité des aménagements urbains - Turckheim / Wintzenheim



Amenagements et mobilier urbain vieillissant - Holtzwihr/Horbourg/Wh



Accès commerces piétons en propre/ Piste cyclable continue de CV à Périphérie - Holtzwihr / Wintzenheim



Accessibilité PMR peu évidente - Holtzwihr/Horbourg/Wh



Chemements piétons peu sécurisés - Neuf Brisach

Chemements piétons sécurisés - Munster



Bonne accessibilité PMR - Wintzenheim

AFOM – L'ACTIVITE COMMERCIALE

ATOUTS - POTENTIALITES	FAIBLESSES - CONTRAINTES ET PROBLEMATIQUES
<ul style="list-style-type: none"> - Un bon maillage en commerces de proximité - Une très bonne couverture des besoins réguliers - La présence d'une ville centre attractive sur le plan commercial, touristique, historique - Une relative autonomie commerciale et un faible taux d'évasion - Un niveau de dépense commercialisable par ménage supérieure au niveau national 	<ul style="list-style-type: none"> - Un contexte concurrentiel difficile à contraster soit parce que lié aux nouveaux comportements d'achat soit à cause des prix particulièrement bas sur certains produits - Une offre très polarisée au centre du territoire
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur le rôle commercial de la ville centre pour faire rayonner le territoire - Apporter une réponse au vieillissement de la population (moins mobilité) à travers un maillage suffisant sur l'offre de première nécessité et un développement des services annexes - Augmenter l'offre en occasionnel pour contraindre l'évasion, notamment sur les territoires Est et Ouest - Augmenter l'offre en alimentaire uniquement pour répondre à la croissance de la population et à l'adaptation qualitative 	<ul style="list-style-type: none"> - Une fragilisation des commerces au sein des centralités urbaines et villageoises - Une disparition des commerces multiservices au sein des villages ruraux, facteur d'animation de la vie rurale - Un déséquilibre entre commerces traditionnels et grandes surfaces / offre de centralité et périphériques - Une perte d'attractivité du centre-ville de Colmar
ENJEUX POUR LE TERRITOIRE	
<ul style="list-style-type: none"> - Un degré d'attractivité et d'équipement commercial sur le territoire important, dont le maintien est un véritable enjeu. - Des zones de chalandise qui dépassent les limites du SCOT, induisant la possibilité de conforter l'offre de rayonnement supra-territoriale. - Une armature commerciale actuelle cohérente avec l'armature urbaine, à maintenir dans sa hiérarchisation. - Colmar et surtout son centre-ville comme véritables atouts commerciaux pour le territoire, dont l'offre doit être à minima préservée. 	

LE TOURISME

I - Une économie touristique complète et structurée pour Colmar et le Vignoble

Une offre étoffée, permettant l'ensemble des «types de séjours»

L'Alsace est une destination touristique française fort appréciée. L'un des avantages du SCoT est de posséder une offre touristique variée et de grande qualité. Ainsi, d'ouest en est, on retrouve:

- **La Vallée de Munster et le massif des Vosges** : un tourisme estival (tourisme vert, randonnées) et un tourisme hivernal (quatre stations de ski) ;

- **Le Piémont viticole** : la route des vins, son patrimoine urbain et architectural, sa culture gastronomique ;

- **Colmar** concentre un patrimoine culturel et architectural de tout premier ordre, avec notamment le musée Unterlinden ;

- **La plaine de l'Est** : ce secteur connaît une attractivité touristique légèrement en retrait malgré l'existence d'un potentiel à travers la cité Vauban de Neuf-Brisach et la présence d'un patrimoine fluvial.

Colmar propose aujourd'hui une offre de qualité, avec ses nombreux atouts. On y recense, entre autres, cinq musées, dont le fameux musée Unterlinden, qui est le premier musée de province en terme de fréquentation, une architecture très typique, sa petite Venise, son offre gastronomique. L'accueil du touriste est depuis longtemps une politique prise en compte, la mise en valeur de son patrimoine en est le témoin. On recense plus de 3 300 lits, quasi-uniquement proposés par des hôtels. La chambre d'hôte par exemple est absente de l'offre.

Colmar et le Vignoble : une réputation qui dépasse les frontières mais une offre qui doit s'adapter aux mutations continues de la demande

Ce volume d'accueil qui reste limité, s'explique par le fait que Colmar profite d'un tourisme de passage, une étape plus ou moins courte dans un circuit. Des relations étoffées avec les territoires voisins permettraient de fixer davantage la clientèle.

Le piémont viticole bénéficie d'une communication rodée, où la route des vins reste bien entendu l'emblème. Néanmoins il offre également des cités de caractère (Turckheim). On compte moins d'hôtels mais l'offre de gîtes, de chambres d'hôtes est beaucoup plus développée si bien que se sont 2 700 lits qui sont proposés dans 240 établissements. Le tourisme représente la principale activité économique du secteur avec le vin.

En terme d'enjeux, l'essentiel relève des professionnels. L'actualisation de l'offre, et sa mise en adéquation avec les nouvelles attentes d'une clientèle de plus en plus sollicitée par une offre mondiale concurrentielle, est aujourd'hui une exigence permanente.

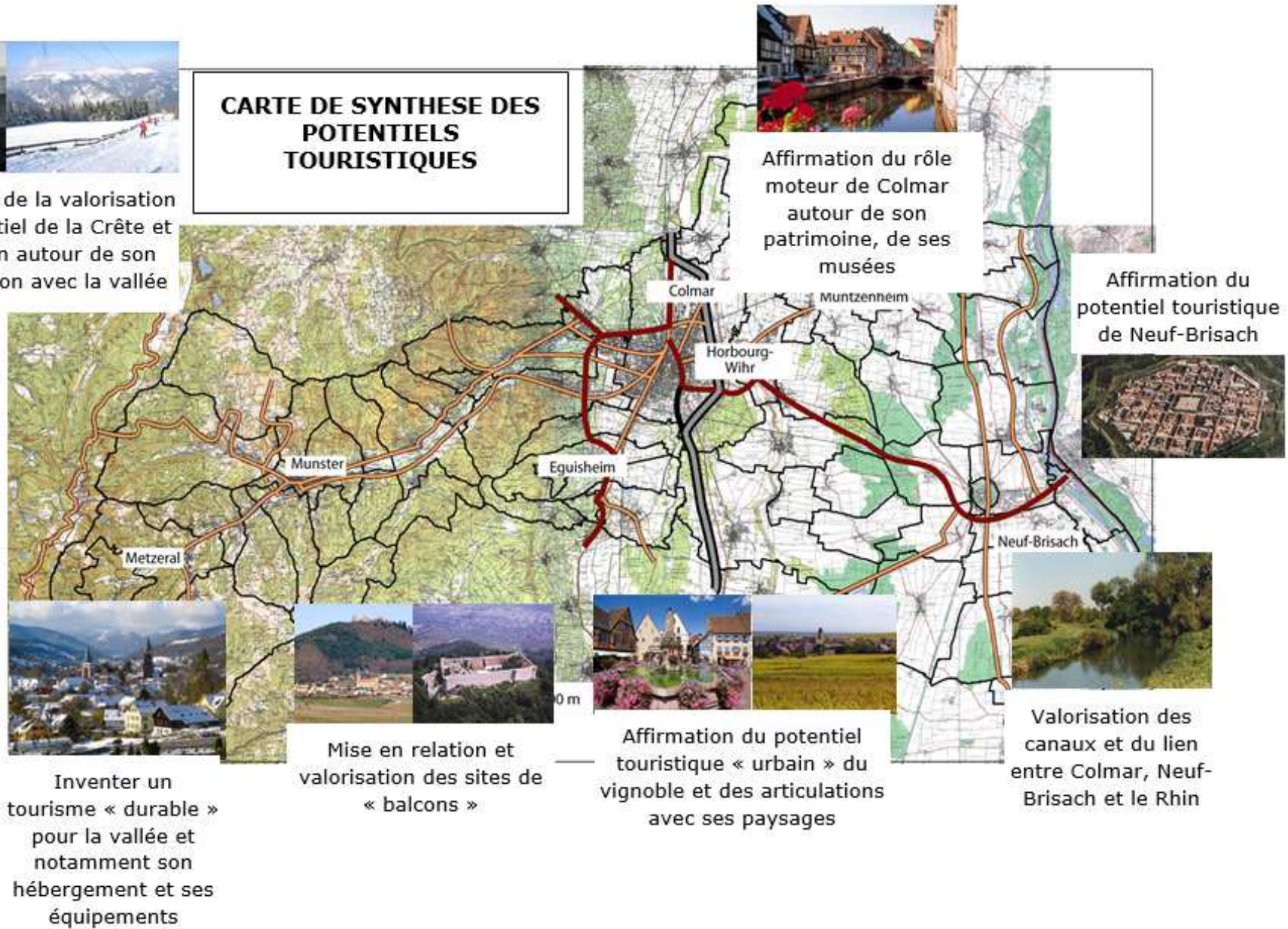
En terme de valorisation de nouveaux potentiels, l'idée d'une meilleure affirmation des qualités que représentent le Hohlandsbourg et les Trois-Epis mérite d'être mise à l'étude.

La force des panoramas offerts sur la plaine d'Alsace par ces sites est en effet remarquable.



Poursuite de la valorisation du potentiel de la Crête et réflexion autour de son articulation avec la vallée

CARTE DE SYNTHÈSE DES POTENTIELS TOURISTIQUES



L'enjeu de définir un véritable concept de valorisation touristique à l'ensemble « Rhin-Cité Vauban-Canal de Colmar »

Le territoire Est, de Colmar au Rhin, ne possède pas de véritable offre touristique lisible. Que ce soit en terme d'hébergement ou d'affirmation de concept « Produits d'Accueil », les potentialités du territoire ne sont aujourd'hui qu'imparfaitement mises en valeur.

Si l'accueil en chambres est peu développé (hôtels ou chambres d'hôtes), les campings y sont nombreux et représentent plus d'un tiers des lits marchands sur le périmètre SCoT, tout hébergements confondus.

Pour le futur, l'enjeu majeur est de construire un vrai concept touristique à partir du triptyque « Rhin - Cité Vauban - Canal de Colmar ».

L'inscription des fortifications VAUBAN au patrimoine mondial de l'UNESCO le 7 juillet 2008 marque la reconnaissance internationale de ce site sur lequel le territoire doit s'appuyer pour développer son potentiel touristique.

L'enjeu pour la Vallée de Munster de sa relation à la Crête et de son offre en hébergement

La vallée de Munster, riche d'une offre touristique de 9.500 lits dont 1.500 en hôtels, est la porte d'entrée majeure sur la grande crête des Vosges. Elle offre également un nombre de places en camping important (en jouant sur le Tourisme Vert) et accueille la totalité des fermes auberges du Territoire SCoT dans le secteur « Haute Vallée ».

Cette position est à la fois valorisée et fortement valorisable en pleine articulation avec les objectifs du **Parc Naturel Régional des Ballons** des Vosges, dont la vallée fait partie et dont elle abrite le siège.

La vallée doit-elle jouer la carte d'un tourisme offensif en inventant un « tourisme durable » fondé sur des projets structurants ou doit-elle privilégier un développement par initiatives privées ponctuelles ?

La vallée doit-elle grâce à sa voie ferrée s'imposer comme une destination privilégiée des habitants des grandes villes du Rhin-Supérieur en imaginant une liaison non-routière à la Grande Crête ?

Ces questions stratégiques doivent trouver une réponse dans le SCoT du Territoire Colmar-Rhin-Vosges.

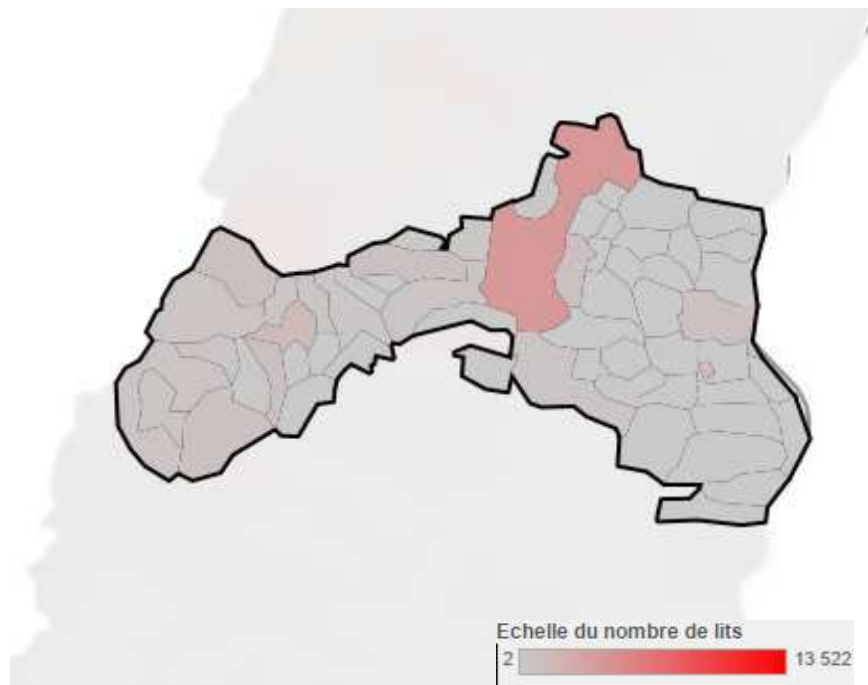
II – L’offre touristique du territoire

Le territoire Colmar-Rhin-Vosges compte en octobre 2015, selon la Base de données des Offices de Tourisme Alsaciens, 16 810 lits marchandstous types d’hébergements confondus (Hôtels, chambres d’hôtes, Camping, refuges, ...).

La commune de Colmar est la commune qui recense la majorité des lits marchands sur le territoire Colmar-Rhin-Vosges avec 4 024 lits répertoriés en 2015.

La commune de Munster se démarque par sa capacité d’accueil élevé comparativement aux autres communes du territoire : 1 365 lits marchands en 2015. Ainsi que la commune de Neuf-Brisach à l’Est qui compte 1 159 lits marchands en 2015.

Répartition des lits marchands par commune au sein du territoire Colmar-Rhin-Vosges en 2015

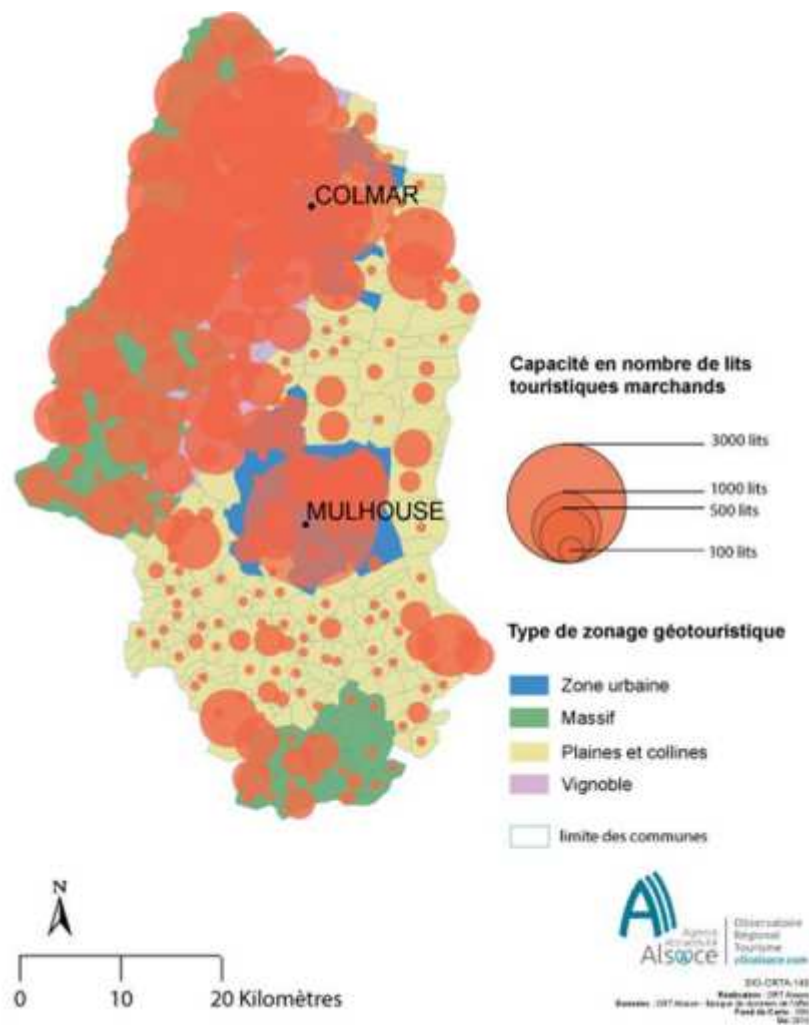


Source : LEI (Base de données des Offices de Tourisme alsaciens) – Octobre 2015

Le Haut-Rhin comprend près de 60 000 lits touristiques marchands.

Ainsi le territoire Colmar-Rhin-Vosges représente près de 28 % des lits marchands du Haut-Rhin.

Répartition communale des lits en hébergements marchands dans le HAUT-RHIN
 Décembre 2014



L'offre hôtelière

Le territoire Colmar-Rhin-Vosges compte 73 hôtels classés dont 67 qui comptent au moins 2 étoiles.

L'offre est répartie majoritairement sur la partie Ouest du territoire et sur Colmar. En effet, Colmar dispose de 29 hôtels pour 3 048 lits marchands en 2015 soit 52 % de l'offre en lits marchands de l'ensemble des hôtels de Colmar-Rhin-Vosges.

L'offre en lits marchands des hôtels du territoire Colmar-Rhin-Vosges représente en 2015, près de 27 % de l'offre du département du Haut-Rhin.

L'offre en campings et en aires naturelles de campings

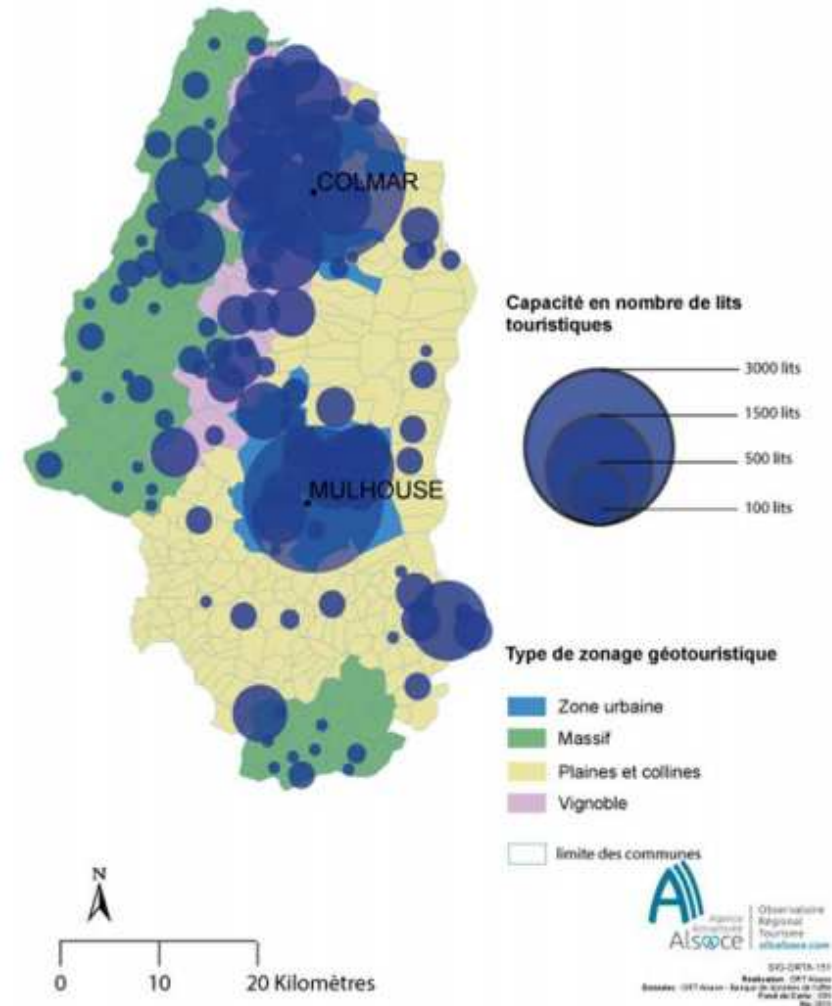
Colmar-Rhin-Vosges dispose de 13 campings pour une capacités en 2015 de 5 082 lits ainsi que 2 aires naturelles de camping (l'une à Sondernach et l'autre à Wintzenheim) pour une capacité de 468 lits marchands en 2015.

L'offre en chambres d'hôtes

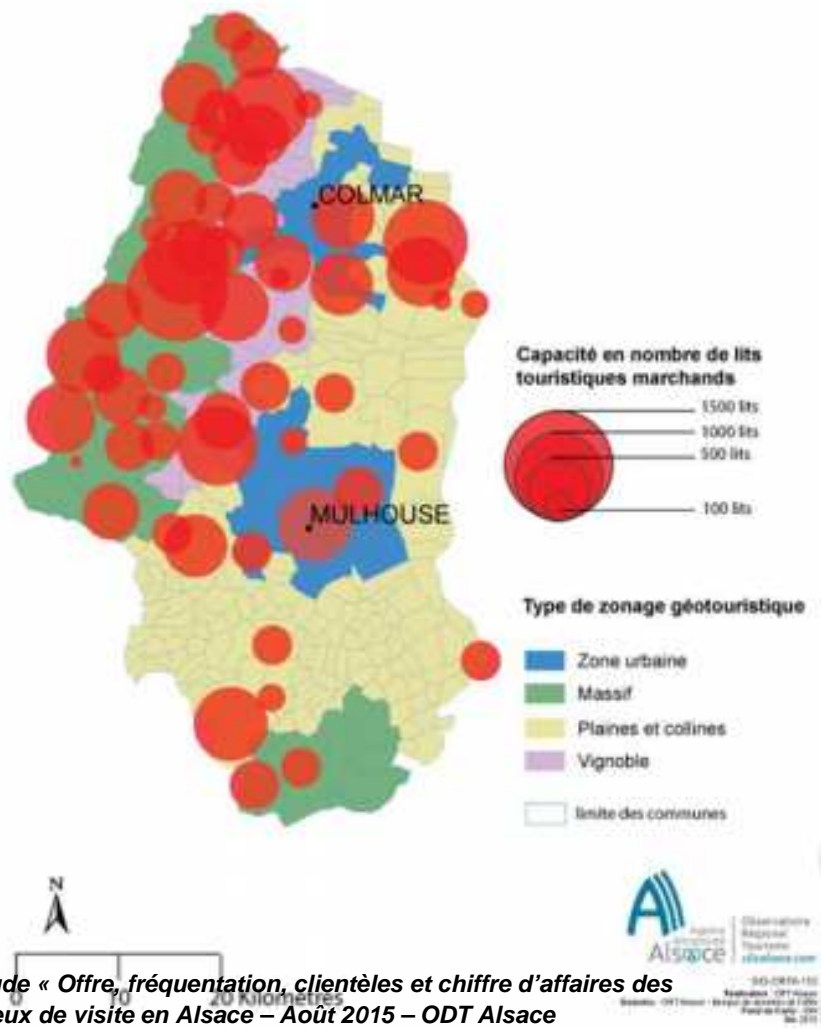
De nombreuses communes du territoire Colmar-Rhin-Vosges propose des chambres d'hôtes en 2015. Celles-ci sont relativement bien réparties sur le territoire et permettent ainsi de compléter l'offre d'hébergement du territoire. En 2015, les chambres d'hôtes proposent 337 lits marchands.

Répartition communale des lits en HOTELS & RESIDENCES DE TOURISME dans le HAUT-RHIN

Décembre 2014



Répartition communale des lits en CAMPINGS, AIRES NATURELLES et CAMPINGS à la ferme dans le HAUT-RHIN
 Décembre 2014



Source : Etude « Offre, fréquentation, clientèles et chiffre d'affaires des lieux de visite en Alsace – Août 2015 – ODT Alsace

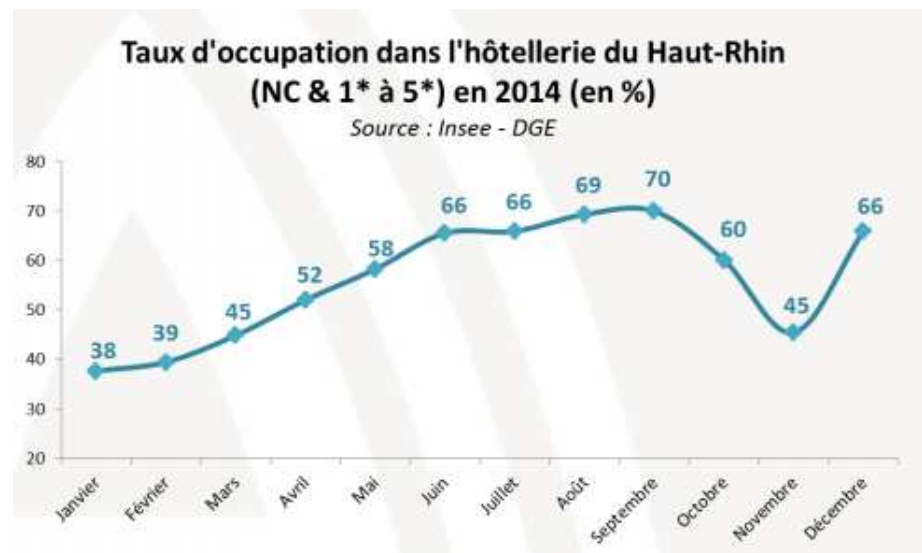
Le taux d'occupation des hébergements

Les données qui suivent ne sont disponibles qu'à l'échelle du département du Haut-Rhin et de la Région Alsace. Données issues de l'étude « Chiffres clés du tourisme dans le Haut-Rhin » d'Août 2015.

Définition du taux d'occupation : il s'agit du rapport entre le nombre de chambres qui ont été louées et l'ensemble des chambres disponibles à la location.

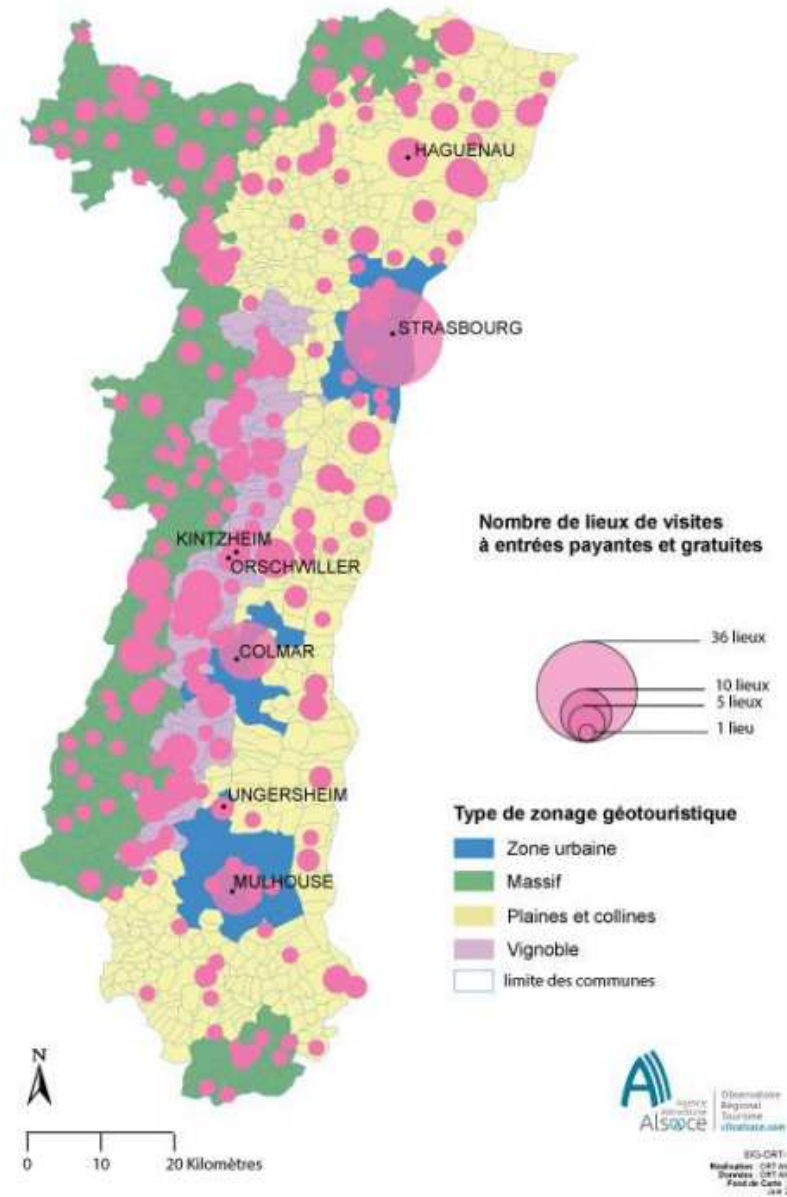
En 2014, voici les taux d'occupation des hébergements à l'échelle du département :

Hôtellerie	56,9%	} Données Haut-Rhin
Campings	32,4%	
Hébergements locatifs	Meublés (37%) et Chambres (41%)	} Données Alsace
Hébergements collectifs	26%	



I
f
L
e
R
S
d
L
e
E
v
i
s
L
o
c

L'offre en lieux de visite en Alsace en 2015



Musée Mémorial des Combats de la Poche de Colmar-Hiver 44-45 à Turckheim

12 370 visiteurs en 2014 contre 4 522 en 2010.

Musée Unterlinden à Colmar :

185 000 entrée en 2014 contre 151 000 en 2013 (+23%).

Luge d'été de la Schlucht à Munster :

79 772 entrée en 2014 contre 95 880 entrées en 2013 (-17%).

Musée du jouet et des Petits Trains à Colmar :

74 592 entrées en 2014 contre 67 260 en 2013 (+11%).

Muséum d'histoire naturelle de Colmar :

18 867 entrées en 2014 contre 15 902 en 2013 (+19%).

Remparts de Neuf Brisach, sites de défense et lieux de mémoire :

17 548 entrées en 2014 contre 8 876 en 2013 soit une augmentation de 98%.

Musée mémorial des combats de la poche de Colmar à Turckheim :

12 370 entrées en 2014 contre 8 593 en 2014, soit 44% d'évolution.

Maison Albert Schweizer à Gunsbach :

3570 entrées en 2014 contre 4 673 en 2013 soit -24%

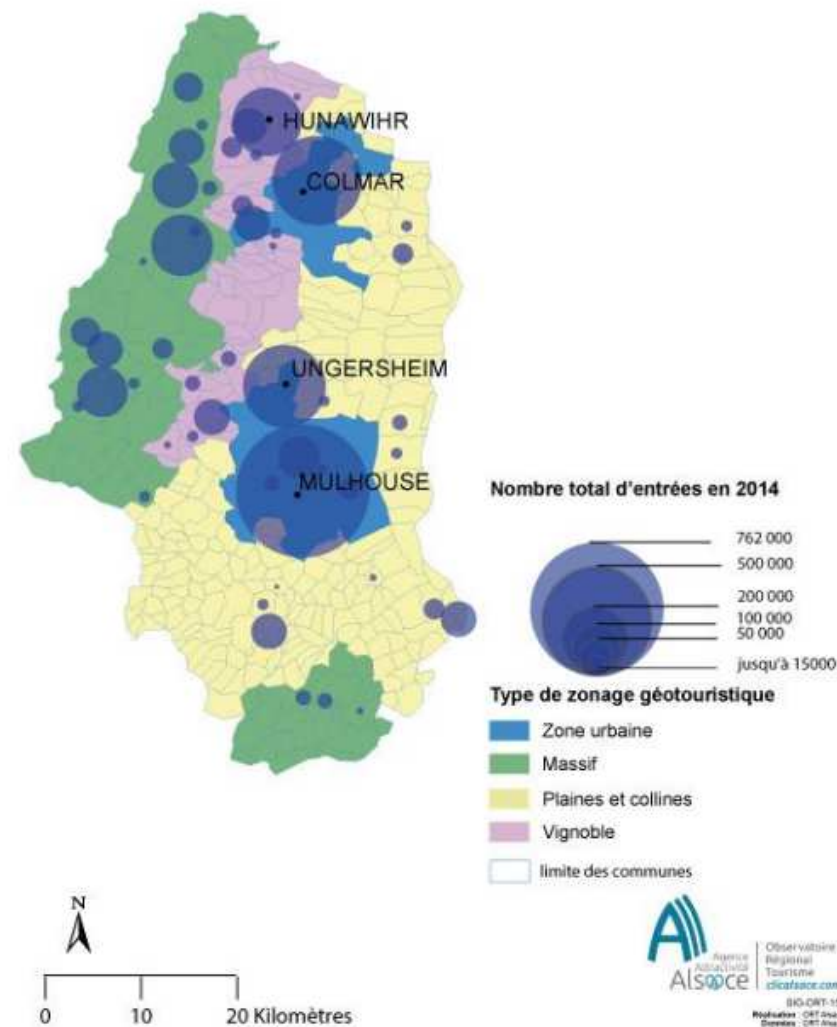
Musée Gallo-romain à Biesheim :

2 012 entrées en 2014 contre 1 902 en 2013 (+ 6%)

Musée de la Schlitte et des métiers du bois à Muhlbach sur Munster :

1770 entrées en 2014 contre 1 669 en 2013 (+6%)

Nombre d'entrées dans les lieux* de visite dans le HAUT-RHIN en 2014
(* à entrées payantes)



Source : Etude « Offre, fréquentation, clientèles et chiffre d'affaires des lieux de visite en Alsace – Août 2015 – ODT Alsace

LE TOURISME – SYNTHÈSE ET CHIFFRES CLES

Le Tourisme

- Une offre étoffée grâce à la variété paysagère du territoire :
 - Vallée de Munster et le massif des Vosges,
 - Piémont viticole,
 - La ville de Colmar,
 - La Plaine de l'Est,
 - Les vignobles,
 - ...

- 16 810 lits marchands en 2015 soit 28% des lits marchands du département du Haut-Rhin.

- 73 hôtels classés dont 29 à Colmar, dont la répartition est principalement à l'Ouest du territoire.

- 13 campings comptant 5 282 lits marchands en 2015.

- 2 aires naturelles de camping comptant 468 lits marchands

- 337 lits marchands en chambre-d 'hôtes.

- De nombreux lieux de visite dont le musée Unterlinden qui recense en 2014, 185 000 entrées.

FORCES, FAIBLESSES ET ENJEUX – LE TOURISME

FORCES - POTENTIALITES	FAIBLESSES - CONTRAINTES ET PROBLEMATIQUES
<ul style="list-style-type: none"> - Une économie touristique en développement - Une valorisation du patrimoine, des équipements et du cadre naturel qui rend le territoire attractif, - Une attractivité touristique en lien avec les ressources « tangibles » : grands sites, musées, nature, ... <p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'agro-tourisme en Vallée de Munster autour des fermes auberges - Profiter de son positionnement géographique pour bénéficier de retombées locales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des capacités d'hébergements limités pour un territoire comprenant des atouts touristiques reconnus. - Nécessité de favoriser la mobilité des touristes et de guider le visiteur dans l'interprétation des sites et du patrimoine pour améliorer la fréquentation des lieux touristiques et des activités.

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE
<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la fonction hôtelière sur le territoire - Mettre en valeur l'identité et le terroir du territoire, à travers : <ul style="list-style-type: none"> - Des animations et grands événements ponctuels - Redynamisation du tissu commercial à destination des touristes - Développer le travail et la communication en réseau au niveau du tourisme patrimoniale et de loisirs

L'AGRICULTURE

I – Etat des lieux

L'agriculture alsacienne

(Données issues de la Chambre d'Agriculture d'Alsace – Données appliquées à l'entité Alsace et non à la nouvelle Grande Région)

S'étendant sur 8 331,7 km², l'Alsace est composé de plusieurs ensembles naturels contrastés :

- La plaine d'Alsace qui couvre la moitié de la superficie régionale. Cet ensemble concentre l'essentiel de la population, de l'activité économique, en particulier agricole de l'entité. On y cultive des céréales et des productions emblématiques de l'Alsace (chou à choucroute, tabac, houblon, betteraves, ...)
- Le piémont des Vosges très favorable à la culture de la vigne, aux arbres fruitiers et à l'élevage,
- Le massif vosgien, couvert en grandes parties de forêts, mais qui dans sa partie sud abrite une agriculture orientée vers l'élevage et la mise en valeur des surfaces en herbe.
- L'alsace bossue qui présente des paysages marqués par l'importance des prairies valorisées par l'élevage, des cultures de céréales et des forêts,
- Le Sundgau, qui est une région de polyculture-élevage.

L'agriculture occupe près de 40% du territoire avec 336 640 hectares de surface agricole utilisée.

II – Dynamiques de l’activité agricole

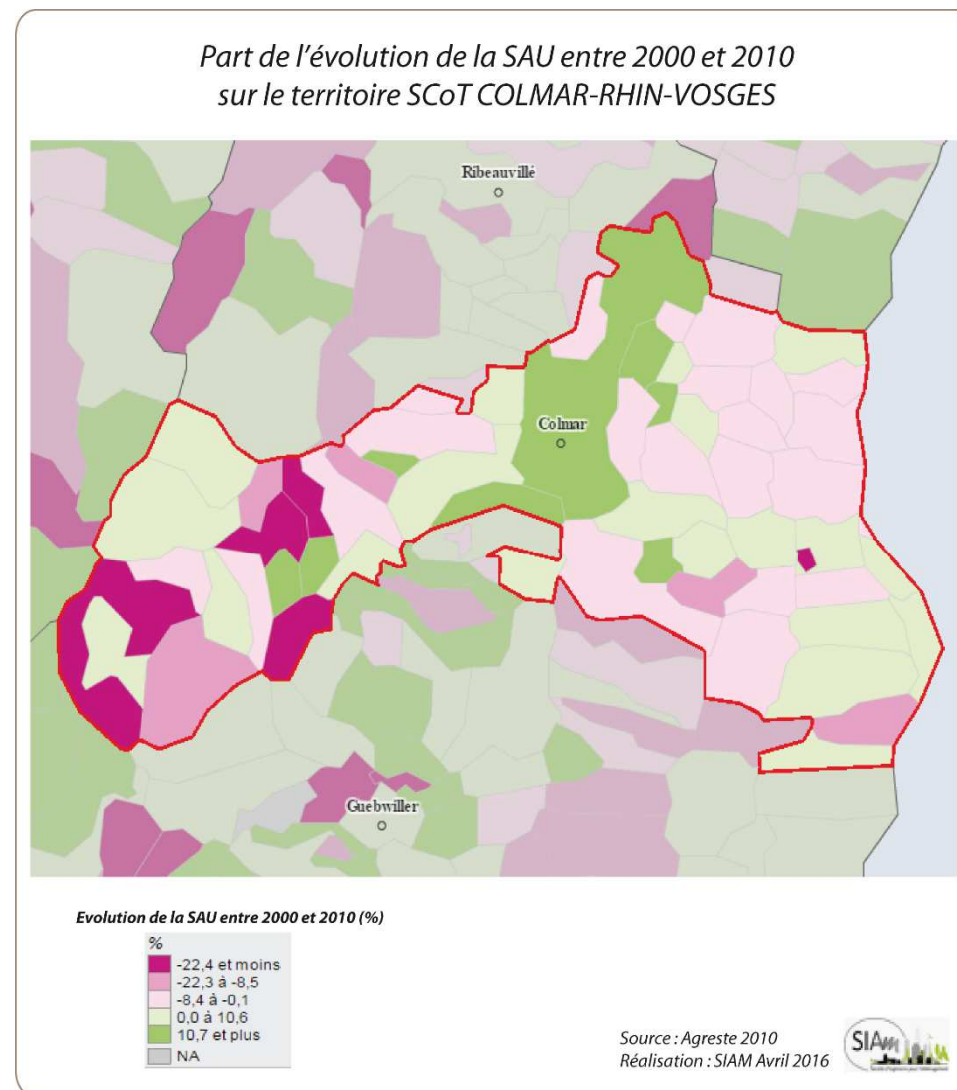
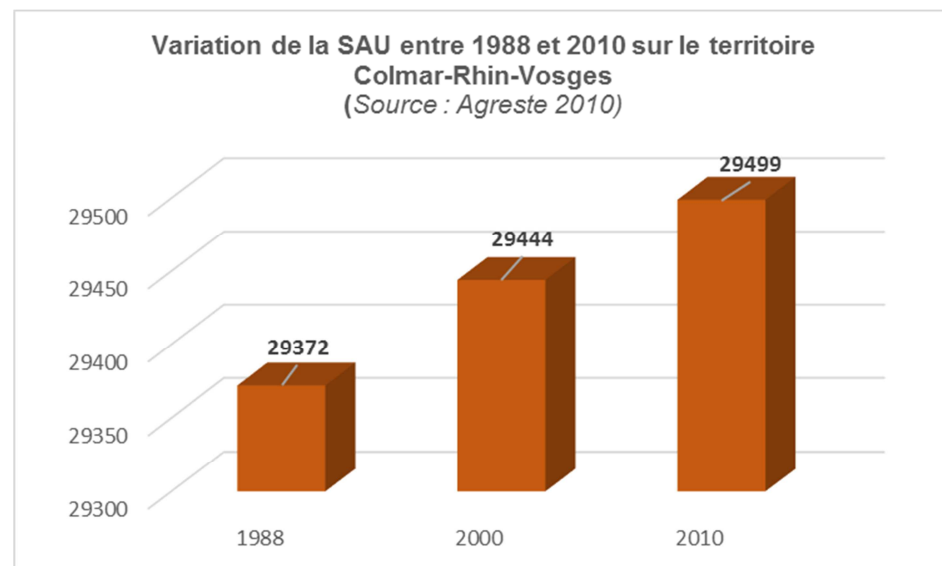
2.1 Une légère augmentation de la SAU

La Surface Agricole Utile (SAU) est composée de :

- terres arables (grandes cultures, cultures maraichères, prairies et vignobles...)
- surfaces toujours en herbe (prairies permanentes)
- cultures pérennes (vergers)

Elle comprend également les surfaces en jachère, c'est-à-dire les terres retirées de la production. Ces terres sont intégrées au sein des terres arables. La SAU n'inclut ni les forêts, ni les bois.

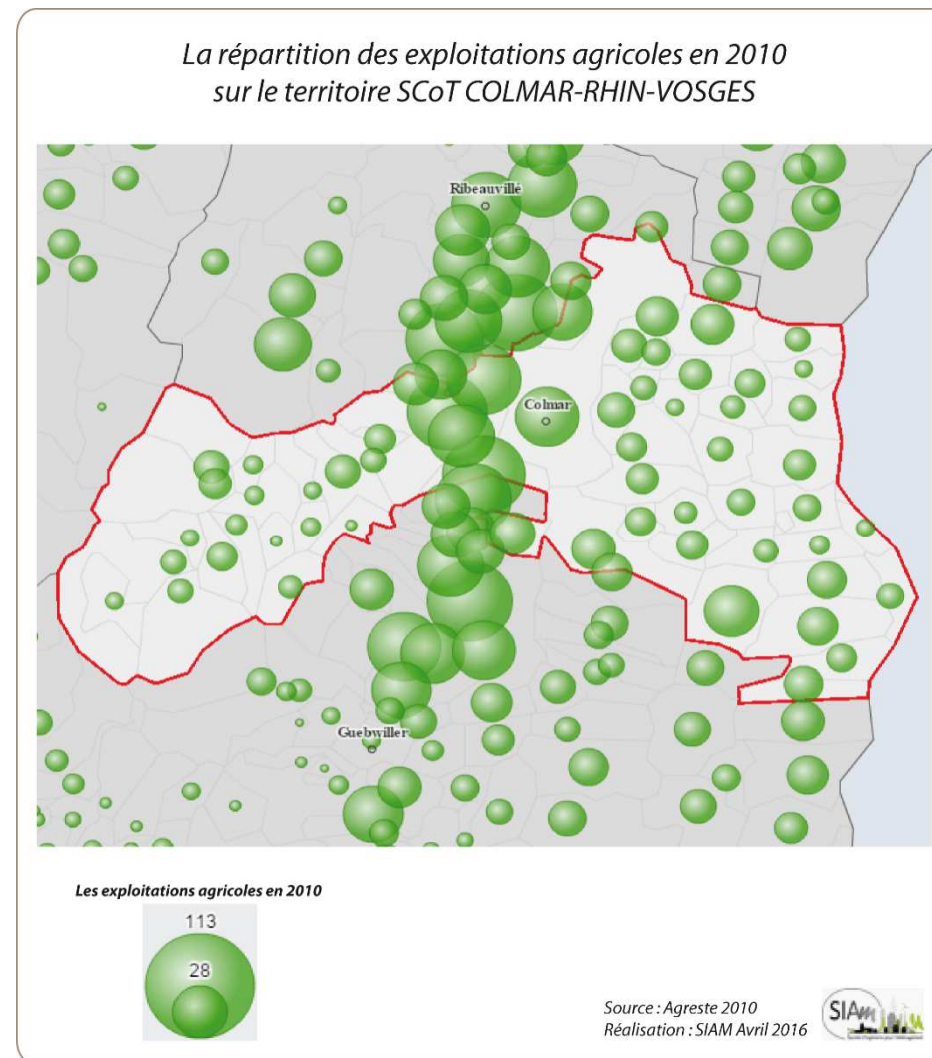
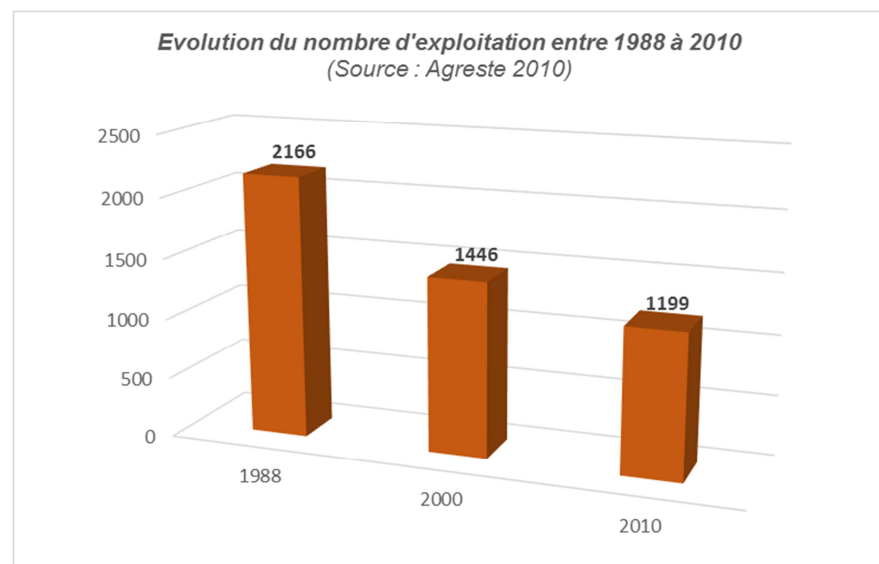
Depuis 2000, la Surface Agricole Utile du territoire Colmar-Rhin-Vosges a augmenté passant de 29 372 hectares en 2000 à 29 499 hectares en 2010 soit une augmentation de 0,43% sur la période (+ 127 hectares).



2.2 Une diminution du nombre de sièges d'exploitation depuis 1988

Le nombre de sièges d'exploitation agricoles a baissé de près de 45% entre 1988 et 2010, soit une perte de 967 exploitations sur la période.

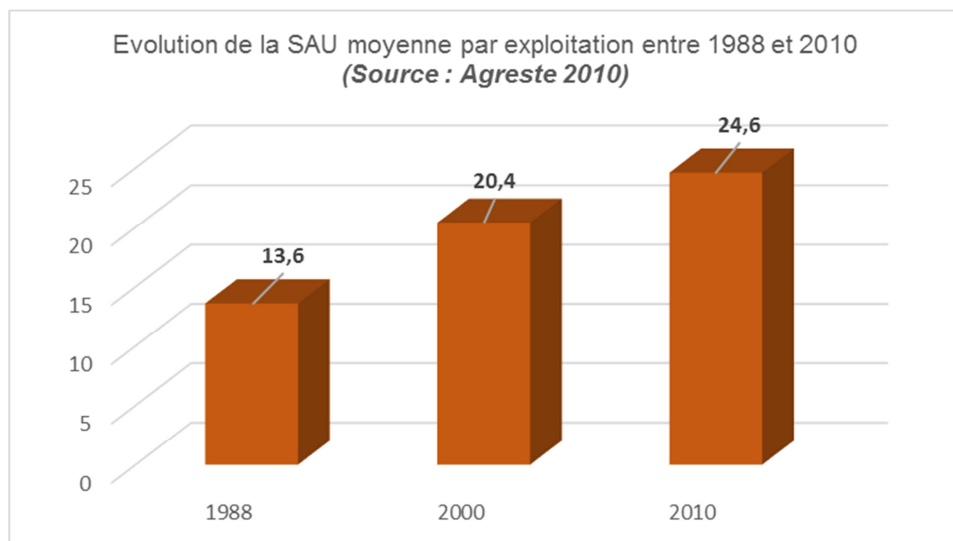
Les 1 199 exploitations agricoles restants sur le territoire Colmar-Rhin-Vosges représentent 22% du nombre total des exploitations identifiées sur le département du Haut-Rhin en 2010 (5 442 exploitations agricoles dans le Haut-Rhin en 2010).



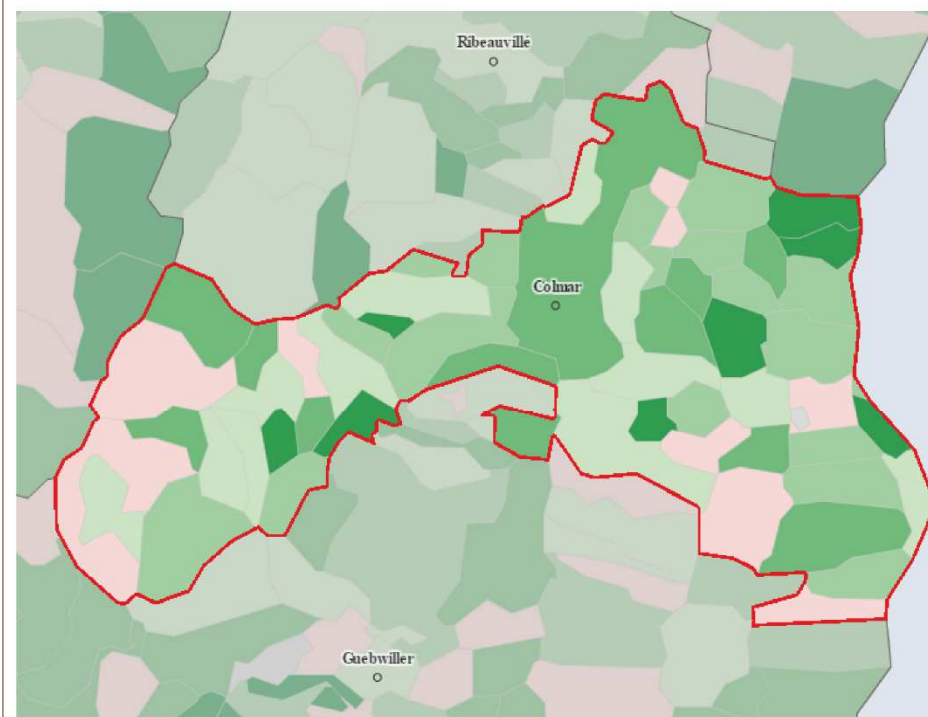
2.3 Une SAU moyenne par exploitation en hausse

La SAU moyenne par exploitation n'a cessé d'augmenter depuis 2000 (+80,9%). En effet, cette SAU moyenne par exploitation est passée de 13,6 hectares en 1988 à 24,6 hectares en 2010.

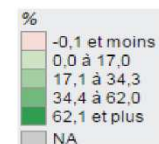
Ainsi, des exploitations agricoles ont vu leur SAU croître par répartition des terres d'anciennes exploitations agricoles qui ont cessé leurs activités.



Evolution de la SAU moyenne par exploitation entre 2000 et 2010 sur le territoire SCOT COLMAR-RHIN-VOSGES



Evolution de la SAU moyenne par exploitation 2000/2010 (%)



Source : Agreste 2010
Réalisation : SIAM Avril 2016

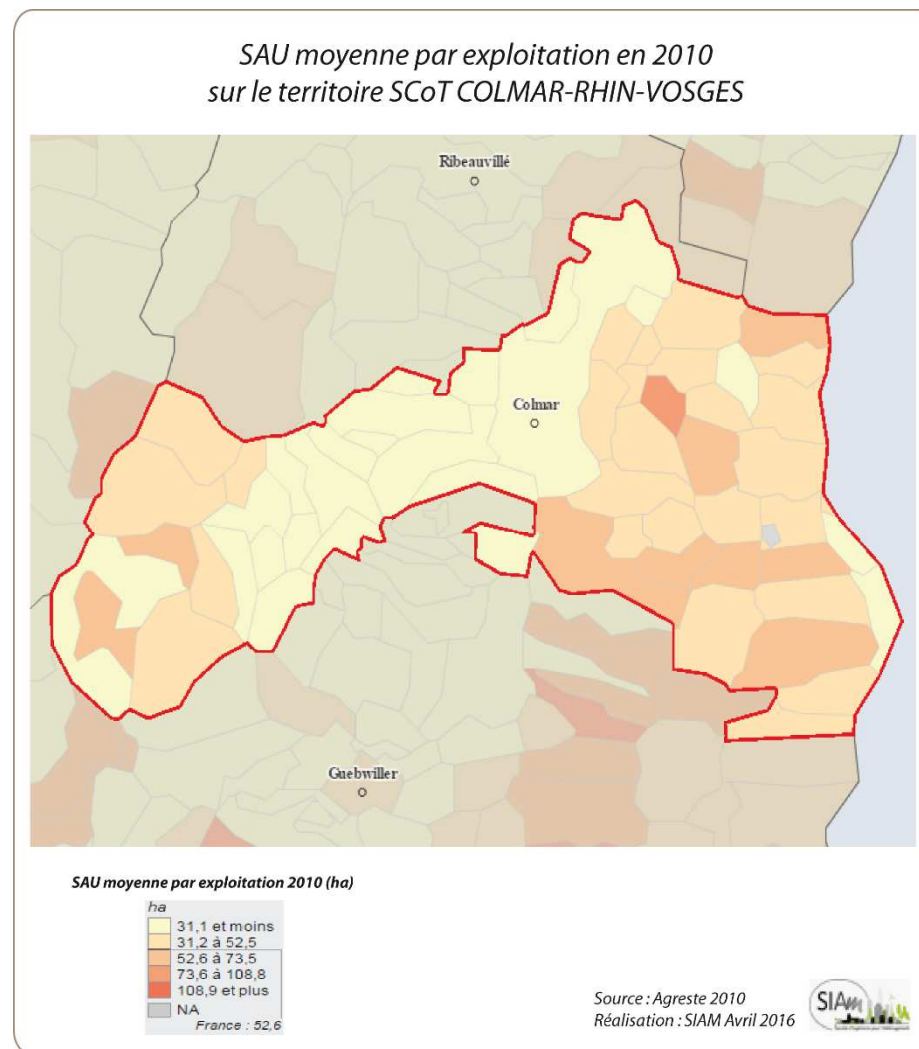


Globalement la surface agricole utile moyenne par exploitation est plus élevée sur le pourtour Est du territoire Colmar-Rhin-Vosges.

Aussi, même si la SAU moyenne du territoire Colmar-Rhin-Vosges avoisine les 25 hectares en 2010, celle-ci n'est pas significative puisque certaines communes du territoire ont des exploitations qui enregistrent une SAU bien supérieure.

C'est le cas par exemple des communes de Fortschwihr (75,7 hectares), d'Algolsheim (71,6 hectares), Sainte-Croix-en-Plaine (68,2 hectares).

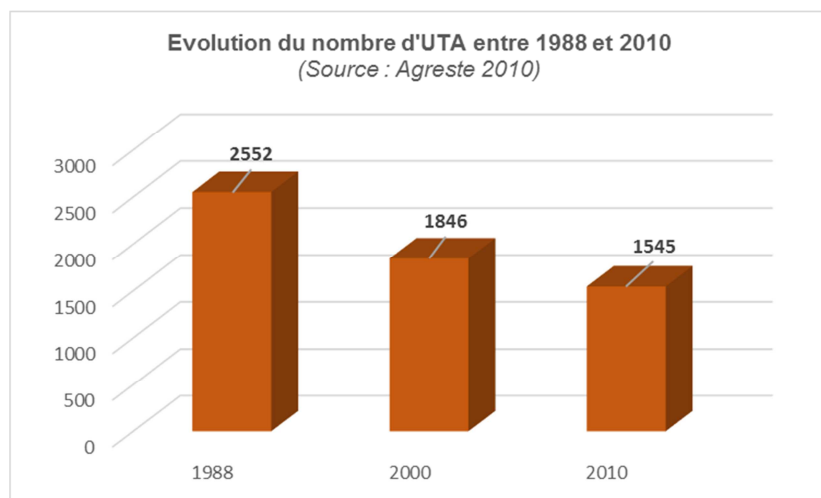
A l'inverse des communes du territoire Colmar-Rhin-Vosges à l'Ouest sont bien en dessous de ces 25 hectares moyen par exploitation. La commune de Turckheim compte 2,7 hectares en moyenne par exploitation.



2.4 Le nombre de salariés agricoles décroît depuis 2000

Le nombre d'UTA (Unité de Travail Annuel) * des exploitations du territoire voit sa valeur fortement décroître au cours des dix dernières années.

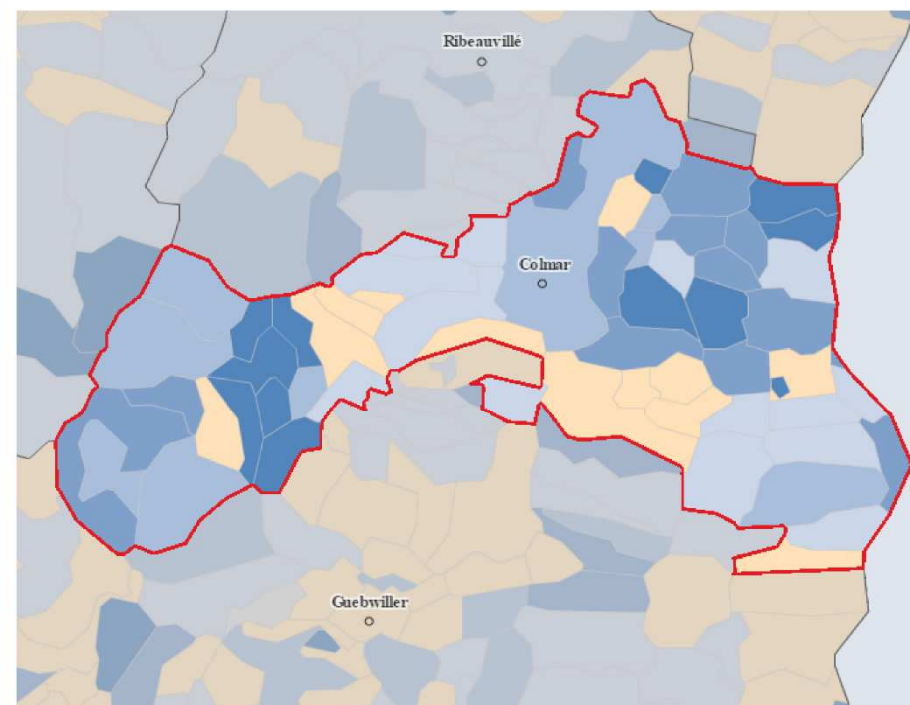
Plus concrètement, on observe une baisse de 1 007 salariés agricoles sur la période 2000-2010, soit environ 46 salariés agricoles de moins par an. Cette baisse du nombre de salariés est à corréliser avec la mécanisation des pratiques agricoles qui permet un maintien de l'activité même avec un nombre de salariés qui diminue. Plus largement, cette diminution du nombre de salariés est rendue possible par la disponibilité d'une énergie abondante (pétrole essentiellement) dont la rentabilité énergétique permet un maintien des capacités de production au détriment du nombre de salariés, qui lui diminue.



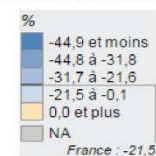
*L'unité de Travail Annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole.

Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.

Evolution du nombre d'Unités de Travail Annuel (UTA) entre 2000 et 2010 sur le territoire SCoT COLMAR-RHIN-VOSGES



Evolution du nombre d'UTA entre 2000 et 2010 (%)



Source : Agreste 2010
Réalisation : SIAM Avril 2016



2.5 Une pluriactivité historique, encore perceptible

L'agriculture du territoire Colmar-Rhin-Vosges est principalement orientée vers la culture céréalières (65,1% de la SAU est exploité à ce titre en 2010). Toutefois, la culture viticole est également présente sur le territoire, tout comme les exploitations mixtes de culture-élevage ou encore les élevages bovins, caprins et ovins.

Comparativement au département du Haut-Rhin le territoire Colmar-Rhin-Vosges se démarque par sa forte proportion d'exploitations céréalières (65,1% de la SAU sur le territoire CRV contre 58,5% au sein du département).

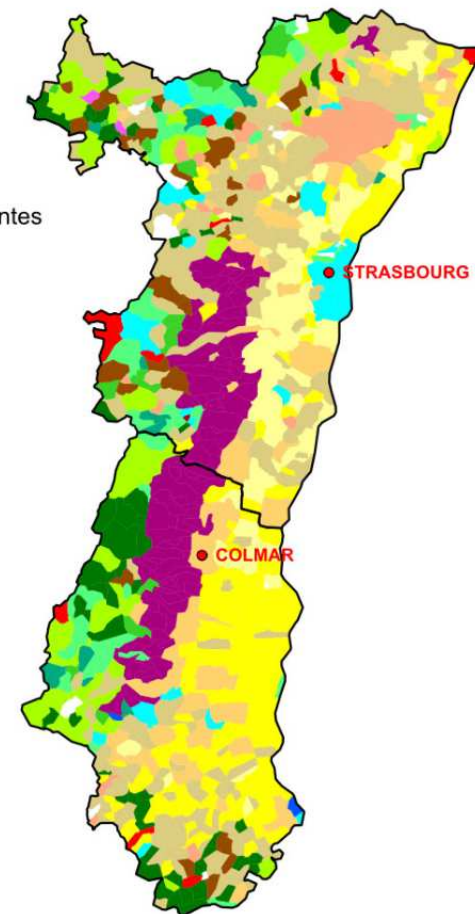
Le territoire Colmar-Rhin-Vosges concentre 9 533 Unités de Gros Bétail (UGB) ce qui représente 13,5% des UGB du Haut-Rhin.

Les exploitations de vaches laitières sont surreprésentées par rapport à l'élevage de vaches nourrices (6,8% d'exploitations de vaches laitières contre 4,6% d'exploitations de vaches nourricières) toutefois leurs proportions sont plus faibles qu'au niveau départemental.

Année de référence : 2010	Colmar-Rhin-Vosges	Haut-Rhin
Part des céréales dans la SAU	65,10%	58,50%
Part des oléagineux dans la SAU	1,40%	1,80%
Part des vignes dans la SAU	5,40%	6,60%
Part de la Surface Toujours en Herbe (STH) dans la SAU	16,50%	21,10%
Nombre d'unités de gros bétail (UGB)	9 533	70 856
Part des exploitations de vaches laitières	6,80%	8,80%
Part des exploitations de vaches nourrices	4,60%	8,10%
Part des exploitations avec brebis	2,60%	4,40%
Part des exploitations avec chèvres	2,50%	2,50%

Orientation technico-économique de la commune

- Céréales et oléoprotéagineux
- Autres grandes cultures
- Légumes et champignons
- Fleurs et horticulture diverse
- Viticulture
- Fruits et autres cultures permanentes
- Bovins lait
- Bovins viande
- Bovins mixtes
- Ovins, caprins
- Polyélevage d'herbivores
- Porcins
- Aviculture
- Autre polyélevage
- Polyculture dominante
- Polyélevage dominant
- Polyculture et polyélevage
- Exploitations non classées
- Sans exploitation



Source : Agreste - Recensement agricole 2010
GEOFLA® Copyright « IGN - Paris - 2010 » Reproduction interdite

L'AGRICULTURE – SYNTHÈSE ET CHIFFRES CLES

L'Agriculture

- La Surface Agricole Utile du territoire Colmar-Rhin-Vosges est passée de 29 372 hectares à 29 499 hectares en 2010 soit une augmentation légère de 127 hectares.
- Une diminution des sièges d'exploitation est constatée passant de 2 166 sièges en 1988 à 1 199 en 2010 soit une diminution de 967 sièges.
- Malgré cette baisse les 967 sièges d'exploitations du territoire Colmar-Rhin-Vosges représentent 22% des sièges d'exploitations du Haut-Rhin.
- La SAU moyenne par exploitation est en hausse passant de 13,6 hectares en 1988 à 24,6 hectares en 2010.
- Une baisse des salariés agricoles est constatée depuis 2000 passant de 2 552 Unités de Travail Annuel (UTA) en 1988 à 1 545 en 2010.
- L'agriculture est principalement orientée vers la culture céréalières (65,1% de la SAU à ce titre).
- Colmar-Rhin-Vosges compte 9 533 Unités de Gros Bétail (UGB) soit 13,5% des UGB du Haut-Rhin en 2010.

FORCES, FAIBLESSES ET ENJEUX – L'AGRICULTURE

ATOUTS - POTENTIALITES	FAIBLESSES - CONTRAINTES ET PROBLEMATIQUES
<ul style="list-style-type: none"> - Une activité agricole dynamique ; - Des productions et des compétences variées ; - Un potentiel agricole à pérenniser tout comme l'activité viticole. 	<ul style="list-style-type: none"> - La perte d'actifs agricoles ; - Le vieillissement des chefs d'exploitations ; - L'agrandissement des parcelles.

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la pérennité des exploitations agricoles en recherchant la préservation des terres agricoles stratégiques. - Limiter autant que possible l'urbanisation des terres agricoles. - Veiller au maintien des exploitations économiquement viables. - Développer des actions de communication pour une image positive de l'agriculture et promouvoir les produits qui en sont issus. - Adapter les systèmes de production pour une agriculture innovante et écologiquement responsable. - Développer la filière agricole. - Favoriser le développement de filières courtes.

LA CONSOMMATION FONCIERE

I – Le potentiel foncier inscrit dans les documents

d'urbanisme

Une analyse des extensions de l'urbanisation projetées dans les documents d'urbanisme communaux, à savoir les POS et PLU opposables, permet de dresser un état des lieux des réserves foncières urbanisables à terme sur le territoire.

Certaines communes étant en cours d'élaboration ou de révision de leur document d'urbanisme, les résultats obtenus sont donc incomplets et susceptibles de modification, néanmoins, ils fournissent les grandes orientations et intentions d'extension de l'urbanisation.

Au total, ce sont quelques 395,96 hectares qui sont inscrits à l'urbanisation.

Commune	Zones NA - AU		
		Metzeral	1
Algolsheim	0	Mittlach	9
Andolsheim		Muhlbach sur Munster	
Appenwihr	4,37	Munster	8,31
Artzenheim	3	Muntzenheim	4,17
Balgau		Namsheim	10,21
Baltzenheim		Niedermorschwihr	
Biesheim	6,5	Neuf-Brisach	0
Bischwihr		Obersaasheim	10,12
Breitenbach	6,4	Riedwihr	2,8
Colmar	130	Sainte Croix en Plaine	12,5
Dessenheim	0,1	Sondernach	0
Durrenentzen	8,28	Soultzbach les Bains	2,4
Eschbach au val		Soultzeren	
Fortschwahr	1	Stosswihr	
Geiswasser	1,55	Sundhoffen	4,7
Griesbach au Val	1,9	Turckheim	12
Grussenheim	8,12	Urschenheim	3,3
Gunsbach		Vogelgrun	
Heiteren	10,22	Volgelsheim	4,56
Herrlisheim		Walbach	1,21
Hettenschlag	3	Wasserbourg	0
Hohrod	0	Weckolsheim	0,34
Holtzwihr	3	Wettolsheim	
Horbourg Wihr	5,69	Wickerschwahr	2,18
Houssen	37,47	Widensolen	2,2
Ingersheim	3,9	Wihr au Val	5
Jepsheim	14,66	Wintzenheim	26,9
Kunheim	12,5	Wolfgangten	9,4
Logelheim		Zimmerbach	
Luttenbach	2		395,96

II – Le potentiel repéré en densification (les « dents creuses »)

Les dents creuses sont des parcelles non construites entourées par des terrains bâtis. L'urbanisation des dents creuses est un principe repris dans de très nombreux SCoT mais l'opérationnalité de ces secteurs se doit d'être affinée à l'échelle communale notamment dans le cadre des PLU/PLUi.

Un premier exercice d'identification et de quantification de ce potentiel a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du SCoT afin d'aider les communes à cerner le potentiel existant de densification à l'échelle de l'ensemble du territoire. A ce titre environ 140 hectares de « dents creuses » potentielles ont été repérés à l'échelle du territoire Colmar-Rhin-Vosges.

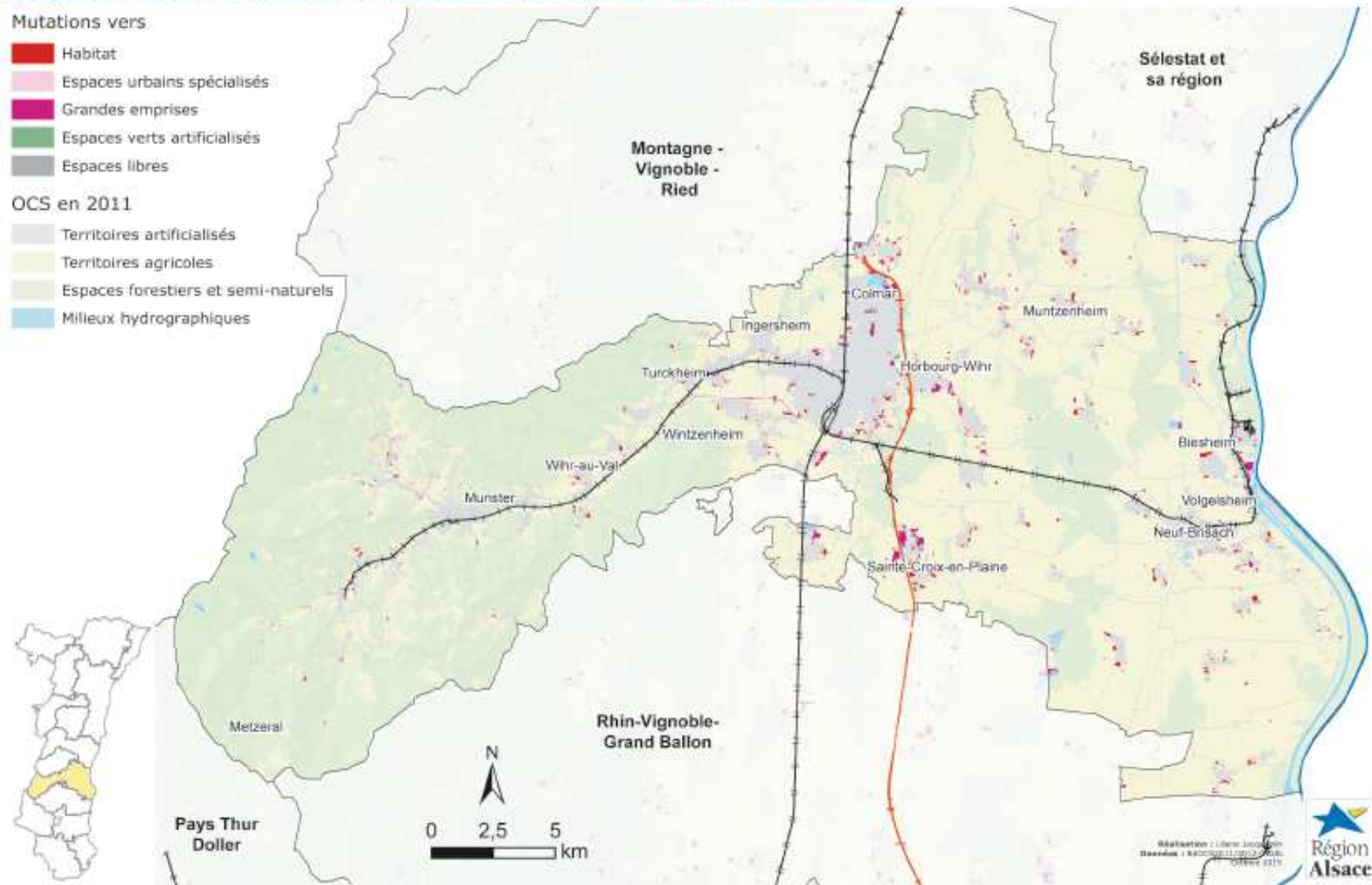
Chaque PLU et PLUi, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, devra mener une étude plus précise permettant de mieux appréhender les réelles disponibilités foncières des dents creuses présentes sur le ban communal ou les bans communaux. Au même titre que le potentiel d'extension des POS/PLU, ces chiffres sont susceptibles de modification en fonction des procédures d'élaboration et révision des documents de planification locaux.

Commune	Dents creuses		
		Metzeral	1,75
Algolsheim	0	Mittlach	0
Andolsheim	5	Muhlbach sur Munster	2,1
Appenwihr	0	Munster	11,6
Artzenheim	1,47	Muntzenheim	4,5
Balgau		Namsheim	0
Baltzenheim		Niedermorschwihr	
Biesheim	0	Neuf-Brisach	0
Bischwihr	11,19	Obersaasheim	2,55
Breitenbach	2,4	Riedwihr	1,3
Colmar	30	Sainte Croix en Plaine	3,9 ha
Dessenheim	1,28	Sondernach	0
Durrenentzen	1,71	Soultzbach les Bains	2
Eschbach au val		Soultzeren	4,41
Fortschwih	1	Stosswihr	
Geiswasser	0	Sundhoffen	
Griesbach au Val	1,7	Turckheim	9,12
Gunsbach	0,88	Urschenheim	6
Heiteren	0	Vogelgrun	
Herrlisheim		Volgelsheim	2,58
Hettenschlag	1	Walbach	0
Hohrod	3,83	Wasserbourg	1,645
Holtzwihr	4	Weckolsheim	1,05
Horbourg Wihr	1,98	Wettolsheim	0,8
Houssen	4,76	Wickerswihr	1,41
Ingersheim	1,15	Widensolen	2,5
Jebsheim	0,37	Wihr au Val	6
Kunheim	1,6	Wintzenheim	
Logelheim		Wolfgangten	1,2
Luttenbach	2,38	Zimmerbach	0
			140,215

III - La consommation foncière du territoire Colmar-Rhin-Vosges

3.1 Les mutations des surfaces artificialisées

↳ Mutations des surfaces artificialisées dans le SCOT entre 2000 et 2012



Sur la période, 5% du territoire fait l'objet de mutations et parmi ces changements, 24% s'effectue en faveur des territoires artificialisés. Ce SCOT est concerné sur 1,3% de sa surface par des évolutions des espaces artificialisés, ce qui représente 882 ha d'extension.

La surface moyenne des tâches urbaines est de 1,1 ha, la taille minimale est de 0,01 ha tandis que la surface maximale s'étend sur 18 ha. Les emprises industrielles subissent le plus de mutations entre 2000 et 2012. Les mutations au profit des espaces artificialisés se font entre autres à 49% pour les grandes emprises et à 38% pour l'habitat. Les progressions en lien avec les grandes emprises sont visibles notamment au niveau de Colmar et de communes constituant le pôle relais. Des nombreuses mutations sont également relevées au niveau des communes de Sainte-Croix-en-Plaine et de Biesheim. Les surfaces dédiées à l'habitat sont en progression dans de nombreuses communes, à tous les niveaux de l'armature urbaine. L'extension des zones artificialisées au profit de l'habitat est particulièrement visible à l'est de l'agglomération colmarienne, en plaine, en marge des zones de bâti. La pression foncière y est forte. On observe une périurbanisation de cette partie du territoire où l'attractivité résidentielle est élevée. Des communes de la région vosgienne présentent quelques extensions, les vallées y sont étroites et la quantité de foncier est limitée. Le rythme de consommation foncière est particulièrement élevé dans le SCOT témoignant d'une dynamique importante du territoire.

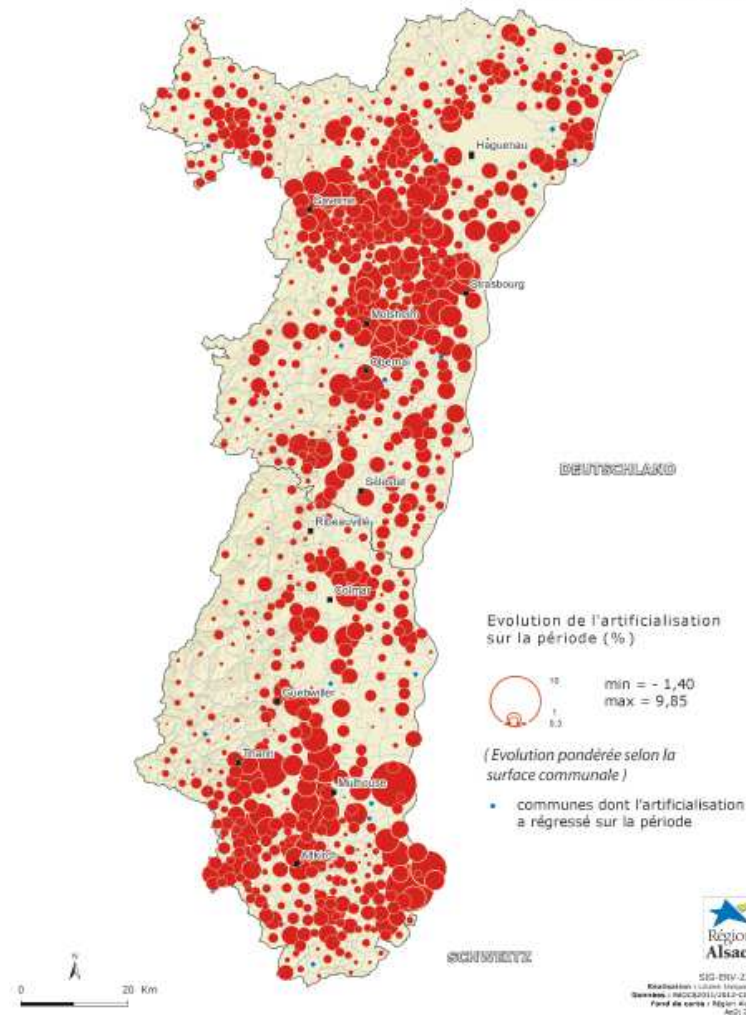
315 hectares ont muté au bénéfice de l'habitat entre 2000 et 2012. Ces gains de surfaces artificialisées profitent très largement à l'habitat individuel et dans de faibles proportions à l'habitat collectif.

L'artificialisation du SCOT en faveur de l'habitat est au-dessus de la moyenne régionale qui avoisine les 265 hectares sur la période.

Le SCOT enregistre une progression marquée des surfaces artificialisées. En valeur absolue, Colmar-Rhin-Vosges se place au 4^e rang de l'évolution des surfaces artificialisées avec 563 hectares convertis entre 2000 et 2012 (soit 49 hectares / an contre une moyenne régionale de 460 hectares). En terme d'évolution des surfaces artificialisées, le SCOT se positionne au niveau de la moyenne régionale située à +8,1%.

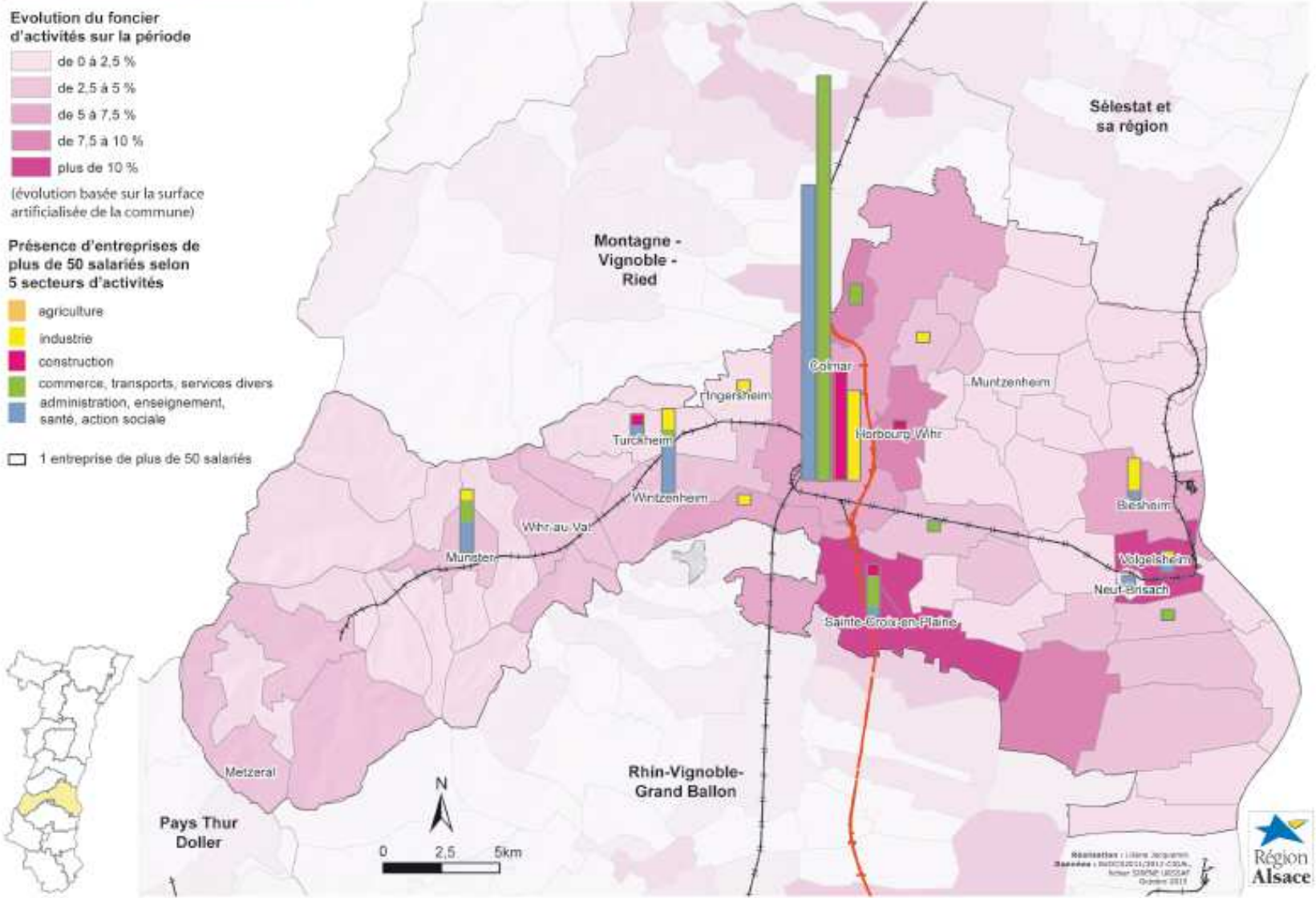
Les évolutions remarquables se localisent autour de Colmar. Le phénomène est également soutenu à l'est du pôle principal en plaine et particulièrement au niveau du pôle secondaire constitué des communes de Biesheim, Volgelsheim et Neuf-Brisach. La partie ouest, située dans le massif des Vosges est plus épargnée par l'artificialisation.

Artificialisation des communes alsaciennes entre 2000 et 2011 dans le Bas-Rhin et entre 2000 et 2012 dans le Haut-Rhin
Version 2 actualisée en 2013



3.2 L'évolution du foncier d'activités

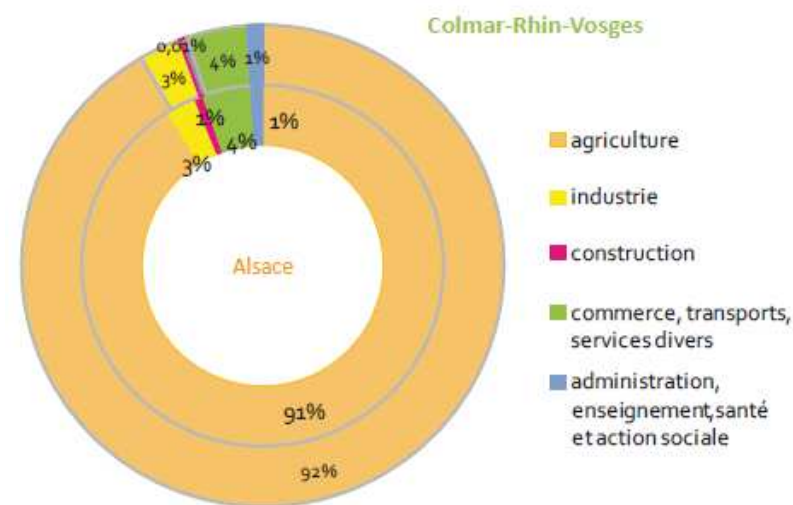
Evolution du foncier d'activités entre 2000 et 2012 et présence des grandes entreprises du territoire par secteurs d'activités



Le foncier d'activités est défini par tous les éléments de l'occupation du sol pouvant révéler une activité économique. Il est plus restreint que les Grandes Emprises et ne prend pas en compte les friches, minières notamment.

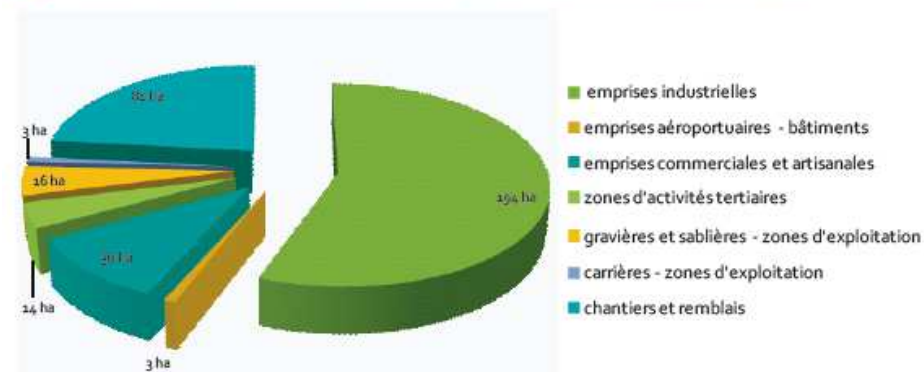
La consommation de l'espace par secteurs d'activités se répartit de manière similaire entre Colmar-Rhin-Vosges et le territoire régional. Le secteur de l'agriculture utilise la quasi-totalité de l'espace dédié à l'activité mais parallèlement c'est celui qui engendre le moins d'emplois directs sur le territoire alsacien. Le secteur de l'industrie consomme 3% du foncier d'activités dans le SCOT et en Alsace. Le secteur de la construction ne représente que 0,01% du foncier d'activités soit dix fois moins que la proportion régionale et génère 8% des emplois du territoire. Le domaine du commerce, des transports et des services divers dispose, quant à lui, de

4% de la surface d'activités du SCOT. Le secteur de l'administration, de l'enseignement de la santé et de l'action sociale dispose pour sa part d'une faible partie du territoire avec 1% du foncier d'activités, on retrouve ces mêmes proportions dans le périmètre régional.



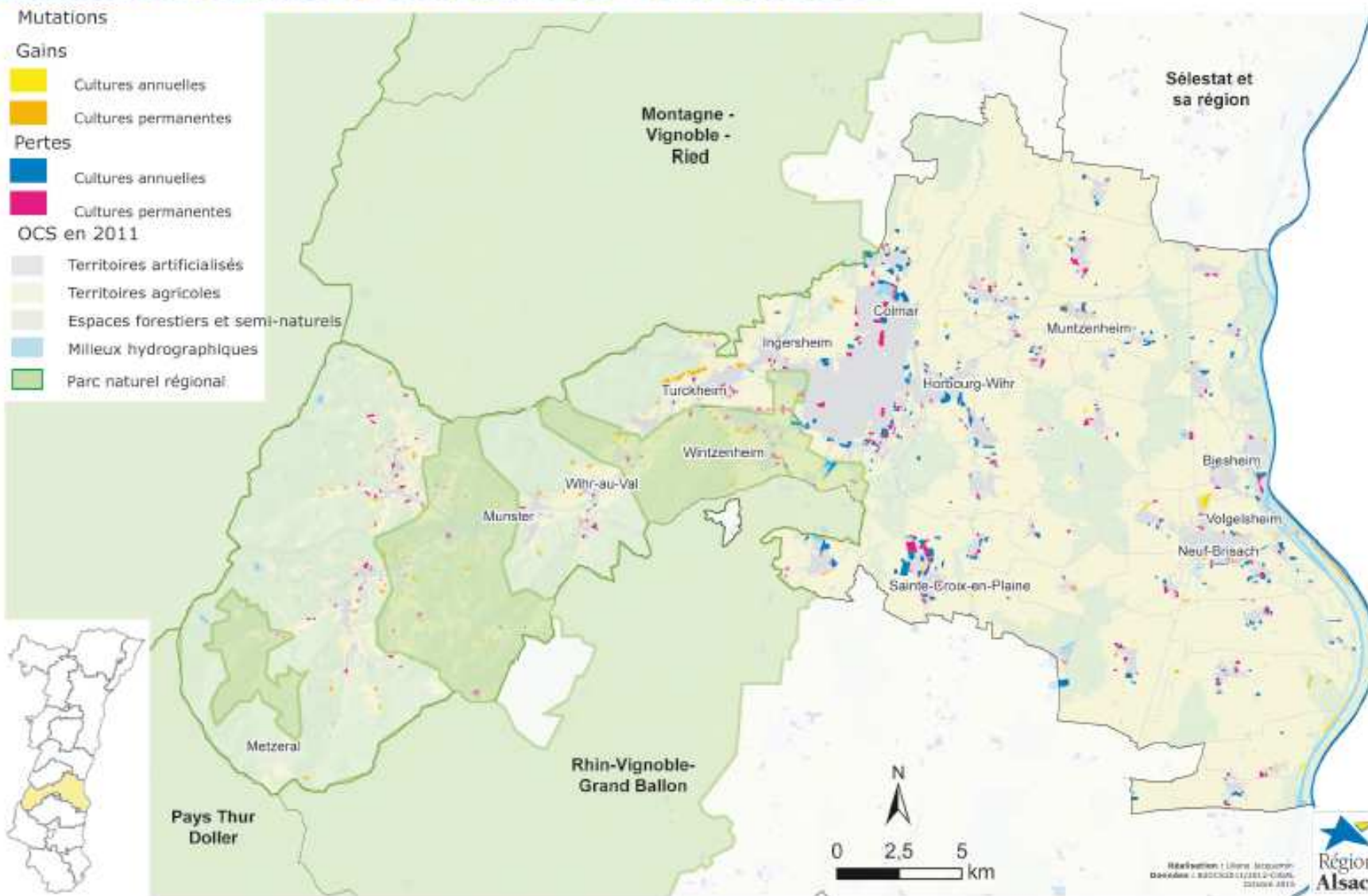
348 hectares du SCoT ont été convertis au profit du foncier d'activités entre 2000 et 2012. Ces surfaces en lien avec l'activité économique du territoire sont nombreuses en comparaison à la plupart des SCoT et évoluent majoritairement au profit des emprises industrielles à 56% (parmi les pourcentages les plus élevés d'Alsace). Les autres secteurs bénéficiant de la dynamique d'activités sont les chantiers et remblais (23%) tandis que 10% du foncier d'activités profite aux entreprises commerciales et artisanales, aux gravières et sablières (5%à, aux zones d'activités tertiaires (4%).

Evolution des surfaces du foncier d'activités entre 2000 et 2012



3.3 Les mutations des territoires agricoles

Mutations des territoires agricoles dans le SCOT entre 2000 et 2012



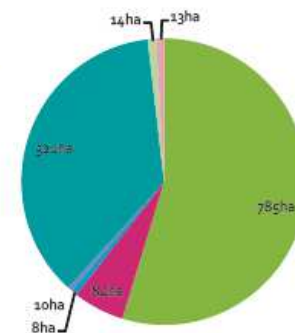
Le territoire fait l'objet de mutations entre 2000 et 2011/2012, dont 40% concernent des terres agricoles. Ce SCOT est concerné sur 2% de sa surface par des évolutions des territoires agricoles. On comptabilise 1433 ha de territoires agricoles gagnés contre 1926 ha perdus. La surface moyenne des tâches est de 1,9 ha, la minimum mesurée est de 0,01 ha tandis que la maximum s'étend sur 17,2 ha. Les surfaces agricoles du SCOT représentent 8,2% des terres agricoles d'Alsace, cela fait de ce SCOT le 4e territoire agricole de la région. Les surfaces agricoles sont en recul dans le SCOT comme dans l'ensemble de la région.

On observe toutefois une légère diminution du rythme de disparition des terres agricoles depuis 2008. De manière générale, les terres agricoles qui disparaissent avant tout sont des cultures annuelles, ce qui est le cas dans le SCOT à 53% mais cultures permanentes sont également impactées à 47%.

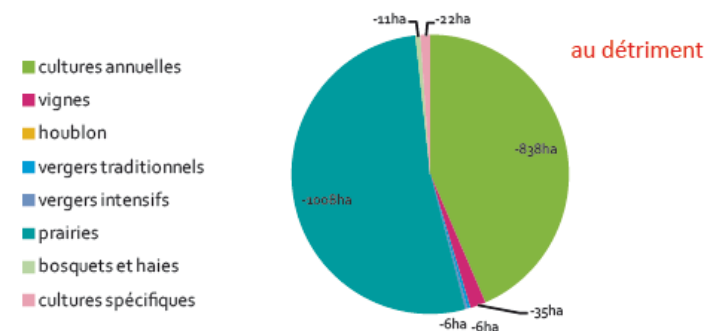
Les cultures annuelles disparaissent de manière remarquable autour de Colmar, à Sainte-Croix-en-Plaine et dans l'ensemble des villages de plaine. Les cultures permanentes s'amenuisent, quant à elles, dans les mêmes secteurs mais elles se dissipent également dans les vallées vosgiennes à l'ouest du pôle principal. Les surfaces amputées profitent dans 92% des cas aux espaces artificialisés. Néanmoins, au détriment des espaces naturels, les terres agricoles sont en reconquête ponctuelle dans certains secteurs. En effet, les cultures permanentes progressent dans la commune de Turckheim et dans les fonds de vallées vosgiennes au profit du vignoble qui gagne en surface sur la période. Les communes de Munster, Wihr-au-Val et Wintzenheim, bien que comprises dans le périmètre du parc naturel régional des Ballons des Vosges, subissent des mutations.

1433 ha ont muté au profit des terres agricoles. Parmi ces transformations sur le territoire, 38 ha proviennent des espaces artificialisés, cela représente 0,03% des surfaces mutées tandis que 100 ha résultent d'une transformation des espaces naturels soit 7% des mutations. La majorité des mutations s'effectue au sein des postes de l'agriculture. De cette manière, 1295 ha sont transmutés des cultures annuelles vers les cultures permanentes* et vice versa.

Les mutations au profit des terres agricoles se répartissent de la manière suivante :

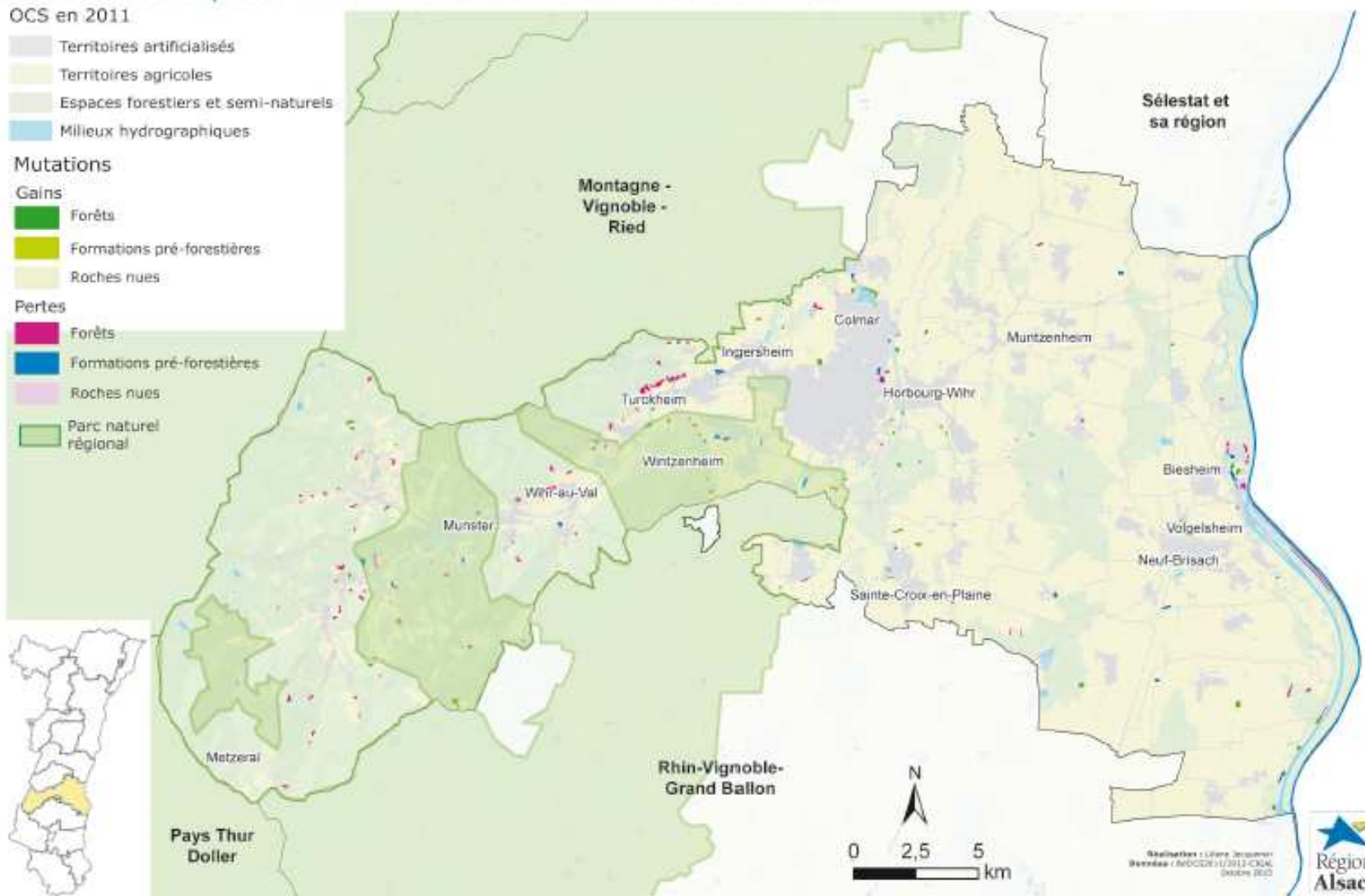


630 ha de surfaces agricoles ont muté entre 2000 et 2012. L'artificialisation est la principale cause de disparition de ces terres avec 578 ha mutés au profit des espaces urbanisés tandis que les espaces naturels bénéficient de 52 ha supplémentaires. Sur la période, 63% des mutations proviennent de la perte de l'une ou l'autre des terres agricoles. Les mutations au détriment des terres agricoles se répartissent de la manière suivante :



3.4 Les mutations des espaces naturels

↳ Mutations des espaces naturels dans le SCOT entre 2000 et 2012



Le territoire fait l'objet de mutations entre 2000 et 2012 dont 36% se rapportent aux espaces naturels. Ce SCOT est touché sur 2% de sa surface par des évolutions des espaces naturels. Quelques 458 mutations sont relevées pour les espaces naturels sur la période. On comptabilise 1296 ha d'espaces naturels gagnés contre 1367 ha perdus. La surface moyenne des tâches est de 2,8 ha, la plus petite tâche mesure 0,01 ha tandis que la plus grande est évaluée à 46 ha. Le poste concerné par le plus de mutations est celui des fourrés et fructicées. Les espaces naturels du SCOT représentent 7,5% des surfaces forestières d'Alsace, cela fait de ce SCOT le 6e espace naturel de la région.

Les pertes de surfaces qui touchent ces territoires sont principalement localisées sur la moitié ouest du territoire occupée par le couvert forestier à la frange entre le piémont viticole et la forêt vosgienne. Ces altérations du milieu forestier touchent principalement les forêts et sont notamment relevées dans les communes de Biesheim, Turckheim et dans les fonds de vallées en région sous-vosgienne, à la marge des zones urbanisées au profit des terres agricoles. Les espaces naturels sont en extension de manière très ponctuelle et dispersées sur le territoire.

Malgré la disparition des forêts, les formations pré-forestières sont en extension. Parmi les 15 SCOT alsaciens, 11 affichent une régression globale des espaces naturels dont celui-ci. Le SCOT Colmar-Rhin-Vosges connaît une diminution des espaces naturels entre 2000 et 2012 de l'ordre de -0,3%, égale à la moyenne alsacienne mais cette baisse est plus modérée que celle de la région mulhousienne qui connaît la plus forte régression de ces espaces (-1%).

58 ha ont muté au profit des espaces naturels. Parmi ces transformations sur le territoire, 14 ha proviennent des espaces artificialisés, cela représente 24% des surfaces mutées tandis que 44 ha résultent d'une transformation des terres agricoles soit 76% des mutations venant de milieux extérieurs. Toutefois, la grande majorité des mutations (96%) s'effectue au sein des postes des espaces naturels. De cette manière, 1346 ha sont modifiés des forêts vers les formations pré-forestières et vice versa. Parmi les apports venant d'autres milieux, 12% profitent aux forêts et 88% aux formations pré-forestières.

142 ha d'espaces naturels ont disparu entre 2000 et 2012. L'extension de terres agricoles explique dans 71% des cas la disparition de ces espaces avec 100 ha mutés au profit des cultures annuelles et permanentes tandis que les territoires artificialisés bénéficient de 42 ha supplémentaires pour l'expansion de l'habitat.

Néanmoins, 84% des mutations proviennent de la perte de l'un ou l'autre des milieux naturels.

Les espaces naturels connaissent une régression globale de -71 ha entre 2000 et 2012. Néanmoins, on observe une grandedispertité d'évolution entre les forêts et les formations pré-forestières. En effet, les formations pré-forestières connaissent une progression importante dans le SCOT (+ 572 ha) alors que les forêts régressent (-657 ha). Toutes les forêts confondues disparaissent, qu'elles soient de feuillus, de résineux ou mixtes. A contrario, les formations pré-forestières sont en nette reconquête sur la période, hormis concernant les pelouses et pâturages de montagne et tourbières et marais. La régression des espaces naturels s'explique par le fait que les forêts disparaissent.

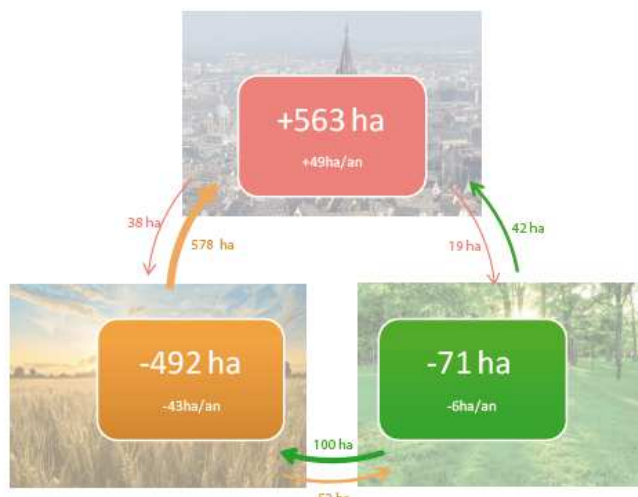
3.5 Synthèse de la consommation foncière entre 2000 et 2012

Colmar-Rhin-Vosges

Situation en 2011/2012

... ont muté en ...

Situation en 2000	... ont muté en ...	Situation en 2011/2012											Total des pertes	
		Espaces artificialisés					Territoires agricoles		Espaces naturels			Hydrographie		
		Habitat	Espaces urbains spécialisés	Grandes emprises	Espaces verts artificialisés	Espaces libres	Cultures annuelles	Cultures permanentes	Forêts	Formations pré-forestières	Roches nues	Surfaces en eau		
Espaces artificialisés	Habitat	8 ha	2 ha	4 ha	0 ha	3 ha		0 ha					18 ha	
	Espaces urbains spécialisés	1 ha		3 ha	3 ha		1 ha						7 ha	
	Grandes emprises	51 ha	16 ha	66 ha	8 ha	9 ha	22 ha	4 ha	1 ha	8 ha		5 ha	190 ha	
	Espaces verts artificialisés	7 ha	4 ha	7 ha	1 ha	4 ha	0 ha	2 ha		5 ha			30 ha	
	Espaces libres	29 ha	3 ha	30 ha	3 ha		4 ha	5 ha					74 ha	
Territoires agricoles	Cultures annuelles	112 ha	7 ha	157 ha	21 ha	18 ha		504 ha		0 ha	12 ha	7 ha	838 ha	
	Cultures permanentes	115 ha	9 ha	111 ha	13 ha	15 ha	751 ha	41 ha	6 ha	27 ha		1 ha	1087 ha	
Espaces naturels	Forêts	9 ha		15 ha	1 ha	1 ha	5 ha	75 ha	190 ha	711 ha			1007 ha	
	Formations pré-forestières	1 ha	1 ha	13 ha	1 ha		2 ha	19 ha	152 ha	170 ha	1 ha		360 ha	
	Roches nues												0 ha	
Hydrographie	Surfaces en eau			0 ha									0 ha	
Total des gains		333 ha	42 ha	407 ha	52 ha	49 ha	785 ha	649 ha	350 ha	932 ha	1 ha	13 ha	3612 ha	
				882 ha					1433 ha				13 ha	
Evolution	2000-2011/2012	315 ha	35 ha	217 ha	22 ha	-25 ha	-54 ha	-439 ha	-657 ha	572 ha	-1 ha	13 ha		
	annuelles	563 ha						-492 ha		-71 ha				
				49 ha/an					-43 ha/an	-6 ha/an				



Enjeux – La consommation foncière

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

- Densifier les tissus urbains qui peuvent l'être sans difficultés (sociales, économiques, paysagères ou environnementales) majeures et ce à toutes les échelles urbaines du territoire, chacun à la mesure de ses capacités.
- Favoriser le renouvellement urbain lorsqu'un potentiel existe et peut être mobilisé (c'est-à-dire restructurer des secteurs anciennement urbanisés) et optimiser le tissu urbain existant (urbanisation des « dents creuses » pour accueillir des logements, des équipements, des activités économiques).
- Utiliser les friches.
- Utiliser les logements vacants.
- Réhabiliter le parc de logements.
- Changer la manière de produire du logement pour être plus économe en foncier : rechercher une plus grande densification dans les nouvelles opérations d'aménagement.
- Optimiser l'occupation des zones d'activités existantes (artisanales, industrielles et commerciales).

L'ARMATURE URBAINE

Afin de garantir un développement équilibré sur le territoire et d'apporter au plus près des habitants les différentes fonctions auxquelles ils peuvent aspirer, les élus du territoire Colmar-Rhin-Vosges ont affirmé le choix d'une organisation structurée en 5 niveaux de polarités.

L'armature qui a été retenue est la suivante :

- **L'agglomération centrale** formée par la ville de Colmar ;
- **Les villes couronnes** autour de cette agglomération, constituées par Ingersheim, Turckheim, Wintzenheim et Horbourg- Wihr ;
- **Deux pôles pluri communaux** constitués à l'est par Biesheim, Volgelsheim et Neuf-Brisach et à l'ouest par Metzeral et Munster ;
- **Trois pôles secondaires à conforter** : Wihr-au-Val, Sainte-Croix-en-Plaine et Muntzenheim ;
- **Les villages.**

